

Actes de la Conférence Biodiversité et Coopération Européenne au Développement

Paris, 19-21 septembre 2006



Soutenir le développement durable des pays partenaires

Actes de la Conférence
Biodiversité et Coopération
Européenne au Développement

Paris, 19-21 septembre 2006

UICN - Union mondiale pour la nature

Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique: plus de 1000 membres dans quelque 140 pays.

L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plans local, régional et mondial, l'Union mondiale pour la nature s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforçant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales.

Actes de la Conférence
Biodiversité et Coopération
Européenne au Développement

Soutenir le développement durable des pays partenaires

Paris, 19-21 septembre 2006

Ce document a été produit avec le support financier de l'Union européenne.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ni celles de l'Union européenne.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN et de la Commission Européenne sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Ce document a été rédigé et publié sous la direction du secrétariat de la conférence :

*Jean-Claude Jacques, Directeur,
Secrétariat de la Conférence et Bureau
de liaison avec l'UE - UICN Bureau
Régional pour l'Europe - Bruxelles*

*Catherine Ghyoot, Chargée de mission
Conférence 2006, Biodiversité et
Coopération Européenne au
Développement - UICN Bureau Régional
pour l'Europe - Bruxelles*

Droits d'auteur: ©2007 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur.

ISBN-13: 978-2-8317-0985-7

Produit par : UICN - Union mondiale pour la nature

Photo couverture : IUCN Photo Library
© Philippe Tous

Mise en page: Green Pepper
Communication Solutions
www.greenpepper.be

Imprimé par: Identic

Disponible auprès de:

UICN Bureau Régional pour l'Europe
Boulevard Louis Schmidt, 64, 1040
Bruxelles, Belgique
E-mail: europe@iucn.org

Il existe aussi un catalogue des publications de l'UICN sur www.iucn.org

Cet ouvrage est imprimé sur papier recyclé 90g/m².

Sommaire

La Conférence BCED	vii
Remerciements	ix
Avant-propos	xi
Préface	xiii
Le Message de Paris	1
Résultats des Ateliers	7
Session d'ouverture: Présentation	13
Répondre aux besoins	25
Ateliers	43
Du dialogue à l'action	55
La voie à suivre	77
Conclure par l'action	91
Session de clôture : une réflexion sur les résultats	99
Liste des participants	107



Conférence biodiversité et coopération européenne au développement

Paris, 19 au 21 septembre 2006

Ce document rassemble les Actes de la Conférence Biodiversité et Coopération Européenne au Développement (BCED) qui a eu lieu à Paris en septembre 2006.

Objectifs de la conférence BCED et résultats escomptés

Objectifs généraux

La conférence BCED avait pour but de contribuer à traduire les engagements politiques en actions concrètes en rédigeant, à l'intention de la Commission européenne (CE) et des États membres de l'Union européenne (UE), des recommandations sur les moyens d'intégrer de manière proactive les préoccupations relatives à la biodiversité dans les programmes et politiques de coopération au développement.

Loin d'être un événement organisé par des spécialistes de l'environnement pour des spécialistes de l'environnement, la conférence a aspiré à rassembler des représentants de la coopération au développement et de l'environnement pour qu'ensemble ils préparent l'avenir.

Objectifs spécifiques

La conférence s'est efforcée tout particulièrement :

- D'aider les pays en développement et les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) de l'UE, à intégrer la protection de la biodiversité dans leurs stratégies de développement;
- D'aider les États membres de l'UE et la Commission européenne à intégrer la biodiversité dans leurs stratégies et programmes de coopération au développement et à mettre en place un mécanisme de suivi et d'établissement des rapports pour vérifier les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs de 2010 et 2015.

La portée géographique de la conférence est mondiale mais il a été convenu de mettre l'accent sur les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et, plus particulièrement, de l'Afrique, en vue d'appliquer les engagements en faveur de l'environnement contenus dans l'article 32 de l'Accord de Cotonou.

Résultats escomptés

La conférence BCED a dû transmettre un message des participants, porteur de quelques recommandations à l'intention de la Commission européenne et des États membres de l'UE, dans le souci de :

- Renforcer l'engagement et la volonté politique de mieux reconnaître l'importance de la biodiversité pour le développement durable des pays partenaires et, notamment, renforcer les capacités à cet effet;

- Promouvoir la bonne gouvernance de la biodiversité, en particulier en affirmant les droits et les rôles des communautés locales et des populations autochtones dans la gestion des écosystèmes et des ressources génétiques;
- S'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité, par exemple les régimes d'incitation actuels de l'UE (y compris les politiques et stratégies pour le commerce, la pêche, la foresterie et l'agriculture) et des pays partenaires;
- Faire en sorte que les négociations relatives au 10ème Fonds européen de développement, entre les pays ACP et l'Union européenne, comprennent des incitations en faveur de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources naturelles;
- Encourager la participation active de la société civile aux processus décisionnels, tant dans les pays partenaires que dans l'Union européenne;
- Maximiser les synergies et éviter les chevauchements par des échanges améliorés et la constitution de réseaux entre les États membres, la Commission européenne et d'autres donateurs;
- Échanger, le cas échéant, des outils d'harmonisation et des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des tendances de la biodiversité et des programmes et politiques associés.



Pourquoi avoir choisi septembre 2006 pour tenir la conférence Biodiversité et Coopération Européenne au Développement?

De nombreuses occasions se sont présentées pour traduire les engagements politiques en actions concrètes :

- La publication des résultats de l'Evaluation des Ecosystèmes en début de Millénaire (EM), en 2005, a fourni une assise scientifique et un cadre conceptuel crédibles pour établir les liens entre des écosystèmes en bon état et la réalisation des objectifs économiques et sociaux. Ce rapport dit clairement qu'il est impératif de déployer des efforts sans précédent pour obtenir, d'ici à 2010, une baisse importante du rythme actuel de perte de la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national, en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté.
- Plusieurs autres rapports influents avaient été récemment publiés qui insistaient sur les liens entre les écosystèmes et le développement. Par exemple, *The Wealth of the Poor* (World Resources Institute, 2005) démontrait de manière convaincante que le revenu de l'environnement peut jouer un rôle décisif dans le processus d'autonomisation économique des populations rurales pauvres.
- 2006 fut la première année d'application du Consensus européen pour le développement qui a pour objet d'accorder une plus grande place à l'environnement durable dans la coopération de l'UE au développement et de renforcer la cohérence, à ce sujet, entre la Commission Européenne et les États membres de l'UE.
- Une communication de la Commission européenne, intitulée *Halting the loss of Biodiversity by 2010-and beyond* (Enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2010 et au-delà) fut publiée le 22 mai 2006.
- Le *Countdown 2010*, qui rassemble les efforts de réalisation des engagements vis-à-vis de l'objectif 2010 pour la biodiversité, avait choisi la coopération au développement comme priorité pour 2006.
- Le 10^{ème} FED, principal instrument financier de la coopération européenne au développement pour les cinq prochaines années, était en négociation en 2006. Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, 21 milliards d'euros, environ, étaient en jeu pour les 77 pays ACP.

Méthodologie

C'est un secrétariat créé à cet effet et basé au Bureau régional de l'UICN en Europe qui a conduit les préparatifs de la conférence. Un comité directeur, composé de représentants des Directions générales de la CE pour le Développement, les Relations Extérieures et l'Environnement, de ministères des Affaires étrangères des pays de l'UE et/ou d'agences de coopération au développement, et d'organisations non gouvernementales (ONG) de l'environnement et du développement a, par ailleurs, été mis sur pied et chargé de superviser le processus et d'y contribuer. Les préparatifs de la conférence ont aussi bénéficié d'exposés et de discussions à l'occasion de deux réunions du Tropical Biodiversity Advisory Group (Groupe consultatif sur la biodiversité tropicale, Bruxelles, janvier 2006 et Stockholm, juin 2006). Le processus de consultation lui-même a donné lieu à de nombreuses interactions avec d'autres représentants de la Commission européenne, d'organismes bilatéraux de coopération et d'ONG. Enfin, un questionnaire¹ a été distribué dans le but de rassembler des informations de façon plus synthétique.

Un document de référence (R.Billé, 2006, "Biodiversité et Coopération Européenne au Développement", UICN - Gland) a été produit pendant la phase préparatoire de la conférence pour alimenter les débats lors des ateliers et des sessions plénières.

Ce document (<http://www.countdown2010.net/paris2006>) a permis de fournir aux participants les informations de base leur permettant de formuler des recommandations concrètes sur l'intégration de la biodiversité dans la coopération au développement.

1. Des questionnaires remplis ont été reçus de la part des gouvernements d'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, des Pays-Bas et de la Suède.

Remerciements

Le Secrétariat de la Conférence souhaite remercier tous les membres du groupe MCI qui ont fourni un travail impressionnant dans l'organisation de cet événement. Des hôtesse ont apporté leur aide pour accueillir et enregistrer les participants avec une bonne humeur constamment appréciée.

Le personnel du Centre International de Conférences a également collaboré à cet événement en dépensant beaucoup de temps et d'énergie pendant ces trois jours de conférence.

Le personnel de l'UICN a travaillé de longues heures pendant la conférence et n'a jamais hésité à accomplir des tâches cruciales. Ceux dont les noms n'apparaissent pas dans ces actes sont Tim Christophersen, Camille Gremez, Dirk Hendricks, Wiebke Herding, Catherine Quick, Chantal Van Ham et Janice Weatherley. Karen Hoyer et Agnès Schilling, se sont portés volontaires pour apporter leur aide avec dévouement et grand enthousiasme.

Enfin, les services d'Information de l'IIDD ont effectué un travail incroyable en produisant les comptes-rendus de la conférence en temps réel, sur lesquelles plusieurs parties de ce document se basent en grande partie. L'équipe IIDD se compose de Nienke Beintema, écrivaine; Alice Bisiaux, écrivaine/chef de l'équipe; William McPherson, écrivain; et Diego Noguera, éditeur digital.

Avant-propos

La Conférence de Paris sur la Biodiversité dans la coopération européenne au développement, organisée à l'initiative de la Commission européenne et de l'Union mondiale pour la nature du 19 au 21 septembre 2006, était ambitieuse à plusieurs égards. Conçue pour favoriser une meilleure prise en charge des questions liées à la biodiversité dans l'aide au développement de la Commission européenne et des États membres, elle visait à faciliter le dialogue entre les communautés de l'environnement et du développement, du Nord comme du Sud. Enfin, elle arrivait après une série d'autres conférences sur des sujets proches, accompagnées de déclarations et messages trop souvent restés lettres mortes.

Cette conférence s'est construite sur un constat relativement simple : malgré des engagements formels antérieurs, malgré un ensemble impressionnant de politiques, réglementations, programmes et initiatives, la biodiversité continue globalement de s'éroder et les écosystèmes de se dégrader. L'atteinte de plusieurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement, dont celui de lutte contre la pauvreté, s'en trouve mise en péril. Plus spécifiquement, la coopération européenne au développement, qui représente plus de la moitié du volume mondial de l'aide, non seulement peine à avoir un impact significatif sur ces tendances négatives, mais les renforce dans un certain nombre de cas.

La Conférence a rassemblé plus de 450 participants et représentants de haut niveau, 17 États membres, le Parlement et la Commission, 12 régions et territoires d'outre-mer ainsi qu'une quarantaine de pays partenaires, de nombreuses organisations régionales et internationales, ONG et entreprises privées. Elle a marqué les esprits et a permis de resserrer les liens entre les acteurs du développement et de l'environnement. Ensemble, ils ont insisté sur l'impérieuse nécessité de passer de la théorie à la pratique, des politiques à l'action.

Le Message de Paris adopté à l'issue de la Conférence, s'articule autour de quatre défis à surmonter au travers de recommandations précises :

- Soutenir l'intégration de la biodiversité dans les pays partenaires;
- Améliorer la gouvernance;
- Renforcer les instruments disponibles et la cohérence entre les politiques; et
- Reconnaître l'importance mondiale de la biodiversité des pays et territoires de l'outre-mer européen.

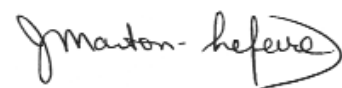
Les actes de la Conférence permettront de garder trace de ces débats passionnés et passionnants. Ils donnent à voir comment s'est construit collectivement le consensus sur le Message de Paris, que ce soit dans les ateliers ou dans les sessions plénières. Ils permettent aussi, je crois, de rendre compte de l'élan renouvelé que la conférence a insufflé aux nombreuses énergies qui se mobilisent chaque jour pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté.

S'il en était besoin, cela suffirait à confirmer la grande utilité de la Conférence de Paris. Toutefois, un tel événement ne restera comme un franc succès que s'il a permis à des acteurs nouveaux de se mobiliser sur ces grandes causes, de modifier leurs comportements, de s'approprier des objectifs trop souvent laissés aux mains des spécialistes.

La Présidence finlandaise de l'Union Européenne a d'ores et déjà fait l'honneur aux participants de s'engager à soumettre le Message de Paris au Conseil des Affaires Générales et des Relations Extérieures de décembre 2006. Je fais le voeu que ce ne soit qu'une première étape, extrêmement encourageante, dans le brillant destin du Message de Paris. Et une nouvelle étape majeure vers la prise en charge collective et efficace d'enjeux qui demeurent plus que jamais au coeur des besoins de notre planète et de ses habitants.

Je profite de cette occasion pour remercier mon prédécesseur, Ibrahim Thiaw, qui a assumé brillamment la lourde tâche d'animer cette conférence, en y apportant la vision d'un représentant de l'Afrique, excellent connaisseur du développement durable.

Il me faut aussi remercier nos nombreux collègues de tout l'UICN, et en tout premier lieu le Bureau Régional pour l'Europe, qui se sont investis dans ce redoutable défi : faire se rencontrer les acteurs du développement et ceux de l'environnement. Je suis sûre qu'ils resteront tous mobilisés pour la mise en oeuvre du Message de Paris.



Julia Marton-Lefèvre
Directrice Générale

La conférence Biodiversité et Coopération européenne au développement, organisée à Paris du 19 au 21 septembre 2006 par l'UICN, en partenariat avec la Commission européenne, la Belgique, la Finlande (au titre de la présidence de l'Union européenne), la France et la Suède a été une étape importante dans la réflexion engagée en Europe sur une meilleure intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la coopération au développement. L'UICN a su mobiliser avec succès son réseau mondial sur cette question.

Cette conférence a permis, notamment, d'obtenir une image équilibrée, quoique sans concession, du statut de la biodiversité dans l'aide européenne au développement, des progrès accomplis, des tendances actuelles et de la perception de ces évolutions par l'ensemble de nos partenaires, en particulier les pays auxquels l'aide européenne est destinée.

Elle a également renforcé, en leur donnant un nouvel élan, les nombreuses initiatives prises en Europe ces dernières années pour faire en sorte que protection de la biodiversité et lutte contre la pauvreté aillent de pair dans l'aide au développement – que ce soit celle fournie par la Commission européenne ou par les Etats membres.

Elle a, en outre, permis de recueillir les avis et propositions des autres acteurs de la coopération : ministères chargés de la gestion des ressources naturelles renouvelables, ONG de l'environnement et du développement et le secteur privé.

Enfin, un de ses objectifs majeurs était de mobiliser de nouvelles énergies sur les questions de biodiversité et de lutte contre la pauvreté, au-delà des cercles parfois trop restreints qui s'en préoccupent habituellement et donc d'offrir un forum et des passerelles de communication entre acteurs de l'environnement et du développement. Cet objectif a été pleinement atteint.

La bonne représentation des acteurs clés de ces deux communautés et la présence massive des pays partenaires, ont nourri un dialogue approfondi et fructueux. Le Message de Paris, issu de l'effort collectif des participants à la conférence, en atteste.

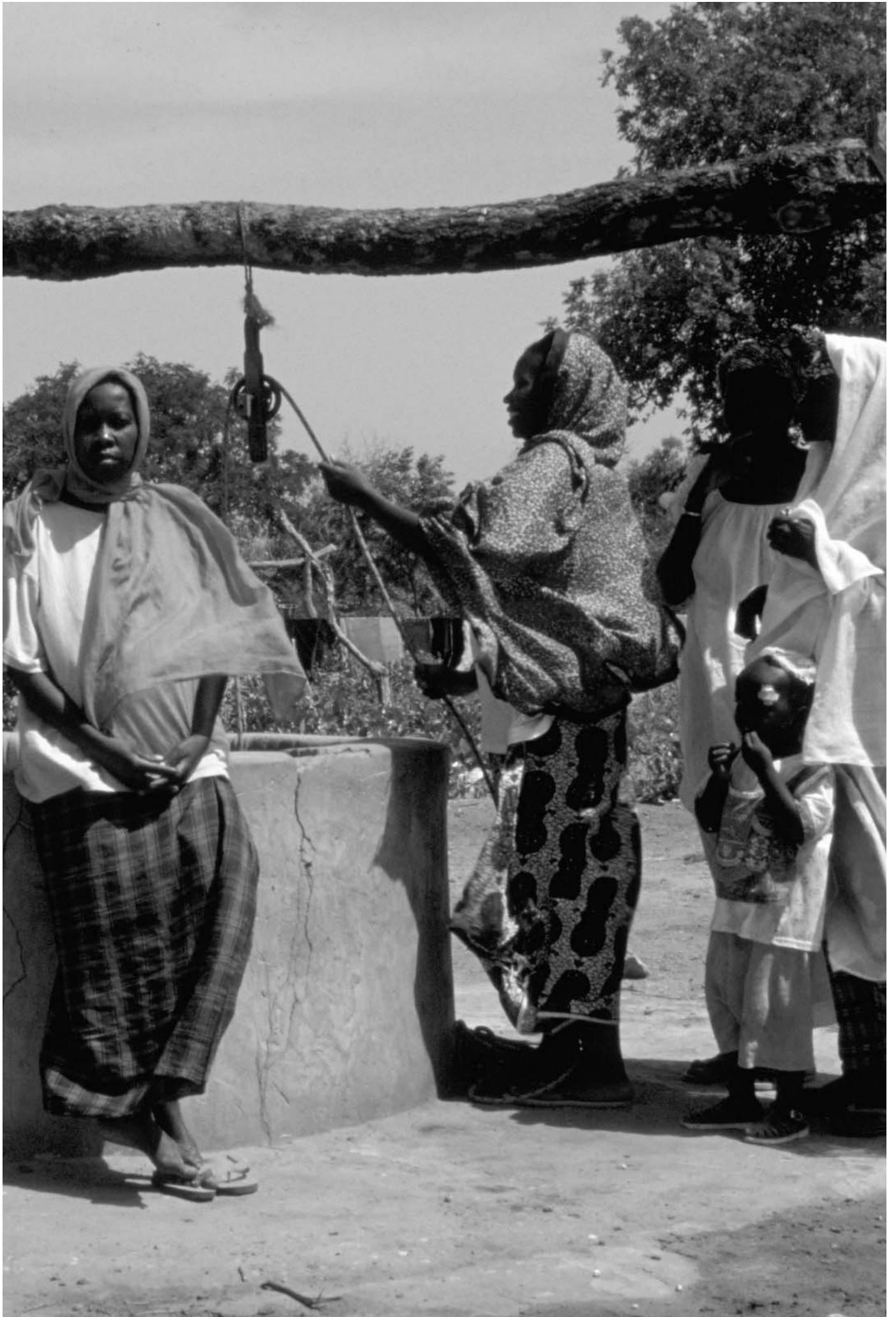
Comme le souligne le Directeur Général de l'UICN, c'est maintenant à chaque participant de porter ce message et d'en promouvoir la mise en œuvre dans la mesure de ses responsabilités. Il va de soi que les différents services concernés de la Commission européenne auront un rôle moteur à jouer en ce sens. Cet effort s'étalera sur plusieurs années mais commence aujourd'hui. A ce titre, la Commission européenne s'associera pleinement à l'UICN et aux Etats membres dans la mise en œuvre du Message de Paris, dont un premier bilan doit être présenté en 2008, lors du Congrès mondial de la nature, par la Présidence française de l'Union européenne.



Louis MICHEL
Commissaire européen
chargé du développement
et de l'aide humanitaire



Stavros DIMAS
Commissaire européen
chargé de l'environnement



LE MESSAGE DE PARIS

Intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement

Les participants à la Conférence Biodiversité dans la Coopération Européenne au Développement, Paris, 19-21 Septembre 2006

Des engagements à l'action

Du 19 au 21 septembre 2006, plus de 400 participants représentant les gouvernements et la société civile se sont réunis à Paris pour examiner les moyens de mieux intégrer la biodiversité dans la coopération européenne au développement.

Les participants ont exprimé leur inquiétude face au déclin des biens et services fournis par les écosystèmes, déclin qui menace le développement durable et les moyens de subsistance des pauvres. La nécessité de forger des liens plus forts entre la biodiversité et le développement durable a été reconnue par la communauté internationale, y compris par les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique qui ont observé que l'objectif en matière de biodiversité devait être atteint en tant que « contribution à la réduction de la pauvreté et au bénéfice de toute vie sur Terre ».

L'Union européenne fournit plus de la moitié de l'aide mondiale au développement et a fait des efforts considérables pour soutenir les actions en faveur de la biodiversité, en proposant l'intégration de cette question dans différents secteurs. L'indication la plus récente de l'engagement de la Commission européenne à améliorer l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement se trouve dans la Communication « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà ». En 2006, les Ministres de l'OCDE en charge du développement et de l'environnement ainsi que les institutions de l'Union européenne ont souligné qu'ils soutiendraient les efforts fournis par les pays partenaires pour prendre en compte les considérations environnementales dans le développement et les DSRP. Si la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005 vise à mieux intégrer l'environnement dans le développement aux niveaux sectoriel et national, l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement et d'échanges commerciaux reste encore à réaliser.

Pour une action commune sur l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement, les participants ont identifié une série de défis et d'activités :

Défi n°1 : Intégration

La coopération européenne avec les pays partenaires joue un rôle central dans l'atteinte des objectifs de développement et de durabilité de l'environnement. Les efforts pour améliorer l'intégration environnement-développement devraient viser à renforcer les politiques et les institutions qui appuient la réduction de la pauvreté rurale.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les États membres à soutenir leurs pays partenaires pour :

- Promouvoir un développement rural durable en utilisant la biodiversité comme un atout pour la réduction de la pauvreté, minimisant ainsi les risques et améliorant la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé;
- Développer et soutenir le recours à des mécanismes de financement novateurs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la réduction de la pauvreté;
- Renforcer la société civile, en particulier les communautés locales et les peuples indigènes, de façon à construire la demande sociale domestique nécessaire à l'intégration de l'environnement et du développement;
- Intégrer les questions environnementales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les instruments de politique macroéconomique (DSRP), et suivre les progrès réalisés dans la traduction des politiques en actions.

Défi n°2 : Gouvernance

Des systèmes de gouvernance équitables, transparents et efficaces sont essentiels aussi bien à la réduction de la pauvreté qu'à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les gouvernements ne peuvent ni ne doivent décider seuls du cadre de gouvernance. La gouvernance opère à de nombreux niveaux, de l'international au local. Il est particulièrement important de renforcer les pouvoirs des populations les plus démunies, des communautés locales et des peuples indigènes afin qu'ils contrôlent les ressources naturelles et les biens environnementaux.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les États membres à :

- Incorporer des mesures efficaces dans les Documents de Stratégie par Pays et les politiques sectorielles de façon à renforcer les politiques et les institutions qui soutiennent la reconnaissance formelle des droits des populations rurales et autochtones à gérer les ressources naturelles et à en bénéficier;
- Rechercher systématiquement des contributions et des opinions venant de la société civile, en particulier des pauvres et des peuples indigènes, de même que les points de vue gouvernementaux, dans la détermination des priorités des programmes d'aide au niveau des pays.

Défi n°3 : Instruments et cohérence des politiques

Appuyer avec succès le développement durable dans les pays en développement aura des conséquences positives directes sur certaines préoccupations domestiques clés de l'UE, telles que les migrations et la sécurité. L'UE a par conséquent besoin de travailler à une plus grande cohérence dans ces domaines.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les États membres à :

- Utiliser pleinement les opportunités que présentent des instruments tels que l'appui budgétaire, l'approche sectorielle, etc., pour faire progresser l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement, y compris par le dialogue politique de haut niveau;
- Encourager l'utilisation systématique des évaluations environnementales stratégiques en appui à cette prise en compte transversale;
- Améliorer la cohérence entre les politiques de l'UE et les accords de partenariat économique en relation avec l'environnement et le développement, le commerce, l'agriculture, la pêche, le tourisme, le transport et les infrastructures;
- Prendre l'initiative et apporter les moyens nécessaires pour aider les pays partenaires à créer un contexte favorable dans lequel les entreprises soucieuses de durabilité peuvent être des partenaires efficaces dans la mise en oeuvre de la conservation et du développement;
- Soutenir le développement des connaissances et la recherche participative;
- Agir sur la demande, en particulier par voie législative, pour réduire l'empreinte écologique du commerce et de la consommation européenne sur les ressources forestières et océaniques de la planète;
- Au niveau international, travailler avec les pays partenaires à une réforme de la gouvernance mondiale ainsi qu'au renforcement du PNUE, des AME et de leurs mécanismes de mise en oeuvre.

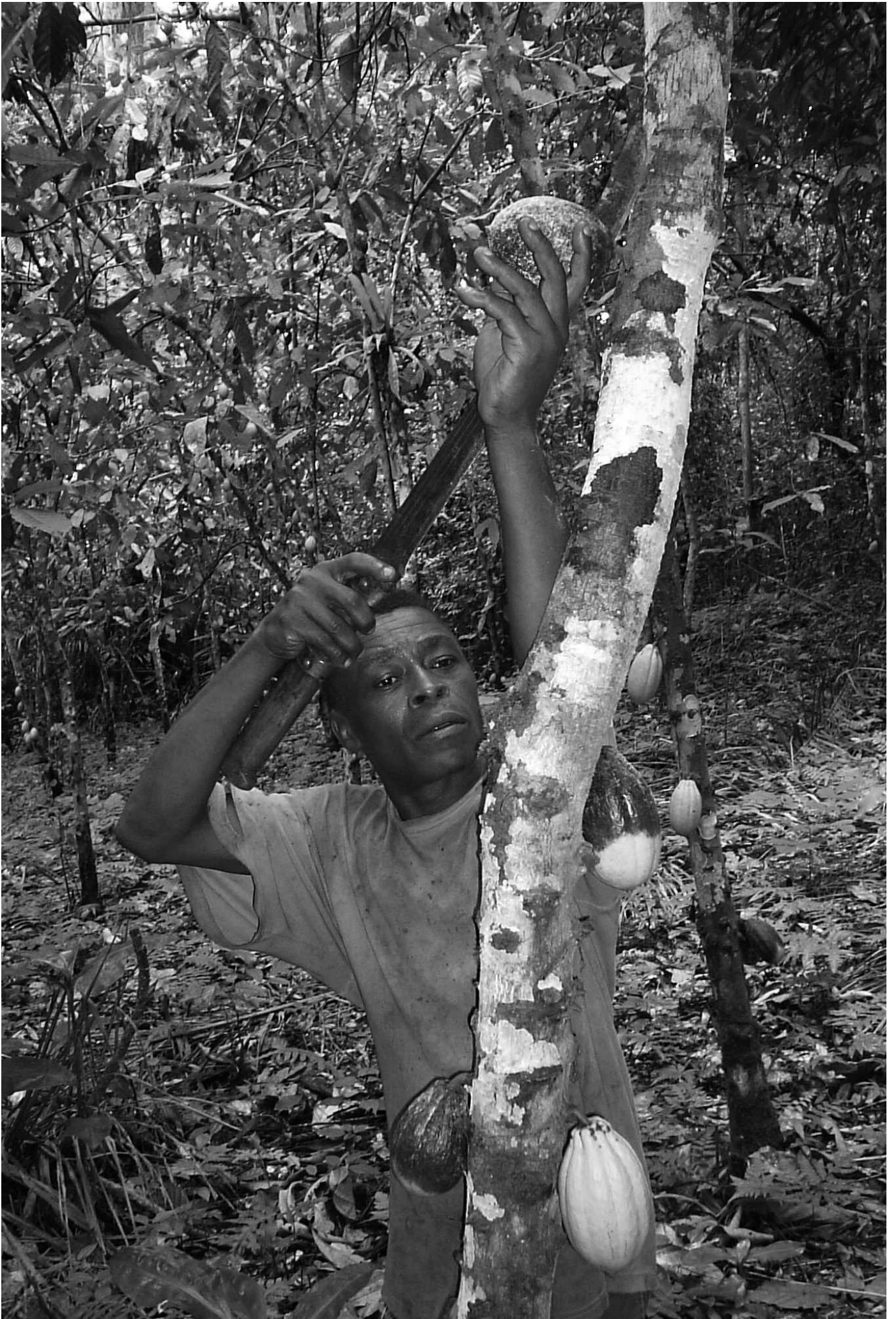
Défi n°4 : Reconnaissance de la biodiversité dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer

L'UE devrait développer un cadre cohérent pour l'environnement dans les PTOM afin de promouvoir la gestion durable de leur importante biodiversité, et encourager les efforts conjoints avec les Régions Ultrapériphériques en prévoyant les mécanismes de financement adéquats.

La voie à suivre

Les participants ont insisté sur le besoin d'incorporer l'objectif « biodiversité 2010 » dans le cadre des OMD afin de promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la coopération au développement. Ils ont également accueilli favorablement l'engagement de la présidence finlandaise de l'UE de soumettre le Message de Paris au Conseil des Affaires Générales et des Relations Extérieures en Décembre 2006.

Les participants ont encouragé le Conseil et le Parlement européens à discuter et à prendre position sur la Communication intitulée « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà ». En conclusion, ils ont exprimé leur gratitude aux partenaires financiers et au pays hôte pour l'organisation de la conférence de Paris qui a offert un espace de dialogue entre les acteurs de la conservation et du développement du Nord et du Sud.



RÉSULTATS DES ATELIERS

Intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement

Présentés par les participants à la Conférence de Paris sur la biodiversité dans la coopération européenne au développement, 19-21 septembre 2006

Des engagements à l'action

Les participants ont approuvé les conclusions de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (EM)², en particulier le fait que les services écosystémiques sont en déclin, mettant en danger le développement durable et les moyens de subsistance des pauvres.

En avril 2006³, les ministres du développement et de l'environnement de l'OCDE ont adhéré à l'idée que l'éradication de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement étaient étroitement liées à la bonne gestion de l'environnement aux niveaux local, national et global.

L'Union européenne fournit d'ores et déjà plus de la moitié de l'aide mondiale au développement et a fait des efforts considérables pour soutenir les actions en faveur de la biodiversité, en proposant l'intégration de cette question dans différents secteurs. L'indication la plus récente de l'engagement de la Commission européenne à améliorer l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement se trouve dans la Communication « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà⁴ ».

En outre, le Consensus Européen sur le Développement⁵ de 2006 a souligné que la Commission européenne soutiendrait les efforts entrepris par ses pays partenaires pour incorporer les considérations environnementales dans les questions de développement, et les aiderait à accroître leurs capacités à mettre en oeuvre les accords multilatéraux sur l'environnement.

En conséquence, les participants ont identifié une série de défis et d'activités pour une action commune visant à intégrer la biodiversité dans la coopération européenne au développement⁶ :

2. Millennium Ecosystem Assessment, 2005.

3. Cadre pour une action commune autour d'objectifs partagés.

4. COM(2006)216 - Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà - Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain.

5. (2006/C 46/01) Consensus Européen sur le Développement.

6. Les actes de la conférence fournissent d'autres recommandations qui, dans l'idéal, devraient être lues en complément du Message de Paris et de son annexe : www.countdown2010.net/paris2006

Défi 1 : Intégration

La coopération européenne avec les pays partenaires joue un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de développement et de durabilité de l'environnement. Les efforts pour améliorer l'intégration de l'environnement et du développement devraient viser à renforcer les politiques et les institutions qui appuient la réduction de la pauvreté rurale.

Les participants encouragent la Commission européenne et les États membres à soutenir leurs pays partenaires pour :

- Promouvoir un développement rural durable utilisant la biodiversité comme un atout pour la réduction de la pauvreté rurale, minimisant ainsi les risques et améliorant la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé;
- Développer et soutenir le recours à des mécanismes de financement innovants pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la réduction de la pauvreté, tels que : paiement des services écosystémiques, fonds fiduciaires environnementaux, taxes, réformes fiscales environnementales, échanges « dette contre nature », marchés du carbone et projets pilotes pour éviter la déforestation;
- Développer les capacités à évaluer les services écosystémiques et leur pertinence dans les plans et politiques nationaux;
- Améliorer et/ou développer des indicateurs d'état et de tendance concernant l'environnement et son intégration, afin de renseigner et de suivre les politiques, stratégies et plans nationaux;
- Renforcer la société civile, en particulier les communautés locales et les peuples indigènes, de façon à construire la demande sociale domestique nécessaire à l'intégration de l'environnement et du développement;
- Développer des systèmes de gestion des connaissances pour améliorer les mécanismes de prise de décision afin d'échanger les expertises et expériences entre pays, dans les langues locales;
- Favoriser un large engagement politique en faveur de l'intégration de la biodiversité dans les programmes de développement nationaux, entre autres par la prise en compte des préoccupations environnementales dans les dialogues sur les politiques;
- Promouvoir les efforts au sein du système des Nations Unies et des institutions financières internationales pour intégrer la biodiversité dans les planifications nationales;
- Intégrer les questions environnementales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les instruments de politique macroéconomique, comme les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté et les stratégies sectorielles, et suivre les progrès réalisés dans la traduction des politiques en actions.

Défi 2 : Gouvernance

Des systèmes de gouvernance équitables, transparents et efficaces sont essentiels aussi bien à la réduction de la pauvreté qu'à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La gouvernance opère à de nombreux niveaux, de l'international au local. Il est particulièrement important de renforcer les pouvoirs des populations les plus démunies, des communautés locales et des peuples indigènes afin qu'ils contrôlent les ressources naturelles et les biens environnementaux.

Les gouvernements ne peuvent ni ne doivent décider seuls du cadre de gouvernance. Une frange plus large de la société devrait participer à la gouvernance pour assurer un partage équitable des coûts et bénéfices.

Les participants encouragent la Commission européenne et les États membres à :

- Incorporer des mesures efficaces dans les Documents de Stratégie par Pays et les politiques sectorielles pour renforcer les politiques et les institutions qui soutiennent la reconnaissance formelle des droits des populations rurales à gérer les ressources naturelles et à en bénéficier;
- Rechercher systématiquement des contributions et des opinions venant de la société civile, en particulier des pauvres et des peuples indigènes, de même que les points de vue gouvernementaux, dans la détermination des priorités des programmes d'aide au niveau des pays;
- Appliquer des normes exigeantes en matière de transparence et de communication sur l'aide au développement et les autres flux financiers étatiques à destination des pays en développement (ex : assurance-crédit à l'exportation), y compris ceux qui ont un impact sur les modes de subsistance dépendant des ressources naturelles, et sur la biodiversité;
- Travailler avec les gouvernements nationaux pour stimuler la mise en place de plateformes multi-acteurs, et les soutenir;
- Donner la priorité aux investissements qui renforcent la société civile;
- Assister les pays partenaires dans la mise en place et en oeuvre de cadres réglementaires solides et équitables qui appuieront la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Défi 3 : Instruments et Cohérence Politique

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) vise à mieux intégrer l'environnement dans le développement grâce aux évaluations environnementales stratégiques aux niveaux sectoriels et nationaux. Mais l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement reste à accomplir. Appuyer avec succès le développement durable dans les pays en développement aura des conséquences positives directes sur certaines préoccupations domestiques clés de l'UE, telles que les migrations et la sécurité. L'UE a par conséquent besoin de travailler à une plus grande cohérence dans ces domaines.

Par ailleurs, on dispose d'un certain nombre de mécanismes de financement innovants (paiement des services écosystémiques, mise en place de fonds fiduciaires environnementaux, échanges « dette contre nature », échanges de permis d'émission de carbone, outils fiscaux, etc.) qui, s'ils sont utilisés efficacement, devraient assurer un financement plus durable de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

Les participants encouragent la Commission européenne et les États membres à :

- Utiliser pleinement les opportunités offertes par des instruments tels que l'appui budgétaire, l'approche sectorielle, etc., pour faire progresser l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement, y compris par le dialogue politique de haut niveau;
- Encourager l'utilisation systématique des évaluations environnementales stratégiques et des instruments similaires afin d'intégrer la biodiversité dans les plans sectoriels, d'identifier et d'atténuer les impacts négatifs potentiels des autres secteurs (agriculture, pêche, tourisme, transport et infrastructures), ainsi que dans les accords de partenariat commerciaux et économiques;
- Améliorer la cohérence entre les politiques de l'UE et les accords de partenariat économique en relation avec l'environnement et le développement, le commerce, l'agriculture, la pêche, le tourisme, le transport et les infrastructures;
- Prendre l'initiative et apporter les moyens nécessaires pour aider les pays partenaires à créer un contexte favorable dans lequel les entreprises soucieuses de durabilité peuvent être des partenaires efficaces dans la mise en oeuvre de la conservation et du développement;
- Investir une partie de l'aide au développement dans un fond pour chaque pays, dont la société civile et les gouvernements pourraient se servir pour mobiliser des financements supplémentaires pour la conservation et le développement durable de la part du secteur privé et d'autres institutions;
- Appuyer le développement et la mise en oeuvre de mécanismes de financement innovants pour atteindre les objectifs environnementaux et de réduction de la pauvreté, par exemple :
 - Mobilisation de financements du secteur privé grâce à des fonds complémentaires;
 - Instruments de marché;
 - Fonds fiduciaires pour le financement de long terme;
 - Taxes sur le tourisme international et les transports;
- Investir de façon significative dans un système global d'aires protégées supports de vie et de valeurs culturelles et spirituelles;
- Etablir des principes et des mécanismes de contrôle contraignants pour assurer l'origine légale et durable des ressources forestières et océaniques mises sur le marché;
- Envisager la mise en place, aux niveaux régionaux et nationaux, de programmes de développement des capacités et d'appui institutionnel qui répondent aux besoins des gouvernements partenaires et de la société civile;
- Soutenir le développement des connaissances et la recherche participative, en particulier pour l'amélioration de la productivité dans les systèmes agricoles grâce à une meilleure utilisation de la biodiversité;
- Agir sur la demande des consommateurs, en particulier par voie législative, pour réduire l'empreinte écologique du commerce et de la consommation européenne sur les ressources forestières et océaniques de la planète;
- Améliorer les capacités environnementales de la Commission européenne et des agences de coopération bilatérale;
- Soutenir le développement et la mise en oeuvre d'approches et d'outils pour l'intégration efficace de l'environnement et du développement dans la planification du développement national, par exemple à travers :
 - L'utilisation systématique des évaluations environnementales stratégiques comme un élément clé de la distribution de l'aide;
 - Un cadre commun d'indicateurs, à la fois pour les pays donateurs et récipiendaires;
 - L'amélioration des données collectées par les enquêtes de budget des ménages pour appréhender la valeur de l'utilisation agricole ou non de la biodiversité, de façon à renseigner les cycles de planification économique au niveau national;
 - Le développement et l'utilisation des outils d'évaluation de la biodiversité du niveau communautaire au niveau macroéconomique;
- Simplifier les règles et procédures administratives des donateurs pour les communautés et la société civile, afin d'encourager des projets qui intègrent l'environnement et le développement sur le terrain aussi bien qu'au niveau politique;
- Au niveau international, travailler avec les pays partenaires à une réforme de la gouvernance globale et des règles internationales et bilatérales du commerce, ainsi qu'au renforcement du PNUE, des AME et de leurs mécanismes de mise en oeuvre.

Défi 4 : Reconnaissance de la biodiversité dans les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM)

Tout en se basant sur l'esprit du Forum PTOM-UE de 2006 à Nuuk (Groenland), reconnaissant l'importance globale de leur biodiversité et prenant en considération la responsabilité particulière de l'UE pour ses PTOM et Régions Ultra-Périphériques (RUP) :

Les participants encouragent la Commission européenne et les États membres à :

- Développer un cadre cohérent pour l'environnement dans les PTOM visant, entre autres, à la gestion durable des zones importantes de biodiversité, et encourager les efforts conjoints avec les Régions Ultra-Périphériques dans la mesure où elles sont les entités avec les enjeux les plus similaires au sein de l'Union européenne;
- S'assurer que des financements adéquats sont attribués aux questions environnementales et de biodiversité dans les PTOM, y compris grâce à un fonds de petites subventions et à un accès plus aisé des organismes locaux et des ONG aux programmes européens, en coordination avec les autorités locales;
- Développer des programmes de recherche conjoints sur la biodiversité des PTOM et des RUP, renforçant également les efforts communs avec les pays partenaires régionaux;
- Renforcer les positions à la fois des PTOM et de l'UE dans le débat international sur le changement climatique, en utilisant le réseau mondial varié de PTOM et de RUP pour évaluer les interactions entre les écosystèmes, le changement climatique et les communautés locales.

La voie à suivre

Les participants ont appelé les futures présidences de l'UE en 2007 (Allemagne et Portugal) et en 2008 (Slovénie et France) à promouvoir la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce message.



SESSION D'OUVERTURE

19 septembre 2006

Présentation

IBRAHIM THIAW

Directeur général par intérim, UICN

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

Hier, tard dans la soirée, j'ai reçu un appel de Kaloho, un ami de longue date, originaire d'une de ces belles îles, fondues dans l'Océan Pacifique. Il s'inquiétait que son gouvernement n'accorde qu'une faible importance à la destruction des forêts tropicales par une compagnie étrangère, et que les partenaires de la coopération internationale restent inactifs du fait que le gouvernement n'avait pas inscrit l'environnement au titre de ses priorités de développement. Sachant que ce gouvernement avait plutôt choisi les infrastructures, la réforme du trésor public et l'exploration minière comme priorités absolues, Kaloho, désespéré, se tourna alors vers l'UICN, sinon pour espérer une assistance, du moins pour partager sa peine de voir la nature de ses ancêtres subir une irrémédiable transformation en dollars, cette richesse qui, faute de bonne gouvernance finira sans doute dans divers comptes occultes.

J'ai donc promis à mon ami Papou que je partagerais ses appréhensions avec tous les participants à la Conférence de Paris sur la biodiversité et la coopération européenne au développement, car c'est un appel venu à point nommé pour nous engager à agir.

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de participer à l'ouverture de cette conférence.

Je voudrais bien sûr commencer par vous souhaiter la bienvenue, au nom de l'Union mondiale pour la nature - UICN, qui co-organise cette conférence avec la Commission européenne.

L'opportunité que vous nous offrez de réunir autant de talents, de sagesse et d'expérience est précieuse. Elle nous donne à tous la responsabilité forte de faire de cette conférence une étape clé dans la prise de conscience mondiale du rôle de la biodiversité dans le développement.

Pourquoi au juste, sommes-nous réunis aujourd'hui ?

Nous sommes réunis parce que, je crois, nous avons changé de point de vue. Jadis, nous pensions que la nature devait être apprivoisée, transformée, et utilisée à notre gré. Nous convertissions les forêts en exploitations agricoles, les zones humides en réservoirs, et les zones arides en périmètres irrigués. Ce fut, nous pensions, un « franc succès ». Indépendamment des inégalités intolérables à travers le monde, l'espèce humaine n'avait jamais, en moyenne, possédé autant de nourriture, de variété, de luxe. Nous avons quitté la brousse pour une jungle de béton, où nous n'apprécions plus la beauté de la nature que dans les parcs, les forêts, ou même seulement à la télévision. La conservation, à cette époque, se focalisait sur la beauté, la diversité, le sauvetage de ce qui était presque perdu.

Mais ces dernières décennies, nous avons commencé à réaliser ce que nous faisons. Nous avons réalisé que la nature était bien plus qu'une belle image que nous pouvions admirer après une dure journée de travail.

L'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire est l'expression scientifique de ce changement de perspective. Seize biens et services écosystémiques sur vingt-trois sont surexploités et en déclin. Les pauvres du Laos, du Salvador ou du Mali en font l'amère expérience de différentes façons. Certains voient la productivité de leurs lopins de terre diminuer. D'autres voient leur territoire de pêche transformé par les barrages et autres aménagements fluviaux. D'autres encore voient leur accès au bois de chauffe restreint ou même perdu. Nombre d'entre vous connaissent d'autres exemples de la façon dont les pauvres dépendent à des degrés divers des ressources naturelles. Ils en dépendent pour leur survie, pour tenter de gagner leur vie, ou encore pour trouver les opportunités qui les sortiront de la pauvreté.

Il importe peu que nous parlions de biodiversité, de nature ou de biens et services écosystémiques. L'essentiel est que nous ayons progressivement appris à quel point toute la vie sur notre planète est importante pour notre propre existence – et c'est d'autant plus vrai que les pauvres n'ont jamais été aussi démunis, alors que les riches n'ont jamais accumulé autant de richesses.

Devrons-nous alors être surpris des vagues de migration massives que nous constatons dans tous les continents, pas seulement en Europe et en Amérique du Nord, mais également vers certains pays du Sud plus prospères? A examiner de près, on se rendra compte que les régions d'origine sont souvent celles où la biodiversité est sévèrement dégradée – à l'exemple des pays du Sahel ou de Haïti. Les grandes zones de départ incluent également les régions en conflits – lesquels conflits sont fortement exacerbés par la compétition pour l'accès aux ressources naturelles.

Mesdames, Messieurs,

Je suis le premier à l'admettre : alors que nous avons une quantité considérable d'exemples illustrant la dépendance des communautés rurales pauvres vis-à-vis des ressources naturelles, il est bien plus difficile de démontrer, de manière quantifiable, que les activités de conservation ont durablement réduit la pauvreté. Nous savons conserver la nature et ainsi garantir des moyens de subsistance à ces communautés, mais il est bien plus difficile de conserver la nature en améliorant directement leurs conditions de vie.

Alors que les méthodologies d'évaluations économiques sont mieux maîtrisées, force est de reconnaître que nous manquons encore de données économiques suffisamment solides

démontrant l'impact positif des projets de conservation de la biodiversité sur le bien-être humain.

C'est pour cette raison que nous sommes ici aujourd'hui. Nous sommes ici pour aider l'Union européenne à intégrer la conservation dans ses politiques de développement. Et nous sommes ici dans le cadre du renforcement du dialogue entre les communautés de l'environnement et du développement, afin d'apprendre les uns des autres, de développer des partenariats, et de trouver les moyens de réduire la pauvreté par le biais de la conservation de la biodiversité.

Conserver la nature n'est pas une taxe sur le développement : la nature est la source de la vie et sa conservation doit être la base du développement durable.

Le résultat de cette conférence, le Message de Paris, reflétera je l'espère notre engagement commun pour un monde sans pauvreté, un monde qui fait équipe avec la vie – la nôtre et celle des autres espèces.

Je ne saurais terminer mes propos sans rendre hommage à la Commission européenne et à plusieurs de ses États membres dont la Belgique, la Finlande, la Suède et bien sûr la France, qui nous accueille chaleureusement dans ce cadre superbe. Je voudrais également remercier vivement les États et les ONG membres du Comité de pilotage de la conférence, qui ont accepté d'y consacrer un temps précieux afin de

faire de cette conférence un véritable espace d'échange entre les représentants de l'environnement et ceux du développement. Je voudrais aussi remercier l'importante participation des représentants des pays partenaires de l'Union européenne sans lesquels nous n'aurions pas un véritable dialogue sur le rôle de la biodiversité dans le développement.

Mesdames, Messieurs, les enjeux sont élevés, les défis immenses. Mais avec votre soutien et votre concours je n'ai aucun doute que cette conférence sera un succès.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

JESSICA ERIYO

Ministre d'état pour l'environnement Ouganda

Pourquoi la biodiversité est-elle importante
pour le développement des pays partenaires?

Le défi d'un Etat Africain

Honorables Délégués,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de mon pays, je suis très reconnaissante envers les membres de cette conférence d'avoir invité l'Ouganda à faire une déclaration importante lors de ce colloque essentiel. Je voudrais remercier la France qui accueille cette réunion, pour l'hospitalité qui nous a été accordée dès notre arrivée, à moi et aux autres participants. Le thème de cette conférence « Biodiversité dans la coopération Européenne au Développement », est primordial pour les aspirations au développement de l'Ouganda ainsi que de l'Afrique toute entière.

L'Ouganda a bénéficié d'une aide généreuse pour son développement, de la part de l'Union européenne, dans des priorités clés de développement dans les domaines de l'infrastructure, l'agriculture, la pêche, la foresterie, la faune et la flore, la santé et l'assainissement, ainsi que dans celui du processus de démocratisation. L'aide de l'UE au développement est canalisée à travers un soutien budgétaire gouvernemental direct et à travers d'autres projets prioritaires de la stratégie de l'UE pour le développement de l'Ouganda. Cette modalité de financement donne à l'aide au développement de l'UE l'opportunité de répondre aux priorités de développement de l'Ouganda. Cependant, nous trouvons qu'elle ne présente pas la flexibilité nécessaire pour répondre aux problèmes

émergeants et n'est pas directement accessible par le gouvernement ni par les autres acteurs de la conservation de la biodiversité, principalement à cause des procédures complexes liées aux documents et aux rapports requis par l'UE.

Pourtant, l'Ouganda, ainsi que de nombreux pays dans le monde, lutte pour mettre en place un développement durable. Des efforts sont nécessaires pour obtenir l'équilibre entre les trois piliers de développement durable, tels qu'ils sont stipulés dans le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté ougandais.

En ce qui concerne le sujet de cette conférence, l'Ouganda n'a pas suffisamment intégré la conservation de la biodiversité dans les priorités de ses plans de développement, pour diverses raisons, entre autre à cause de la capacité limitée de ses ressources financières. Et cela, bien qu'en 1999-2000, l'Ouganda, avec l'appui financier des Fonds pour l'Environnement Mondial et le support technique de l'UICN (l'Union Mondiale pour la Nature), ait développé un plan d'action et une stratégie nationale en faveur de la biodiversité afin de guider la gestion de la biodiversité en Ouganda. Ce plan d'action et de stratégie nationale pour la biodiversité donne la priorité aux actions suivantes pour renforcer la conservation de la biodiversité :

- a) intégrer la biodiversité aux politiques macroéconomiques et sectorielles,
- b) fournir la capacité pour la conservation de la biodiversité,
- c) assurer la représentativité de la gestion de la biodiversité dans tous les secteurs du gouvernement ainsi que sur le terrain.

Je suis ravie de constater que la délégation de l'UE en Ouganda a terminé la préparation du Profil Environnemental de l'Ouganda à la fin 2005 avec l'intention d'utiliser cette information dans le cadre de la stratégie d'aide au développement de l'Ouganda. Le Profil Environnemental du Pays identifie les causes suivantes entraînant la perte de biodiversité : (i) perte de l'habitat, surexploitation des ressources naturelles, (ii) gestion et contrôle des espèces allochtones, et (iii) pollution des eaux, entre autres. C'est déjà un grand pas, mais ce n'est pas tout ce que l'UE peut faire en ce qui concerne la problématique de la conservation de la biodiversité, tant à l'échelon du pays que dans le cadre des OMD et d'autres accords contraignants qui nous lient à l'UE.

Etant donné que le programme d'aide au développement de l'UE pour l'Ouganda est un acteur clé, il a l'opportunité de jouer un rôle principal dans l'intégration de la biodiversité dans le programme d'aide au développement. Je voudrais croire que l'on peut encore renforcer l'offre et la présentation de l'aide au

développement pour mieux y intégrer les préoccupations concernant la biodiversité. Ainsi, je propose que soient considérées les actions prioritaires suivantes :

- a) Il est indispensable d'intégrer la méthode d'Evaluation Stratégique de l'Impact sur l'Environnement aux infrastructures soutenues par l'UE et aux autres programmes de développement socioéconomiques afin d'identifier et de traiter les implications et les besoins liés aux problèmes de biodiversité. Grâce à cette stratégie, nous espérons que la coopération de l'UE au développement soutiendra vraiment l'OMD numéro 7... ainsi que d'autres accords contraignants dans le cadre de l'UE.
- b) Soutenir l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les planifications nationales de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté.
- c) Insérer l'aide de l'UE au développement dans les réformes politiques aux niveaux macroéconomique et sectoriel, avec l'intention d'aider le pays à renforcer sa planification macroéconomique et son budget afin que la planification et les actions liées à la biodiversité soient bien adaptées aux politiques de développement et de budget nationaux. L'Ouganda a besoin de soutien pour participer efficacement

aux processus régionaux et internationaux dans lesquels sont prises les décisions importantes concernant la conservation de la biodiversité et le développement durable. De plus, je propose que l'aide de l'UE au développement s'implique dans le renforcement des procédures de gouvernance de la biodiversité dans le pays, y compris la gouvernance frontalière.

- d) Réviser les modalités de financement de l'UE pour en faciliter l'accès au gouvernement et aux autres acteurs de la conservation de la biodiversité, tels que les ONG et le secteur privé. Les ONG et le secteur privé sont des agents clés pour la conservation de la biodiversité. Actuellement, ils font face à des difficultés pour accéder au financement de l'UE à cause de leur incapacité à satisfaire les normes rigoureuses des modalités imposées.

Mon gouvernement a hâte de poursuivre les débats sur ces sujets à l'échelon international, régional et national, pour que l'aide au développement de l'UE puisse répondre à ces sujets ainsi qu'à ceux qui surgiront au cours cette conférence.

Finalement, permettez-moi une nouvelle fois de remercier l'UE pour l'aide au développement généreuse qu'elle continue à offrir à l'Ouganda. L'Ouganda est reconnaissant de ce soutien. Je voudrais aussi remercier

l'UICN de son appui et d'avoir organisé cette importante conférence qui nous réunit et qui nous permet de partager nos points de vue sur la manière d'intégrer les préoccupations sur la biodiversité dans le cadre de l'aide de l'UE au développement. De même, je voudrais remercier la CE, la Belgique, la Finlande, la France et la Suède pour avoir financé cette réunion.

Je vous souhaite une conférence fructueuse, pour Dieu et mon pays!

HUGO BARRERA

Ministre de la santé et des ressources naturelles

Le Salvador

Le point de vue d'un Etat mésoaméricain

Je remercie et félicite la Commission Européenne ainsi que l'UICN d'avoir organisé cette conférence qui permettra d'établir un dialogue politique sur les priorités et les lignes stratégiques à suivre par la coopération européenne dans le but d'obtenir l'insertion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans le développement.

Le Salvador, situé en Mésoamérique, un des cinq centres de méga diversité de la planète en dépit de sa petite surface territoriale et de sa haute densité de population, maintient une biodiversité significative avec une bonne représentativité des écosystèmes et des espèces, et avec des ressources génétiques d'importance régionale et mondiale. Pourtant, ainsi que dans plusieurs pays, nous faisons face à des menaces communes telles que la réduction, la détérioration et la fragmentation des habitats, et la surexploitation des ressources naturelles.

Tout en reconnaissant la grande importance de notre biodiversité et face au besoin de garantir l'approvisionnement durable de biens et de services de l'environnement que celle-ci nous fournit à travers les écosystèmes, le Salvador a formulé un plan national d'aménagement et de développement territorial basé, entre autres, sur l'identification des zones du territoire qui contiennent les écosystèmes clés et les points de diversité majeurs et sur l'établissement

d'aires protégées et de corridors biologiques.

Afin d'imprimer une direction au développement du territoire, le plan prévoit un système d'aires de conservation et de développement durable local, dans lesquelles se situent des aires naturelles étatiques et privées, avec des activités productives et des zones d'habitations, ce qui nous a permis de constater la nécessité de formuler des stratégies novatrices visant l'intégration des différents secteurs et groupes d'intérêts dans les activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, en particulier les communautés locales et le secteur privé.

Afin d'atteindre ces buts et objectifs, notre pays débute la mise en oeuvre de deux grands projets complémentaires en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité salvadorienne :

- Un projet pour l'établissement du système d'encasement et paiement pour les services de l'environnement (éco services).
- Et un autre pour la consolidation du système des aires protégées (CNR/MARN).

Ces deux projets nous aideront aussi à consolider et à établir nos engagements régionaux dans le cadre du Corridor Biologique Mésoaméricain, CBM (une initiative démarrée par la Commission Centroaméricaine pour l'Environnement et le Développement,

CCAD, qui cherche, à partir de l'utilisation durable du patrimoine naturel et de la connectivité des aires protégées, à amener le développement durable vers les populations les plus nécessiteuses de toute la région).

Jusqu'à présent, l'initiative du CBM a été intégrée au niveau des autorités de l'environnement dans chacun des pays de l'isthme ; de cette manière, nous avons conjointement coordonné et réalisé des efforts techniques et politiques pour consolider plusieurs programmes stratégiques régionaux: un pour les aires protégées, un autre pour la connectivité, et un autre pour la surveillance et l'évaluation de la biodiversité, en plus de la formulation d'une stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et d'une stratégie forestière centroaméricaine.

De la même façon, nous avons travaillé à la création de deux accords régionaux : l'Accord Centroaméricain sur l'Accès aux Ressources Génétiques et Biochimiques et sa Connaissance Associée; et l'Accord Centroaméricain sur la Sécurité de la Biotechnologie Moderne.

Avec tous ces instruments régionaux, les pays d'Amérique Centrale sont passés d'une approche strictement conservatrice de la biodiversité et de la forêt, à une autre dans laquelle le patrimoine naturel devient une plateforme à l'obtention d'un développement durable.

Il est important de mentionner que grâce à cette approche, le Salvador dispose déjà d'un cadre normatif sur le thème de la biodiversité et d'une planification de celle-ci, concrétisés par une stratégie nationale de diversité biologique, ainsi que des stratégies sectorielles, telles que la stratégie pour l'inventaire et la surveillance de la biodiversité, pour la gestion de zones protégées et des corridors biologiques, pour la gestion des zones humides, pour la gestion de l'information sur la biodiversité, ainsi que la stratégie pour la participation de la société civile dans la gestion des zones naturelles protégées.

Nous avons également une proposition de cadre national sur la sécurité de la biotechnologie, et à présent, nous formulons, dans un processus participatif, la stratégie nationale pour l'atteinte des objectifs et buts du millénaire pour 2015.

Tout ceci, complété par une loi moderne de l'environnement, une loi sur les zones naturelles protégées, et la loi de conservation de la vie sylvestre, démontre que nous sommes un pays désireux de bien faire en matière d'environnement.

Mesdames et messieurs, nous ne pouvons ignorer que tout l'intérêt que nous avons donné à ces thèmes s'est reflété dans notre récente incorporation comme pays membre de l'UICN.

Finalement, je désire déclarer que notre pays considère que dans la recherche

du développement durable, la réduction de la pauvreté, l'affrontement de tous les défis mondiaux et l'atteinte des objectifs du millénaire 2015, il faut prévoir un changement de modèle dans les travaux sur la biodiversité.

Nous pensons que nous devons consolider ce passage entre la phase de protection exclusive et l'étape qui va vers une utilisation durable de la biodiversité, en se basant sur les Directives d'Addis Abeba ainsi que sur l'application de l'approche de la Convention sur la Diversité Biologique par les écosystèmes, et ceci avec l'engagement international, pour obtenir un respect de la souveraineté sur les ressources génétiques et un partage des bénéfices dérivés de telles ressources.

C'est-à-dire que nous devons centrer notre cadre d'action sur l'application du deuxième et du troisième objectifs de l'accord : l'utilisation durable et la participation aux bénéfices, ce qui permettra un développement local durable et, par conséquent, la réduction de la pauvreté (le dénominateur commun dans toute notre région). Evidemment, nous devons compter sur l'engagement de la coopération internationale, principalement des pays développés, par le biais d'un financement durable et d'un soutien technique et scientifique significatif permettant l'accès et le transfert de technologie.

Les progrès que le Salvador a réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs de

l'accord sur la biodiversité biologique, ont pu être conçus grâce au soutien de la coopération internationale, en particulier de l'Agence Espagnole pour la Coopération, de l'UICN, de l'Initiative Darwin du Royaume Uni, du Programme des Petites Donations du PNUD, et bien sûr, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) par l'intermédiaire de ses agences: le PNUD, le PNUMA, la BID et la Banque Mondiale.

Je ne peux conclure sans réitérer nos remerciements, au nom de mon gouvernement, pour l'accueil extraordinaire que nous avons reçu de la part du gouvernement et du peuple français, et pour nous avoir permis d'utiliser cet espace pour exposer nos progrès, nos besoins et notre vision du rôle de la biodiversité dans la recherche au développement durable de nos peuples.

Merci.

KIM SEAN YIN

Secrétaire d'état pour l'environnement Cambodge

La situation dans un pays asiatique

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un plaisir que de me joindre à vous, honorables dirigeants des pays européens et d'autres pays de différentes parties de la planète réunis pour parler de la conservation et du développement, dans le cadre de cette conférence sur la Biodiversité et la Coopération européenne au développement. Au nom du Gouvernement Royal du Cambodge et en mon nom propre, je voudrais souligner mon appréciation pour les efforts de la Coopération européenne au Développement et, plus spécialement, à l'UICN pour avoir organisé cette plateforme très importante pour le développement et la coopération par la conservation de la biodiversité et du développement durable.

En effet, préserver les ressources naturelles et l'environnement est un sujet ambitieux et considérable, en particulier dans les pays en voie de développement et en Asie. En fait, il n'existe point de développement qui utilise les ressources naturelles sans impact sur l'environnement. De plus, d'un jour sur l'autre, les ressources naturelles et l'environnement de notre planète sont constamment menacés. Ceci a provoqué des déséquilibres de l'environnement et de la biodiversité, des changements négatifs des conditions météorologiques qui affectent les économies et les sociétés ainsi que le bien-être humain à l'échelon national, régional et mondial.

Effectivement, cette conférence est une occasion exceptionnelle pour nous tous de chercher des alternatives à une meilleure coopération et collaboration dans et entre les pays et continents qui relèvent les défis de la gestion, de la

préservation, de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité en faveur du développement durable, ainsi que d'identifier de nouvelles approches et mesures en faveur de la gestion des ressources naturelles et de la conservation des pays et régions de manière durable et continue.

Excellences,
Mesdames et messieurs,

L'Etude Socioéconomique de 1997 du Cambodge a indiqué que 36% de la population vit sous le seuil de pauvreté basé sur un besoin minimum de 2100 calories par personne et par jour. Cette étude a aussi indiqué que l'indice de pauvreté est de 11% à Phnom Penh, de 30% dans d'autres zones urbaines et de 40% dans les zones rurales. Près de 90% des pauvres sont des agriculteurs qui habitent les zones rurales.

Le Gouvernement Royal du Cambodge est conscient de la terrible pauvreté qui sévit actuellement dans le pays et considère que l'atténuation de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie sont des priorités majeures.

Le Gouvernement Royal du Cambodge considère que « la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont les conditions nécessaires » pour assurer un développement économique et social durable par l'amélioration de l'équité et de la justice quant à l'utilisation des ressources naturelles et des services de l'environnement, et cela pour le bénéfice de tous.

La conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques sont fondamentales pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie de tous les cambodgiens.

Le Gouvernement Royal du Cambodge s'est pleinement engagé et a pris des mesures strictes pour éradiquer les

activités illégales telles que : l'abattage illégal, incluant la fin de l'exploitation forestière à grande échelle, ce qui a mené à la résiliation de plusieurs concessions forestières; l'empiètement sur les terres et les forêts; l'occupation illégale de ces terres, la transformation des terres de l'état en propriétés privées non autorisées; la pêche illégale; l'exploitation minière illégale; etc.

La protection de la nature a été une préoccupation constante du Roi et du Gouvernement qui ont conscience de la fragilité de la nature et des écosystèmes face aux conditions socioéconomiques, physio géographiques et climatiques du pays. De nos jours, l'engagement du Royaume pour la protection de l'environnement est démontré par un nombre significatif de mesures juridiques visant à empêcher la pollution, les dommages aux habitats et visant la protection de la faune sauvage, ainsi que par la création d'un secrétariat pour l'environnement en 1993, par la mise en application en 1996, de la « loi sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles » qui a donné le jour à un Ministère de l'environnement, et enfin par à l'adoption d'un plan d'action national pour l'environnement en 1998. L'assemblée nationale du Cambodge a également ratifié plusieurs conventions internationales liées à l'environnement comme par exemple: la convention sur la diversité biologique, la convention sur le changement climatique, la convention relative aux zones humides d'importance internationale (convention de Ramsar), la convention sur le commerce international des espèces végétales et animales en danger (CITES), la convention sur le patrimoine mondial, la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la convention internationale pour la

prévention de la pollution par les navires (MARPOL), l'accord de la coopération pour le développement durable du bassin fluvial du Mékong, etc.

Le plan d'action et de stratégie national en faveur de la biodiversité reconnaît l'existence de responsabilités constitutionnelles et législatives concernant la biodiversité au Cambodge. Ceci met aussi l'accent sur l'importance de la coopération intergouvernementale et internationale pour créer des conditions de politique, de gestion et de recherche nécessaires à la progression dans la question de gestion écologique. Le Cambodge s'est aussi engagé dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en établissant des cibles et des indicateurs pour que plusieurs objectifs puissent se renforcer mutuellement et réduire ainsi la pauvreté mondiale de moitié en 2015. Les progrès réalisés vers l'un des objectifs influencent les progrès des autres, ceci souligne les dimensions multiples de la pauvreté.

Le Gouvernement Royal a incorporé un programme de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement dans la « stratégie nationale de réduction de la pauvreté » et dans le « plan stratégique national de développement » et s'est largement ouvert à la participation de partenaires nationaux et internationaux pour la mise en oeuvre de ces actions. Cependant, puisque notre capacité et notre potentiel sont limités, nous reconnaissons que la majorité de nos réalisations sont elles aussi limitées. De plus, nous reconnaissons également que la pauvreté de la population rurale ne lui a laissé d'autre choix que de gagner sa vie quotidienne en exploitant les ressources naturelles, ce qui a conduit à leur détérioration et a affecté

le système écologique et l'environnement naturel. En outre, les limites de la technologie de l'information associée à la méconnaissance de l'importance des ressources naturelles, pose des difficultés au gouvernement et en particulier au ministère concerné pour atteindre les résultats escomptés dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Au Cambodge, une écrasante majorité de gens dépend de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation forestière, et la plupart des fermiers locaux vivent de l'agriculture de subsistance et du fourrage. Le ménage rural moyen obtient de la nourriture et gagne des revenus à travers la combinaison d'activités telles que l'agriculture, la chasse, la pêche et la collecte de bois et de produits non forestiers. D'autres sources supplémentaires de subsistance sont l'élevage, la fabrication de produits de base issus de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, les petits boulots et la vente. Il est estimé que la production relative à la moisson, au bétail, à la pêche et à la foresterie représente 40,1% du PNB du Cambodge en 1999.

En dépit des efforts constants du gouvernement royal du Cambodge pour conserver et protéger l'environnement et les ressources naturelles, il existe encore des cas sérieux de gaspillage et de dégradation. Dans le secteur de l'agriculture, l'utilisation inappropriée de pesticides entraîne une contamination des eaux et de l'habitat des poissons, et la dégradation d'autres ressources aquatiques. La surexploitation des terres a quasiment provoqué l'extinction de ressources alimentaires de grande valeur, y compris plusieurs espèces d'animaux et de plantes sauvages. La construction de barrages

et d'autres aménagements fluviaux est une menace constante pour les habitats des poissons. Nous ne doutons pas qu'en mettant en place un développement durable nous devons assurer une utilisation permanente des ressources naturelles pour tous les besoins sans affecter sévèrement l'environnement naturel et les générations à venir.

Excellences,
Mesdames et messieurs,

Au nom du Gouvernement Royal du Cambodge, je voudrais saisir cette opportunité pour remercier vivement les pays de l'ANASE, les Nations Unies, la Commission européenne, et les organisations internationales d'avoir contribué et coopéré avec le Gouvernement Royal du Cambodge ainsi qu'avec les pays asiatiques afin de promouvoir la conservation et le développement durable qui sont le soutien pour la lutte contre la pauvreté des peuples. Une nouvelles fois, je voudrais remercier l'UICN et la Coopération européenne au développement qui ont fourni de gros efforts dans l'organisation de cette importante conférence qui réunit l'Asie et l'Europe au travers de la coopération et de la collaboration en faveur de la biodiversité et de l'utilisation durable.

Pour conclure, je voudrais, Excellences, que nous, en particulier l'Asie et l'Europe, unissions nos forces pour un meilleur monde durable. En travaillant ensemble, nous prospérerons certainement ensemble. Je vous remercie pour votre aimable attention.

Merci.

BRIGITTE GIRARDIN

Ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie - France

Comment la biodiversité peut-elle être prise en compte dans la coopération au développement ?

Mobiliser la biodiversité et les services écosystémiques pour lutter contre la pauvreté

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les
Parlementaires,
Monsieur le Directeur Général de
l'Union Mondiale pour la Nature,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature mutilée, surexploitée, ne parvient pas à se reconstituer, et nous refusons de l'admettre. Elle souffre de mal développement, au Nord et au Sud, et nous sommes indifférents. La terre et l'humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables ». Tels sont les mots prononcés par le Président de la République, Jacques CHIRAC, lors du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg, en 2002.

Depuis 2002, avons nous cessé de regarder ailleurs ?

Les derniers rapports des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement ou l'évaluation du millénaire pour les écosystèmes, confirment que la perte de la biodiversité est alarmante. Depuis 2002, la déforestation a touché une surface équivalente à celle du Costa Rica. Chaque année, ce sont 13 millions d'hectares de forêt qui cèdent la place à des terres cultivées. Or, une forêt primaire qui disparaît contribue au réchauffement climatique et emporte avec elle toutes les espèces qu'elle abritait. Elle ne joue plus son rôle de régulation du cycle de l'eau et ouvre ainsi la voie à l'érosion, à la désertification et finalement, elle aggrave la pauvreté de toutes les populations qui vivent alentour.

Faut il répéter qu'au rythme actuel, entre le quart et la moitié de toutes les espèces auront disparu d'ici à la fin de ce siècle ?

Nous le savons, les conséquences sont dramatiques pour l'humanité. La surexploitation des ressources marines, de la faune sauvage ou des ressources en eau, affectent profondément et de plus en plus la vie des hommes. Le récent rapport de la Banque Mondiale sur la richesse des nations démontre que l'économie des pays en développement qui ne disposent pas de ressources pétrolières, repose, pour le quart de leur Produit national brut, sur les ressources naturelles. Peut on être plus clair ?

Notre responsabilité est immense et les engagements ne suffisent plus. Nous serons jugés sur nos actes par les générations futures.

C'est bien pourquoi l'Aide publique au développement de la France poursuit sa progression. Elle atteindra 9 milliards d'euros en 2007, soit 0,5 % du revenu national brut. Et l'environnement bénéficiera bien entendu de cette croissance.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial vient ainsi d'être reconstitué à hauteur de 70 millions d'euros pour les prochaines années. La France dispose là d'un instrument de coopération bilatérale, consacré en grande partie au soutien de projets en faveur de la biodiversité.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial, instrument financier de la Convention des Nations Unies pour la Diversité Biologique, a également été

reconstitué pour 4 ans, et la France en reste le 5ème contributeur, avec un soutien de 154 millions d'euros.

La France a par ailleurs répondu à l'appel pressant lancé à Brazzaville en février 2005 par les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale pour l'annulation de leur dette en faveur de la forêt. Le Contrat de Désendettement Développement du Cameroun, que j'ai signé récemment, consacre ainsi 20 millions d'euros à la protection et à la gestion durable de la forêt. La France assure en outre depuis 2005 la « facilitation » du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. Plus généralement, la France poursuit sa politique de coopération en s'appuyant sur des Documents Cadre de Partenariat définis avec les pays partenaires de sa zone de solidarité prioritaire qui comprend essentiellement des pays d'Afrique. Sur près d'un tiers de ces documents, l'environnement et la protection de la biodiversité représente un des trois secteurs de concentration de l'aide bilatérale française mise en oeuvre par l'Agence Française de Développement.

Enfin, nous avons par ailleurs renforcé notre partenariat avec l'Union Mondiale pour la Nature en lui affectant plusieurs assistants techniques, ce qui permettra de mettre en oeuvre plus efficacement encore les actions consacrées à la protection de la biodiversité, notamment en Afrique.

Il faut sûrement accroître nos financements, mais il faut surtout les affecter et les coordonner de façon plus efficace. Sur chaque question environnementale, nous devons aussi

développer une véritable expertise scientifique mondiale.

Il est regrettable de constater le déficit d'intérêt dont souffre encore la biodiversité, comparativement à d'autres défis, comme le changement climatique. Pourtant, l'effondrement accéléré de la diversité biologique est bien une crise environnementale majeure, tout aussi préoccupante que le réchauffement de notre planète. Nous en sommes tous ici convaincus.

Le rôle qu'a joué le Groupe Intergouvernemental d'Expertise sur le Climat a été décisif dans la prise de conscience de la réalité du réchauffement climatique, qui était loin d'être acceptée par tous il y a seulement quelques années. En janvier 2005, le siège de l'UNESCO à Paris accueillait la conférence « biodiversité, science et gouvernance » et le Président de la République proposait alors la mise en place d'un mécanisme pour la biodiversité afin de porter le message de la communauté scientifique, et afin de convaincre l'opinion, les médias et les décideurs de l'urgence à agir. Nous attendons désormais les conclusions de la consultation internationale sur la faisabilité d'un « mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité ».

L'Union européenne, elle aussi, a depuis longtemps démontré, par l'action, sa volonté de prendre pleinement ses responsabilités en matière de solidarité internationale. Son aide augmente, ainsi qu'elle s'y est engagée. Toutefois, elle ne consacre encore à la biodiversité que 0,7 % de cette aide.

L'effort de solidarité de l'Union européenne et de ses Etats membres, doit donc aujourd'hui être résolument ciblé sur les trois défis du 21ème siècle : la lutte contre la pauvreté, le changement climatique et la protection de la biodiversité.

L'objectif de 5 % de l'aide européenne affectée à l'environnement et la protection de la biodiversité mondiale, tel qu'évoqué à différentes reprises, paraît raisonnable. Il est à la mesure du nécessaire changement d'échelle de nos interventions.

Permettez moi, en conclusion, d'élargir mes propos à la question fondamentale de la gouvernance internationale de l'environnement.

Il est temps de doter le domaine de l'environnement d'un cadre institutionnel comparable aux autres piliers du développement durable que sont l'économique et le social. Notre système actuel repose sur un ensemble hétérogène de plus de 500 conventions environnementales. Outre son coût, ce système manque dans son ensemble de cohérence et d'efficacité.

C'est pourquoi la France a proposé la mise en place d'une véritable Organisation des Nations Unies pour l'Environnement. Cet organe serait doté de l'autorité nécessaire pour mobiliser l'expertise scientifique, alerter l'opinion sur les atteintes à l'environnement, influencer sur tous les acteurs internationaux, et enfin mobiliser des moyens accrus en faveur des pays du Sud.

Votre appui actif à ce projet ambitieux est nécessaire. C'est en effet par

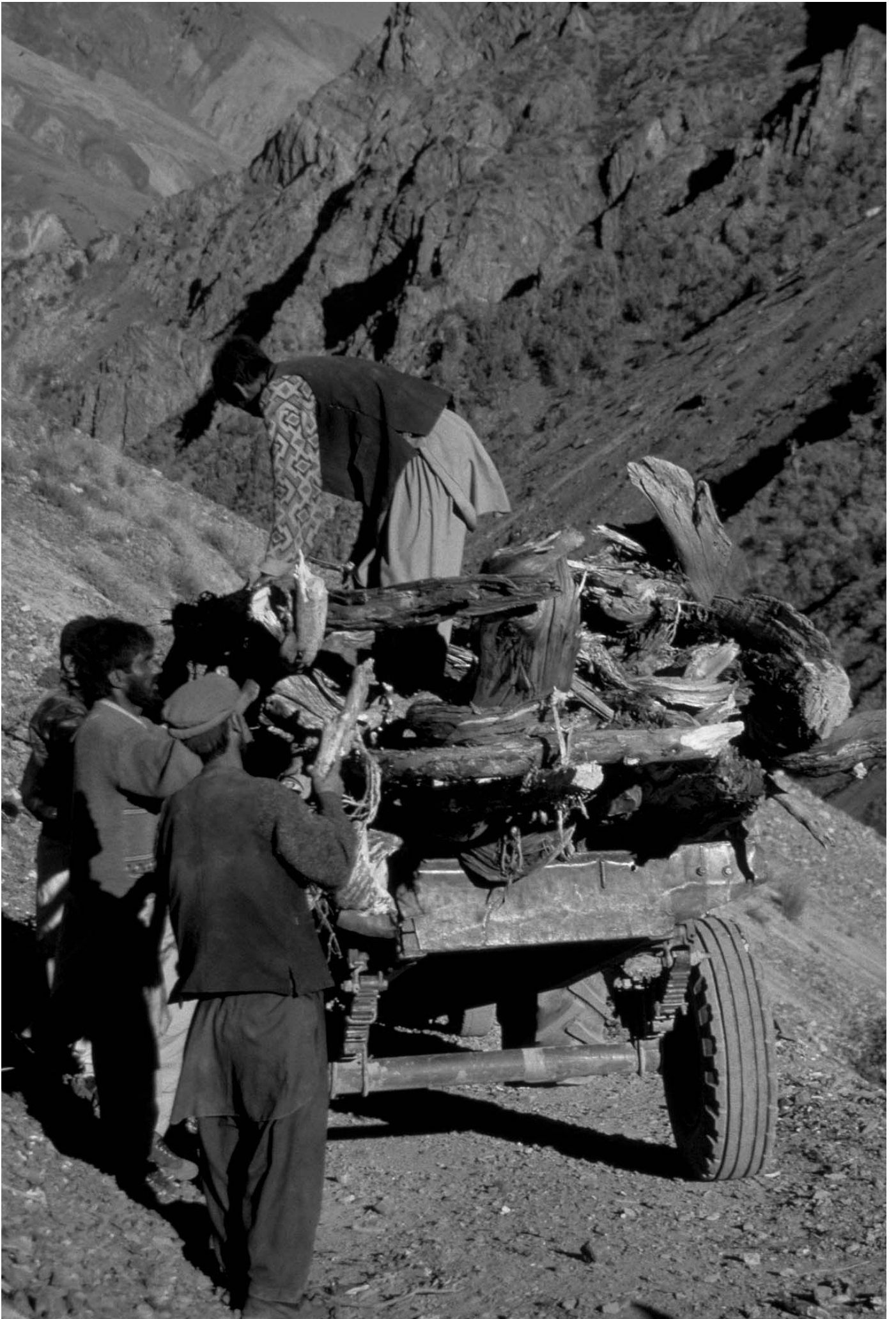
l'action conjointe des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des scientifiques en faveur d'une telle organisation, que l'on parviendra à influencer les débats en cours sur la nécessaire réforme des Nations Unies dans le secteur de l'environnement.

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis que l'Union Mondiale pour la Nature démontre encore aujourd'hui qu'elle assume pleinement son rôle. Depuis sa création en France en 1948, elle a su sensibiliser l'opinion internationale, conseiller les décideurs politiques, et promouvoir des actions sur le terrain au service de la préservation de la biodiversité mondiale. Son rôle de catalyseur de la réflexion internationale s'exprime pleinement aujourd'hui à travers l'organisation de cette conférence.

Votre présence nombreuse manifeste l'intérêt croissant que les autorités de vos pays attachent à ce défi collectif du 21ème siècle qu'est la réduction de l'érosion de la biodiversité mondiale. Vos témoignages, vos réflexions et vos propositions aideront la Commission européenne, les États membres et les pays partenaires à relever ensemble ce défi.

Je souhaite un excellent déroulement à vos travaux, et puis vous assurer que la France portera la plus grande attention à vos recommandations.



RÉPONDRE AUX BESOINS

Président :
Achim Steiner, Directeur exécutif, PNUE

Achim Steiner, Directeur Exécutif, PNUE, a réfuté le mythe selon lequel les pays partenaires ne portent aucun intérêt à la biodiversité, spécialement dans le cadre de la coopération pour le développement. Il a ajouté que la biodiversité doit

être protégée pour ce qu'elle est, ainsi que pour ce qu'elle apporte : le lien entre la conservation et la politique socioéconomique doit être renforcé. La biodiversité doit être intégrée dans le développement durable en construisant des ponts

entre les politiques sur le changement climatique, le développement de l'infrastructure, etc. par l'utilisation d'instruments financiers tels que les écotaxes et la réorientation des marchés et du commerce.

DR. HILLARY MASUNDIRE

Université du Botswana

Président, Commission gestion des écosystèmes de l'UICN

Quelle place pour la biodiversité dans la Coopération Européenne au Développement?

En se basant sur la présentation ci-dessous, Hillary Masundire a résumé le document de référence de la conférence⁷. Il a noté l'importance des services des écosystèmes pour le bien-être de l'humanité ainsi que celle de la valeur intrinsèque de la biodiversité, et a appuyé les huit zones d'actions proposées par le document.

Tout en soulignant la nécessité de résoudre les causes de la pauvreté plutôt que ses effets, il a fait remarquer que la conservation de la biodiversité est le chemin à prendre pour atténuer la pauvreté, et vice versa. Il a infirmé les déclarations indiquant que les programmes de développement qui ignorent les facteurs environnementaux constituent de vrais programmes de développement. De même, il a mis en évidence que les zones protégées, dans certains cas, peuvent menacer la biodiversité en limitant la protection aux parcs. Finalement, il s'est demandé si le concept de « projets et politiques de développement non environnementaux » est approprié quand on sait qu'il n'existe presque aucun projet ou politique non environnementale qui n'endommage pas notre environnement.

Document de référence

- L'objectif primordial et global de la coopération au développement de l'UE est l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable.
- L'Union Européenne a des responsabilités particulières concernant la biodiversité dans la coopération au développement car elle est :
 - le leader mondial pour les objectifs de l'évaluation
 - les partenaires économiques principaux des pays bénéficiaires de l'UE
 - les donateurs principaux d'ARD
 - les pays et territoires d'Union-Europe associés aux territoires d'outre-mer associés.
- L'UE et les pays en développement sont des "partenaires écologiques"

Biodiversity in European Development Cooperation Paris, 2006

Le développement sans conservation de la biodiversité est-il une option?

- Les preuves réunies à travers le monde nous montrent clairement que il ne l'est pas
- Le développement, particulièrement le développement rural, a besoin de la biodiversité et de services écosystémiques pertinents si celui-ci veut être durable, et postposer la protection de la biodiversité à futur hypothétique rend cette protection moins probable.
- Mohammed Wali Moosa, l'Président, Union Mondiale pour la Nature (UICN)

Biodiversity in European Development Cooperation Paris, 2006



Quelle place la biodiversité a-t-elle dans la Coopération Européenne au Développement ?

Hillary M Masundire
Président, Commission Gestion des Ecosystèmes de l'UICN, Université de Botswana

Biodiversity in European Development Cooperation Paris, 2006

Evaluation des Ecosystèmes en début de Millénaire

- une réaffirmation scientifique crédible des liens entre les services écosystémiques et le bien-être humain
- services d'approvisionnement – nourriture, fibres, eau, abri
- services régulateurs – climat, nutriments, contrôle de maladies, réduction des inondations, etc
- services culturels et d'agrément – valeur du patrimoine,
- services d'aide productivité

Biodiversity in European Development Cooperation Paris, 2005

7. Billé R. (2006). Biodiversité et Coopération européenne au Développement. Soutenir le développement durable des pays partenaires. UICN, Gland., 140 p. <http://www.countdown2010.net/paris2006/>

Evaluation des Ecosystèmes en début de Millénaire : tendances de la biodiversité

- la biodiversité est à la base de tous les services écosystémiques
- Une grande proportion de la biodiversité terrestre du monde est concentrée dans les néo-tropiques et les afro-tropiques
- En ce qui concerne la subséquence humaine, les extinctions locales sont plus critiques que les extinctions globales
- Accroissement du taux de perte de biodiversité à un taux jamais enregistré
- Un effort sans précédent sera nécessaire pour obtenir une réduction importante du taux de perte de biodiversité à tous les niveaux pour 2010*

Biodiversity Policy in Development Cooperation, Paris, 2009

Chapitre 1: Biodiversité et services écosystémiques

- La biodiversité concerne directement les pauvres
 - sécurité alimentaire et santé
 - génération de revenus et subsistance
 - réduction de la vulnérabilité à des chocs
 - valeurs culturelles et spirituelles
- La conservation de la biodiversité entraînera-t-elle la réduction de la pauvreté?
- La réduction de la pauvreté entraînera-t-elle une meilleure conservation de la biodiversité?
- Quel est le rôle de la "bonne gouvernance" dans la réduction de la pauvreté et dans la conservation de la biodiversité?

Biodiversity Policy in Development Cooperation, Paris, 2009

Questions clé pour l'UE

- Avec tout ceci présent à l'esprit, le document souligne 3 points :
- Quel est le degré d'efficacité des projets, programmes et politiques relatifs à la biodiversité financés par l'UE (dont l'objectif primordial est la conservation de la biodiversité)?
- Comment les projets, programmes et politiques financés par l'UE non fondés sur le développement de la biodiversité (qui n'ont pas d'objectif primordial concernant la biodiversité mais ont un impact sur celle-ci) s'occupent-ils des affaires de biodiversité?
- Comment les politiques européennes non relatives au développement (dont le développement n'est pas un objectif primordial mais peuvent avoir un impact sur le développement et la biodiversité dans les pays partenaires) s'occupent-elles de la biodiversité?

Diversity in European Development Cooperation, Paris, 2009

Chapitre 2: engagements à l'échelon mondial

- Conventions: CDB, Ramsar, CITES, CCNUCC, CCD, CITES, etc.
- Plan d'Application de Johannesburg
- Objectifs du Millénaire pour le Développement – et pas seulement l'OMD 7. Par exemple :
 - OMD 1: Les moyens d'existence et la sécurité alimentaire pour les pauvres dépendent souvent d'écosystèmes fonctionnels et de la diversité de biens et services écologiques qu'ils fournissent
 - OMD 2: Le temps que les enfants, particulièrement filles, passent dans la collecte d'eau et de bois de chauffe peut réduire le temps d'études
 - OMD 4: Une amélioration de la gestion des points d'eau locaux peut réduire la mortalité infantile relative aux maladies liées à l'eau

Biodiversity Policy in Development Cooperation, Paris, 2009

Messages principaux

- La biodiversité et les services écosystémiques sont les piliers du développement durable (Chap 1)
- L'UE s'est engagée mondialement et régionalement à protéger la biodiversité comme souligné par les nombreux AML (Chap 2)
- L'UE possède des instruments et des outils disponibles en faveur de la biodiversité quant à la coopération au développement - Chap 3
- Au vu de ces points et voyant les échecs relatifs à l'intégration de la biodiversité dans l'aide au développement de l'UE, que serait-il possible de faire pour améliorer les performances de l'aide de l'UE sur la conservation de la biodiversité? (Chap 4)

Biodiversity Policy in Development Cooperation, Paris, 2009

Chapitre 2: engagements spécifiques

- Plan d'Action en faveur de la Diversité Biologique dans le domaine de la Coopération Economique et de l'Aide au Développement (2001)
- Conseil de Göteborg (2001): mettre un terme à la perte de biodiversité à court terme 2010
- Message de Malahide (2004) sur l'arrêt de la perte de la biodiversité - Objectifs et buts prioritaires pour 2010
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)
- Communiqué Européen pour le Développement (2006 – "Summit plus d'aide et de meilleure qualité")
- Communication de la Commission Européenne pour "Lutter la perte de biodiversité à court terme et à long terme" (2006)

Diversity in European Development Cooperation, Paris, 2009

Chapitre 3. Relever le défi

- Il existe de nombreuses politiques, réglementations, outils et instruments qui peuvent permettre à la biodiversité d'être soutenue et intégrée effectivement dans le coopération au développement de la CE
- Des ressources importantes sont octroyées à cet objectif
- Ceci s'applique à la majorité des Etats Membres de l'UE
- Quelques tendances dans le type d'aide fournie peuvent être soulignées:
 - Donner plus de poids aux approches visant l'utilisation durable
 - Installation de projets à travers d'ONG internationales
 - Soutien au renforcement de l'intégration régionale des PTOM
 - Augmentation du nombre de projets/programmes auxquels les Etats Membres s'associent

Directorate-General for European Development Cooperation, Paris, 2007

Chapitre 4: vers où maintenant ?

5. Améliorer la cohérence avec les politiques non relatives au développement, particulièrement le commerce
6. Augmenter la complémentarité entre la coopération au développement des Etats Membres et la Commission Européenne
7. Prêter plus d'attention aux Pays et Territoires d'Outre Mer Européens
8. Développer des outils pour créer des rapports et surveiller la biodiversité dans la coopération européenne au développement

Directorate-General for European Development Cooperation, Paris, 2007

Chapitre 4: hier, aujourd'hui et demain ?

- plusieurs succès ont été enregistrés
- Il existe un écart entre rhétorique, politique et pratique.
- L'écart entre rhétorique, politique et pratique s'agrandit alors que les tendances environnementales empirent.

Directorate-General for European Development Cooperation, Paris, 2007

Mais ...

- Qu'est ce que la pauvreté ?
- Qu'est ce qui cause la pauvreté ?
- Comment atténuer/réduire la pauvreté ?
- Devons nous viser une réduction ou une élimination de la pauvreté ?
- Regardons nous les résultats ou les causes pour atténuer la pauvreté ?

Directorate-General for European Development Cooperation, Paris, 2007

Chapitre 4: vers où maintenant ?

1. Intensifier et amplifier les initiatives où la biodiversité est un objectif primaire ou secondaire
2. Trouver plus "d'espace de liberté" pour les activités relatives à la biodiversité par un dialogue avec les pays partenaires
3. Améliorer l'intégration de la biodiversité par les pays partenaires, particulièrement dans les stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté
4. Améliorer l'intégration de la biodiversité par l'Union Européenne, particulièrement dans le cycle de programmation

Directorate-General for European Development Cooperation, Paris, 2007

Economie non-basée sur l'argent

biodiversité ↔ personnes

Directorate-General for European Development Cooperation, Paris, 2007

Economie basée sur l'argent

biodiversité \longleftrightarrow personnes \longrightarrow marchés

Biodiversity in Europe Development Cooperation, Paris, 2005

Finalemment...

- Ce rapport et, en effet, la plupart d'entre nous parlons de "projets non environnementaux"....
- Est ce qu'il existe vraiment un projet, développement ou activité qui soit "non environnemental"?
- La plupart des "dommages" à l'environnement viennent des activités dites "non environnementales", par exemple: agriculture, transport & communications, militaire....

Biodiversity in Europe Development Cooperation, Paris, 2005

Et ...

- La conservation de la biodiversité entraîne-t-elle l'atténuation de la pauvreté?
- L'atténuation de la pauvreté entraîne-t-elle une meilleure conservation de la biodiversité?
- Les pays bénéficiaires sont-ils "prêts"?
- Les politiques et pratiques des bénéficiaires de l'aide sont essentiels pour le succès de l'aide au développement de l'UE.

Biodiversity in Europe Development Cooperation, Paris, 2005

Défis pour les bénéficiaires de l'aide de l'UE

- La capacité
 - Education et formation
 - Quantité et qualité
- Politiques
 - Entrée dans les services
 - Sortir de la pauvreté?
- Bonne Gouvernance
 - Responsabilité
 - Compétences appropriées pour le travail à faire

Biodiversity in Europe Development Cooperation, Paris, 2005

TERESA SIRICIO IRO

Ministre de l'environnement et du développement physique (MEPD)

Gouvernement d'union nationale (GUN)

Soudan

Je remercie l'UICN – l'Union mondiale pour la nature pour cette invitation à participer à cette conférence sur la Biodiversité et la Coopération Européenne au Développement, et merci pour le chaleureux accueil qui m'a été accordé dès mon arrivée dans cette belle ville de Paris. Je vous transmets les salutations du peuple du Soudan et c'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous sur le thème de la conservation de la biodiversité. Le Soudan applaudit la formidable attitude de l'Union européenne concernant ses nombreuses préoccupations sur l'environnement.

La longue et profonde histoire de la relation Soudan - Union européenne est réciproque dans tous les aspects de la vie. Ceci est visible dans le rôle que joue l'Union européenne dans le développement et la reconstruction du Soudan post-conflit après la signature de l'Accord de Paix Complet (APC) et l'Accord de Paix sur le Darfour (APD).

Tout d'abord, laissez-moi commencer par vous soumettre l'expérience du Soudan concernant la conservation de la biodiversité et de l'environnement. Le Soudan possède un précédent quant à la protection de l'environnement et a donc acquis une bonne expérience datant du début de la colonisation britannique (1898). Sur ce sujet, le Soudan a surpassé plusieurs pays en développement et s'est fait particulièrement remarquer dans les domaines de la foresterie, la faune et la flore, le pâturage, l'environnement urbain, la désertification, les ressources nationales et la conservation de la terre.

En dépit de cette riche expérience et de cette dotation naturelle, le Soudan a subi une dégradation accélérée de

l'environnement pendant son développement politique et économique, due aux calamités comme la famine, les inondations, la désertification et la dégradation des terres, ce qui a provoqué une pauvreté accrue. La cause principale de cette dégradation s'explique non seulement par l'absence de politiques cohérentes et d'approches intégrées pour traiter des affaires environnementales, mais aussi par la longue durée de la discorde civile dans le sud et des guerres qui ont suivi, au Darfour et à l'est.

Néanmoins, heureusement, la guerre au sud et au Darfour a pris fin après les signatures respectives de l'Accord de Paix Complet et de l'Accord de Paix sur le Darfour. Ces deux accords mettent en avant la protection de l'environnement et donnent au pays la merveilleuse tâche de réhabiliter et de développer les thèmes environnementaux à tous les niveaux afin d'accroître le développement durable.

Honorables délégués, mesdames et messieurs,

Il est important de remarquer que le Soudan a fait des efforts considérables quant à l'intégration de l'environnement dans le développement durable. A ce propos, il a été présent à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, où il a ratifié les conventions et s'est engagé sur les principes de l'Agenda 21.

Dans ce contexte, le Soudan a initié et mis en place un éventail de mesures nationales, des politiques, des stratégies, et des programmes ainsi que des réformes institutionnelles et juridiques, dans le but d'établir un

cadre de travail institutionnel et légal, qui ont abouti à la création du Ministère de l'Environnement et du Développement Physique (MEPD). Ce ministère travaille à présent très sérieusement pour lancer le Plan d'Action et de Stratégie Nationale pour l'Environnement en Octobre 2006; plantant ainsi le cadre pour l'intégration des garanties environnementales dans les stratégies nationales de développement de même que pour leur intégration dans la coopération internationale au développement.

Délégués distingués, Mesdames et messieurs,

Le Soudan fait partie de la Convention sur la Biodiversité ainsi que de plusieurs accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux tels que ceux sur le changement climatique, la désertification, le protocole de Montréal, la convention de Jeddah, l'Initiative du Bassin du Nil, etc. Il a développé des stratégies et des plans d'actions nationaux /sectoriels et a consacré des ressources considérables à la réalisation de ses engagements. Les efforts du Soudan concernant la conservation de la biodiversité et les thèmes liés à celle-ci (comme la pauvreté, la désertification et la sécurité alimentaire) étaient centrés sur l'extension et l'augmentation de la sensibilisation entre les différents utilisateurs et acteurs concernés, en particulier les éleveurs et les fermiers, pour éviter des conflits et assurer l'utilisation équitable des ressources de la biodiversité. Les programmes mis en place comprennent des plans intégrés de gestion des ressources forestières, d'utilisation des terres, de culture en eau, etc. Les synergies établies avec les programmes de développement

dans les initiatives régionales de développement du NEPAD et la stratégie de garantie, permettront aux efforts de croître dans les défis que représentent la désertification, la pauvreté et la perte de biodiversité. Ceci nous ouvre les portes vers une coopération régionale et transfrontalière en termes de transfert de technologie, de renforcement des capacités et de reconstruction du Soudan post-conflit, préparant ainsi le chemin pour se conformer à l'Agenda 21 pour atteindre la durabilité.

Cela étant, les initiatives suivantes de coopération financées par les donateurs ont été mises en oeuvre:

- La Convention régionale sur la conservation de la Mer Rouge et du Golfe D'Aden;
- Le Plan d'Action Transfrontalier du Nil.

Ces deux initiatives se chargent des affaires de protection de l'environnement en insistant sur l'utilisation équitable des ressources de base dans les pays respectifs, la réduction de la pauvreté, les zones humides et la protection de la biodiversité dans les écosystèmes liés à l'eau. De plus, en ce qui concerne la protection de la biosphère, le Plan de Gestion du Parc Dindir a été créé en mettant l'accent sur la participation des communautés locales et des acteurs concernés. Au sud, la zone humide Sudd est déclarée réserve de zone humide de la biosphère dans le cadre de la convention de Ramsar.

Les efforts passés concernant le contrôle du désert ont abouti à des programmes d'extension et de sensibilisation, la réhabilitation de la ceinture de la gomme arabique, l'établissement de ceintures de refuge

autour des terres agricoles irriguées ou alimentées par la pluie, les programmes de réfugiés, les projets de développement de bois de feu, la gestion durable d'écosystèmes fragiles, etc. Récemment, le Soudan a accepté la Convention sur la Désertification. Les activités de surveillance réalisées nous ont amené à définir 12 États les plus affectés par la désertification.

Les comités et conseils sur l'état de l'environnement ont été instaurés et chargés de la rédaction des programmes de contrôle de la désertification dans les états respectifs. Finalement le Plan d'Action et la Stratégie Nationale pour la Désertification ont été formulés.

D'autres thèmes relatifs à ce sujet, tels que la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, ont été prévus par la « Stratégie Nationale pour le Développement Durable » et la Mission d'Évaluation Conjointe du Soudan, qui visent au maintien des modes de vie et à l'assurance de la durabilité environnementale durant les tentatives de réhabilitation et de développement post-conflits.

Par contre, la mise en oeuvre des stratégies et des plans d'action pour la réduction de la pauvreté et de la désertification, a connu des difficultés en raison du manque de ressources. Puisque tous les accords traitent de thèmes liés les uns aux autres et sont donc interdépendants, il est impératif de profiter des fonds pour la mise en oeuvre de programmes sur la désertification et la pauvreté et de bien utiliser les synergies avec d'autres plans de développement. Sur ce point, je remarque que la conservation de la biodiversité et des écosystèmes est liée

de manière problématique aux affaires de désertification, de pauvreté, de sécurité alimentaire, de justice et de paix sociales. Ces sujets soulignent le besoin d'approches intégrées pour obtenir un développement durable et assurer une utilisation équitable de ressources en vue d'éviter les conflits.

Il est évident que, dans le cas d'écosystèmes pauvres, fragiles et prédisposés à la sécheresse, l'utilisation des ressources naturelles, et par conséquent de la biodiversité, représente un sujet controversé provoquant des conflits communaux sérieux qui ont largement contribué à l'actuelle guerre au Darfour et ailleurs.

Délégués distingués, mesdames et messieurs,

En conclusion, je voudrais exposer les recommandations suivantes afin qu'elles influencent la direction à prendre. Le Soudan, en tant qu'un des pays les moins développés, est béni par la richesse de sa biodiversité et par l'abondance des ressources naturelles comprenant l'eau, la forêt, la faune et flore, les minéraux, et par la présence de citoyens motivés. Malgré cela, le pays est vulnérable face à la sécheresse et à la désertification et il est prédisposé aux désastres naturels et à la pauvreté qui menacent constamment ces richesses.

Ainsi, les tentatives post-conflits doivent traiter de ces situations de manière adéquate si nous voulons obtenir la durabilité des ressources. Il est aussi important que l'organisation et les partenaires au développement donateurs tiennent leurs promesses de renforcer les efforts nationaux pour satisfaire aux besoins du pays :

- En établissant une coopération internationale et régionale améliorée pour accroître l'information, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la sensibilisation;
- En fournissant de l'aide de la part de la communauté internationale, y compris de l'UICN, pour promouvoir la durabilité de la biodiversité en termes de formation, de soutien technique, de renforcement institutionnel de capacité, de gestion de désastres et de recherche;
- En améliorant la relation avec des institutions financières clés (y compris le FEM et la Banque Mondiale) et en assurant l'instauration du mécanisme approprié à la mobilisation des ressources en faveur de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et du contrôle de la désertification;
- En adoptant des mesures rapides pour répondre aux besoins post-conflit spécifiques du Soudan, particulièrement l'annulation de certaines sanctions et de frontières commerciales, la protection face aux impacts de la mondialisation et l'accès aux marchés internationaux, l'aide pour les dettes externes et le soutien au processus de paix en cours;

Ces mesures sont indispensables pour obtenir la stabilité, la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale. Il s'agit d'un objectif commun et par conséquent, je fais appel aux partenaires du développement à faire preuve d'un véritable engagement pour soutenir le Soudan en post-conflit ainsi que les autres pays moins développés pour permettre d'atteindre le développement durable.

Merci.

ABEL MAMANI

Ministre de l'eau

Bolivie

Merci beaucoup. Je voudrais commencer ma participation en félicitant les organisateurs de ce grand événement. En Bolivie, lorsque nous avons eu connaissance de cette initiative, nous avons compris que nous n'étions pas les seuls à nous préoccuper de la nature et de l'équilibre de notre biodiversité.

Il me plaît de constater que dans d'autres pays développés, comme ceux qui font partie de l'Union européenne, cette conscience soit présente ce qui est, aujourd'hui, démontré par ce grand événement.

Je suis le Ministre de l'Eau, un ministère qui fut créé récemment dans le Gouvernement du Président de la Bolivie, le camarade Evo Morales. Ce Ministère est né des demandes de la population concernant l'accès aux droits essentiels. Je parle du droit à disposer des conditions de vie essentielles, du droit à l'eau, à l'emploi, à un environnement préservé, à une nature proche en plein état de conservation.

Ces besoins n'existent pas seulement dans les pays sous-développés, mais également dans les pays développés. On retrouve cette problématique dans n'importe quel pays du monde, mais dans certains plus que dans d'autres.

En Bolivie, nous avons de graves problèmes et nous manquons de ressources pour les résoudre. Partout où je vais, je reçois une grande quantité de demandes que je considère essentiellement comme justes. Durant ma participation au 4ème Forum Mondial de l'Eau en mars au Mexique, j'ai parlé du droit humain de l'accès à l'eau, c'est-à-dire, le droit à la vie. Aujourd'hui, il ressort de ce congrès et

de votre participation, que vous aussi êtes conscients de ces droits. Nous ne parlons pas uniquement du droit à la vie pour les êtres humains, mais aussi du droit d'accès à l'eau pour tous les êtres vivants, animaux et plantes, et pour notre nature. Je crois que le pilier de l'équilibre de la vie et de la biodiversité, c'est l'eau. Je ne peux imaginer une nature équilibrée et partagée entre tous sans l'eau. C'est pour cela que nous avons créé le Ministère de l'Eau, qui a non seulement des responsabilités en ce qui concerne l'eau, mais également une grande partie des besoins basiques : assainissement, eau potable, ordures, environnement, pollution, etc. Cette dernière, la pollution, nous la produisons tous par manque d'éducation ou de conscience.

Je vais vous donner quelques exemples de pollution alarmante que nous subissons. Le lac plus haut du monde, le lac Titicaca, sur le haut plateau entre le Pérou et la Bolivie, est en train de subir la pollution de villes limitrophes. En détruisant l'écosystème des poissons, nous réduisons le moyen de subsistance des communautés qui habitent aux alentours de ce lac et dès lors nous leur supprimons leur droit à avoir une source de travail.

Un autre exemple est celui de la rivière Pilcomayo, partagée par l'Argentine, le Paraguay et la Bolivie, qui auparavant était riche en pisciculture et où il ne reste rien aujourd'hui. La cause en est les eaux versées par les grandes industries minières.

En Bolivie, la mine San Cristóbal va être exploitée, ce qui sera peut-être l'un des plus grands investissements à se faire prochainement dans l'industrie

minière. C'est un investissement important, mais nous croyons qu'il est raisonnable que ce soit un investissement étranger à condition que celui-ci soit responsable. Ce que nous ne pouvons pas faire, c'est créer des industries qui vont à l'encontre de l'intérêt de la population puisque de grandes quantités d'eau douce et souterraines seront utilisées pour l'exploitation de ces ressources minières.

En Bolivie, il existe plusieurs exemples comme ceux que je viens de mentionner. C'est pour cette raison que nous tenons actuellement l'Assemblée Constituante. Car dans le nouveau gouvernement, nous pressentons le besoin de changer le pays avec une nouvelle constitution politique de l'Etat. Le ministère de l'eau, avec toutes les attributions que je vous ai soulignées, va influencer cette nouvelle constitution politique. Tout d'abord, il assurera le droit de l'accès à l'eau pour la population et les autres êtres vivants en recherchant des instruments nécessaires. Nous ne voulons pas que l'Etat ait à subventionner, mais quand il y aura des bénéficiaires, il est évident que ceux-ci auront des responsabilités.

Nous préparons aussi la Loi Générale de l'Eau car la précédente date de 1906 et nous ne pouvons pas gérer nos ressources d'aujourd'hui avec une loi si ancienne. Un des principes de cette loi doit être le fait de faire passer l'intérêt des êtres humains, et donc les intérêts de l'agriculture, avant toute autre utilisation, puisque ceci nous rapproche de l'équilibre que nous cherchons tous.

Merci beaucoup. Je souhaitais vous faire part de la direction vers laquelle nous travaillons en Bolivie.

Nous avons un plan de développement qui donnera lieu à des objectifs pour ce premier quinquennat de gestion de Gouvernement. Dans un futur proche nous comptons atteindre les Objectifs du Millénaire et croyons qu'avec un travail d'équipe nous pouvons nous en sortir. Ceci est un devoir pour tous, et pas seulement pour ceux qui ont besoin d'aide. Nous croyons qu'en travaillant conjointement à sauvegarder ce qui appartient à tous, nous pouvons y parvenir.

Merci beaucoup.

WALTER KENNES

Chef du secteur environnement et ressources naturelles

Direction générale pour le développement, Commission européenne

Monsieur Kennes a tout d'abord mentionné le Consensus Européen sur le Développement de novembre 2005. Ce document crucial reconnaît explicitement l'environnement comme étant une priorité en soi, ainsi qu'un domaine prioritaire d'intégration dans la coopération européenne au développement.

Mr. Kennes a fait remarquer que l'Union européenne est en train d'augmenter considérablement son engagement financier en faveur de la coopération au développement afin d'atteindre collectivement l'objectif de l'APD qui est de représenter 0,7% du PNB en 2015. Il existe aussi un objectif intermédiaire important de 0,56% pour 2010. Ceci veut dire que 20 millions d'euros additionnels seront disponibles pour l'APD au cours des quatre prochaines années, ce qui équivaut à une augmentation de plus de 40% de la subvention actuelle. L'environnement en général et la biodiversité en particulier peuvent obtenir une proportion significative de ces ressources supplémentaires, mais pour cela, il faudra de bons projets et programmes dans le cadre du dialogue de programmation avec les pays partenaires. Ce n'est pas un processus automatique. Le principe de propriété des partenaires au développement doit être appliqué.

Au niveau de la coopération au développement gérée par la Commission européenne, les efforts pour inclure les considérations environnementales dans le plan de réduction de la pauvreté et les stratégies correspondantes, ainsi que les initiatives et politiques en faveur des pauvres liées à l'environnement, devront être renforcés. Le nouveau

Programme Thématique sur l'Environnement et les Ressources Naturelles sera opérationnel en 2007 et inclura des fonds destinés à la biodiversité. L'UE s'est engagée dans l'aide aux pays en développement pour l'application des Accords Multilatéraux sur l'Environnement.

Finalement, Mr. Kennes a souligné qu'un certain nombre d'aspects de la relation entre la réduction de la pauvreté et la conservation de la biodiversité sont encore inconnus. Il est nécessaire d'explorer davantage et de mettre en avant cette relation car la réduction de la pauvreté est l'objectif principal du développement. Il a appelé à un effort plus important quant au renforcement de la capacité pour de tels thèmes.

SHRI J.C. KALA

Directeur général des forêts

Inde

Dr. Achim Steiner,
Autres dignitaires,
Collègues participants,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de participer à cette importante conférence sur la biodiversité organisée par l'UICN et d'autres sponsors. Je félicite l'UICN d'avoir présenté un document de référence approprié qui pourrait aider les acteurs de cette conférence à sélectionner les actions à entreprendre.

Au début des années 70, quand la stratégie de conservation du monde a été mise en place suite à la Conférence de Stockholm, il a été déclaré ce qui suit : « la terre est la seule planète connue à porter la vie. Néanmoins, les actions humaines réduisent progressivement la capacité de la Terre à assurer la vie. L'impact destructeur de la combinaison entre une majorité de la population qui lutte pour rester vivante et de quelques uns qui consomment la plupart de ressources du monde, est en train d'affaiblir les ressources grâce auxquelles nous survivons et nous nous épanouissons tous.

La relation de l'humanité avec la biosphère continuera à se détériorer à moins qu'un nouvel ordre économique international ne soit établi (c'est peut être pour cela que nous sommes ici), que la population se stabilise et que des modes durables de développement deviennent la manière de vivre et non l'exception. »

Mes amis, la conservation des ressources naturelles est un pré-requis au développement durable, énoncé dans les OMD. Pour mettre ceci en marche, nous devons assurer :

- L'entretien des écosystèmes essentiels;
- La préservation de la biodiversité génétique et
- L'utilisation durable des espèces.

Nous dépendons de notre ingéniosité pour atteindre ce but malgré la surpopulation et une pression du développement.

Un être humain sur six vit en Inde et ce pays possède 18% du bétail mondial, tout ceci sur un quarantième de la surface du globe.

Malgré cette pression énorme, l'Inde a gardé un quart de sa superficie sous forme de forêts. La politique nationale de foresterie envisage d'augmenter la surface de forêts et d'arbres à 33% de sa superficie pour 2012. Avec 8% de la biodiversité totale de la planète, l'Inde est l'un des 17 pays de méga biodiversité du monde. La transformation de 4% de zones géographiques de la nation en sanctuaires et parcs nationaux a largement contribué à la conservation de cette biodiversité.

Environ 70% de la population de l'Inde habite dans les zones rurales. Presque un million de pauvres entrent chaque jour dans les forêts indiennes pour combler leurs besoins en bois de combustion, fourrage, petits bois, pâturage, fibres, fils et autres produits forestiers non relatifs au bois. Il est estimé que cette ponction a un coût annuel de 6 milliards de dollars américains qui ne figurent pas dans le Produit National Brut (PNB) de la nation. Se rendant compte de l'énorme défi que représente la protection des forêts et de sa biodiversité, l'Inde est passée d'une politique imposée à une

politique participative. Il existe en Inde un mouvement massif en faveur de la participation des personnes dans la conservation de la biodiversité à travers le partage des bénéfices découlant des forêts. Plus de 100 000 Comités Conjointes de Gestion de Forêts ont été constitués. Des activités de développement de la communauté et de génération d'emplois pour ceux qui dépendent des forêts, ont été mises en place pour créer du soutien et diminuer la pression exercée sur les forêts.

Les récoltes liées à l'eau dans les forêts de captation aux alentours des villages ont donné des dividendes immédiats. La nappe phréatique dans les puits des villages a augmenté de 10% à 12%, et par conséquent, les fermiers ont obtenu plus d'une récolte là où une seule était prévue. Les toits de chaume des maisons ont été transformés en toits de tuiles et il y a eu une bonne indication générale de développement économique.

L'Agence responsable de la conservation de la biodiversité, nommément le Ministère des Forêts de l'Inde, s'est concentré sur la priorité des villages. De la 12ème place, il est passé à la 3ème.

Jusqu'ici, 110 000 villages en périphérie des forêts ont été couverts par le programme conjoint de Gestion des Forêts / Eco Développement. Des buttes arides ont commencé à reverdir.

Les deux questions suivantes posées par le peuple ont obtenu des réponses directes :

- Qu'est ce que j'obtiens si je conserve la forêt et sa biodiversité ?
- Qu'est ce que je perds si je ne le fais pas ?

La population a trouvé un bénéfice plus important dans la conservation que dans la dégradation. Le Ministère des forêts et son travail, par la voix du peuple, ont attiré l'attention des autorités et donné à la conservation de la biodiversité une place capitale dans l'agenda politique du Gouvernement.

J'ai pensé à partager cette expérience de mon pays avec vous. L'appel en faveur de la conservation de la biodiversité provoquera un déclic s'il en provoque un politiquement, et s'il touche la sagesse des acteurs principaux et des peuples.

Pour conclure, la conservation de la biodiversité peut avoir du succès si elle est mise en place à travers ses bénéficiaires, c'est-à-dire les peuples, que l'on peut convertir en votes.

Merci pour votre attention.

SIMON BROOKS

Vice-président, Banque européenne d'investissement

Une de mes responsabilités en tant que Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) est la vision de la Banque sur les affaires de l'environnement et la durabilité.

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour signer ce ME (Mémoire d'Entente) au nom de la BEI avec Mr. Ibrahim Thiaw, le Directeur Général temporaire de l'UICN.

Nous avons de la chance de pouvoir faire ceci aujourd'hui, quand tant de spécialistes sont réunis pour discuter des modalités pour s'assurer que la biodiversité durable et le développement peuvent être considérés conjointement. Nous devons remercier l'UICN pour l'organisation de cette excellente conférence et le Ministère français des Affaires étrangères d'avoir fourni ce lieu.

Ce protocole d'accord exprime la détermination de deux organisations très différentes à coopérer afin d'optimiser leur contribution à la conservation de la biodiversité et au développement durable. Alors que nous n'avons pas besoin d'introduire l'UICN, vous êtes peut-être moins familiarisés avec la BEI, qui est l'institution de financement à long terme de l'UE, soutenant la réalisation des objectifs de la politique de l'UE à travers le financement d'investissement en capital.

La BEI aide à financer les projets d'investissement dans l'UE et chez ses voisins ainsi que dans le monde en développement. Souvent, les projets d'infrastructures améliorent directement l'environnement (l'aide pour fournir de l'eau potable au Mozambique est un bon exemple).

Mais nous devons faire face au fait que les projets peuvent avoir des impacts

environnementaux négatifs permanents ou temporaires pendant les phases de construction, à moins que les promoteurs des projets ne les anticipent.

Nous voulons nous assurer que nous contribuons au développement durable, et les aspects environnementaux sont des éléments que nous prenons en considération dans tous les projets que nous finançons. Les politiques environnementales et sociales et les pratiques de la Banque se basent sur l'approche de l'UE par rapport à la durabilité environnementale, et en ce qui concerne la protection de la nature, les Directives Habitats et Oiseaux, la Directive EIE et « Natura 2000 » sont des éléments essentiels.

Nous évaluons l'impact environnemental de tous les projets que nous finançons et cherchons à assurer un maximum de bénéfices environnementaux pour un minimum de coûts environnementaux par des mesures de présélection, d'atténuation et de compensation. Tous les projets (que se soit dans l'UE ou ailleurs) doivent être évalués pour détecter s'ils contiennent des problèmes fondamentaux concernant la conservation de la nature.

Nous savons que pour obtenir le meilleur résultat possible dans notre travail, nous, à la BEI, devons écouter et apprendre des autres, y compris des ONG qui travaillent en faveur de la conservation. Nous considérons que l'UICN, avec son réseau mondial de spécialistes, est un partenaire unique.

A la BEI, nous considérons le ME comme un instrument pratique pour la coopération. Il sera centré sur l'expertise, permettant à la Banque d'obtenir des

consultations professionnelles supplémentaires et des conseils de spécialistes de l'UICN sur ses activités, ses politiques et ses stratégies, ayant des impacts sur la biodiversité. Nous prévoyons que cette contribution des experts de l'UICN couvrira la politique générale de développement de la BEI concernant la biodiversité, les analyses des directives de la Banque sur ses projets, les conseils d'experts sur des affaires concernant la biodiversité, et l'aide pour évaluer et surveiller des projets spécifiques financés par la BEI. Nous avons aussi l'intention d'utiliser l'expertise de l'UICN dans notre formation interne et de sensibilisation sur l'évaluation de l'impact et l'intégration des préoccupations sur la biodiversité dans les projets proposés.

Le ME permettra aux deux parties d'exprimer leurs opinions et d'agir individuellement dans le respect des thèmes qu'il traite. Nos organisations se réuniront annuellement pour analyser les progrès réalisés.

La cérémonie de signature d'aujourd'hui représente une étape pour la BEI. C'est le premier ME que la Banque signe avec une ONG, ce qui souligne l'importance que donne la Banque à la biodiversité et à la durabilité.

MESSAGE DE PETER BRIDGEWATER⁸

Secrétaire général, Convention de Ramsar

Premièrement, laissez moi féliciter les organisateurs et leurs partenaires d'avoir préparé cette conférence – en effet il était temps! Dans la dernière Conférence des Parties, qui a eu lieu en novembre 2005 à KAMPALA, en Ouganda, il y avait plusieurs affaires importantes inscrites dans l'agenda, y compris la manière dont la convention pourrait réagir face aux phénomènes naturels ainsi que son rôle dans la réduction de la pauvreté. Ceci a marqué une étape très claire de la Convention, qui tout en gardant ses fortes bases de conservation, a fermement déclaré son rôle de partenaire dans l'Agenda International de Développement.

De plus, en adoptant un cadre de travail stratégique pour 2006-2008, il a été noté que ce cadre contribuerait, entre autres, aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et aux Objectifs sur la Biodiversité pour 2010 : une indication claire de la vision de la Convention en termes de développement. Vu que tous ne connaissent peut être pas le résultat et les travaux complets de la Convention, permettez moi de vous les introduire brièvement :

"La conservation et l'usage intelligent de toutes les zones humides par des actions locales, régionales et nationales et de la coopération internationale, comme contribution pour obtenir un développement durable dans le monde."

La Convention souligne qu'il est essentiel d'intégrer la conservation des zones humides au développement durable car elles contribuent à la santé et au bien-être des personnes. Alors que la Convention développe ainsi des résolutions globales, leur mise en oeuvre, ainsi que beaucoup d'AME (Accords Multilatéraux sur l'Environnement), se font à un niveau national et local.

La Convention est atypique parmi les plus anciens AME sur l'environnement, et elle est de toutes façons la seule à s'occuper d'un écosystème spécifique : les zones humides. Sa définition de zone humide est plus large que ce que l'on pense, des lacs alpins aux barrières de corail, incluant la plupart des besoins d'une gestion intégrée des ressources aquatiques, plus particulièrement dans les régions côtières critiques qui, par ailleurs, souffrent de la pression la plus élevée sur la biodiversité.

Son travail se centre au niveau de l'écosystème, et il est intéressant de constater qu'en dépit du fait que le concept d'écosystème ait été défini il y a 71 ans par Sir Arthur Tansley, ce n'est qu'aujourd'hui que nous apprenons à le connaître et savoir comment il fonctionne.

L'Evaluation des Ecosystèmes en début de Millénaire a construit un cadre complet pour comprendre les écosystèmes et leur fonction, ainsi que pour sensibiliser au concept de services écosystémiques. Ce cadre permet une compréhension plus intéressante de ce que peuvent fournir les écosystèmes aux personnes, et à leur tour, comment ces personnes doivent répondre aux écosystèmes pour assurer leur fonction de protection de la nature et des autres. Néanmoins, l'évaluation de l'état de santé des écosystèmes ne laisse aucune place à la complaisance, et devrait nous alerter sur le fait que nous ne disposons probablement que d'une dizaine d'années pour réorienter notre approche de la gestion environnementale si nous voulons éviter des situations catastrophiques à l'avenir.

Le principal travail de la Convention a été d'adopter des méthodes de gestion des

écosystèmes, y compris le développement de plans de gestion pour son réseau de plus de 1600 zones humides d'importance internationale. Ce réseau est au coeur de ses préoccupations sur l'utilisation intelligente de toutes les zones humides, et a besoin de la coopération internationale transfrontalière pour la conservation de la biodiversité des zones humides.

Il convient de mentionner brièvement que la biodiversité qui, comme définie par la CBD, est un concept hiérarchique qui englobe les gènes, les espèces et les écosystèmes. Nous pensons trop souvent à la biodiversité comme une définition d'espèces, et les zones riches en espèces ont tendance à recevoir l'attention des financements pour le développement.

Mais ces zones ont, ou le plus souvent n'ont pas, une grande diversité écosystémique et génétique, et ceci nécessite une plus grande attention, en particulier de la part de la communauté scientifique. Je fais donc un appel à nos collègues de l'agence pour le développement pour qu'ils réfléchissent attentivement à ce sujet avant de dédier des fonds à des projets ou à de l'aide et se posent ces questions :

- Ce projet envisage-t-il la hiérarchie complète de la biodiversité ?
- Aidera-t-il à maintenir ou à augmenter la production de l'écosystème ?

Nous serons particulièrement intéressés par des mécanismes de financement nouveaux ou innovateurs qui pourraient surgir de brainstorming ou des ateliers de cette réunion, et nous serons prêts à aider la communauté au développement à mettre en oeuvre des projets et de l'aide dans le cadre de notre zone de compétence et de préoccupation.

8. Pour des raisons pratiques, ce message n'a pas pu être écouté pendant la session.

Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (CONCORD)

Difficile d'être le dernier « speaker » dans une après midi où beaucoup a déjà été dit... Difficile d'apporter « une » voix parmi « les » sociétés civiles, après les points de vue des gouvernements et des institutions. Je ne suis pas un expert en biodiversité. D'ailleurs je ne suis pas un expert. Je suis ici au nom de la Confédération Européenne des ONG de développement et d'urgence qui représente plus de 1600 ONG dans les 25 Etats Membres de l'Union Européenne.

Je vais répondre à l'invitation du Président de notre table ronde, Monsieur Achim Steiner. Je serai donc un peu provocateur. Le thème de notre table ronde est « Bridging the Gaps ». Je propose de soulever 4 « gaps ».

Gap n°1 :

Le premier 'gap' a été mentionné par Achim dans son introduction : nous – ONG, institutions, gouvernements et experts – avons cloisonné nos savoirs. Nous avons enfermé nos expertises dans des boîtes. A l'image de la médecine occidentale, nous avons les meilleurs spécialistes pour chacune des pathologies dont souffre le monde... Mais nous ne savons plus faire la synthèse, proposer une vision globale et intégrée, telle que le proposent les médecines traditionnelles d'ailleurs.

Du point de vue d'une population ou d'une famille au niveau local, scinder les problèmes entre problèmes environnementaux, problèmes sociaux, économiques ou même de sécurité ou de démocratie est totalement artificiel.

Il est de notre responsabilité de casser ces boîtes et à ce titre le thème de cette conférence internationale est très intéressant. J'espère sincèrement que

ces deux jours permettront de tisser des liens plus stratégiques entre acteurs du développement et acteurs de l'environnement. CONCORD essaie d'ailleurs à Bruxelles de renforcer ses liens avec la grande famille des ONG environnementales.

Gap n°2 :

Nous devons reconnaître que le cadre institutionnel au niveau européen a été renforcé en matière de prise en compte des questions d'environnement dans les politiques de coopération au développement. 2005 notamment a été une année importante :

- Une nouvelle stratégie européenne a été adoptée ;
- L'UE a pris une initiative en matière de cohérence entre les différentes politiques européennes ;
- Au niveau national, il est maintenant obligatoire d'élaborer un Profil Environnemental Pays ;
- Enfin, l'UE s'est réengagée avec des objectifs chiffrés vis-à-vis des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Pourtant il y a un gap... Un énorme « gap » entre le discours, les bons papiers et la réalité. Deux exemples :

- Le rapport sur l'Aide élaboré en 2005 par les ONG européennes montre qu'une partie importante de l'augmentation de l'aide apportée par certains États membres correspond en réalité à l'annulation de la dette de l'Irak ou du Nigeria.
- Depuis hier ont lieu à Bruxelles les négociations dites du « trilogue » entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement. Ces négociations portent sur l'Instrument de Coopération au Développement. Là où se décident précisément les mécanismes et les allocations

financières pour la prochaine période budgétaire de l'UE. Malgré les belles intentions, les réticences sont grandes à engager des enveloppes précises sur les OMD ou sur les secteurs sociaux et environnementaux.

Les ONG du monde entier, réunies dans la campagne mondiale contre la pauvreté (GCAP en anglais), connue aussi pour son symbole du bandeau blanc, nous disons : « stop talking – time for action ».

CONCORD s'est d'ailleurs engagé à faire un monitoring précis des engagements de nos gouvernements et des institutions européennes dans les prochaines années. Les citoyens et les médias ont le droit de savoir ce qui se fait concrètement.

Je voudrais d'ailleurs proposer à l'UICN de réorganiser une telle conférence dans 3 ou 4 ans, non plus pour échanger et débattre mais pour évaluer le chemin accompli sur le terrain par nos responsables politiques et leurs institutions.

Gap n°3 :

La participation de la société civile !

Le diagnostic est peu encourageant tant en Europe que dans les pays partenaires. La participation de la société civile n'est pas un gadget. C'est une question sérieuse. La volonté politique manque partout. Pourtant il y a de nombreuses bonnes raisons pour prendre cette question très au sérieux :

1. La base d'une bonne gestion publique est l'appropriation par les populations locales des solutions qui leurs sont proposées.
2. Les problèmes que nous prétendons résoudre exigent une action sur le long terme. Avec tout le respect que vous méritez, permettez-moi de dire

que le cycle normal des périodes politiques (en démocratie) ou diplomatiques ne permettent pas la continuité des politiques sur le long terme. L'implication active des organisations de la société civile est un élément clé de la continuité des actions engagées sur le terrain.

3. La participation de la société civile est aussi liée à l'efficacité de l'aide... Objectifs sur lesquels tous les pays européens et de l'OCDE se sont réengagés en 2005 :
 - Coordination entre acteurs, y compris avec la société civile et les ONG;
 - Mise en commun et échange d'expertises;
 - Comparaison des rapports Coûts / Efficacité selon les différents acteurs;
 - Reconnaissance des situations spécifiques où la société civile a démontré sa valeur ajoutée.
4. « Accountability » – Ce grand concept démocratique que nous traduisons en français par « responsabilité des hommes et femmes politiques et des institutions à rendre compte de leurs actions vis-à-vis des citoyens, des médias, des organisations de la société civile ». L'Europe a encore beaucoup à faire dans ce domaine, notamment sur les politiques de relations extérieures et de coopération de l'UE avec le reste du monde.
5. Le modèle occidental de démocratie représentative et électorale est à bout de souffle partout sur la planète. A l'heure de la globalisation et des nouvelles technologies qui ont réduit les distances entre les acteurs économiques notamment, la distance entre « gouvernants » et « gouvernés » est, elle, toujours immense. La démocratie participative (dans une approche complémentaire et non de

substitution) est une des réponses à ce défi. La démocratie participative se construit avec les citoyens et avec les organisations de la société civile.

6. Enfin, l'innovation est une autre des raisons sérieuses où la société civile joue un rôle important. Ce n'est pas un secret que les donateurs et les institutions de coopération sont de plus en plus frileux à prendre des risques, notamment pour des raisons administratives et de contrôle financier. Or, il n'y a pas d'innovation sans prise de risque. Les organisations de la société civile ont montré à maintes occasions leur capacité d'innovation. Certaines innovations sont même devenues – avec le temps – des politiques « institutionnelles ». C'est le cas par exemple du micro-crédit ou du commerce équitable.

Gap n°4

La question de la bonne gouvernance et son lien avec les conditionnalités. L'initiative récente de l'Union européenne sur les questions de la « bonne gouvernance » a reçu un accueil très réservé de la part de CONCORD. Ces sujets sont très complexes et comme une des tables rondes, demain, traitera spécifiquement de cette problématique, je vous livre ici quelques questions dérangeantes que nous avons identifiées avec mes collègues des ONG environnementales. Espérons qu'elles stimuleront les débats :

- Faut-il considérer que l'UE impose des conditionnalités sur ses partenaires en incorporant des standards environnementaux dans ses politiques d'aide ?
- Quand les pays partenaires ont signé des accords multilatéraux sur

l'environnement, l'UE est-elle en train d'imposer des conditions ou respecte-t-elle simplement le droit international ? Comment percevez-vous cela, vous, pays partenaires ?

- Est-ce le rôle de l'UE (ou des donateurs) de pousser en faveur des critères environnementaux ou est-ce le rôle de la société civile dans chaque pays concerné ?

La mauvaise gouvernance est l'une des grandes responsables des dégradations environnementales...

- Mais qui établit ces critères de bonne gouvernance ?
- S'appliquent-ils aussi aux pays donateurs ?
- Ne devraient-ils pas être le résultat d'un effort et de discussions conjoints ?

Les changements climatiques ont des répercussions dramatiques sur l'environnement et le développement :

- A qui la responsabilité ?
- Que devrions-nous dire du rôle des entreprises européennes et des institutions financières dans l'exploitation des ressources naturelles et dans la spoliation de la biodiversité ?
- Que dire des accords commerciaux et de pêches imposés par l'UE ?

Le travail réalisé par certaines ONG environnementales (notamment par WWF) sur l'empreinte écologique de l'Europe est éloquent sur ces questions.

Si l'Europe pense sincèrement que la transparence et la participation sont importants pour la bonne gouvernance des ressources naturelles, alors elle devrait s'appliquer les mêmes contraintes et en même temps donner à la société civile (en Europe et au Sud) l'information et les outils nécessaires pour « monitorer » les politiques des pays européens et des pays partenaires.



ATELIERS⁹

20 septembre 2006

Cette partie des Actes de la Conférence fournit un résumé des différentes présentations et interventions des participants aux ateliers, qui ont eu lieu la journée du 20 septembre 2006. Les discussions et débats se sont répartis autour de huit thématiques :

Atelier 1 : Contribution des services écosystémiques aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Objectif : Mobiliser tous les atouts pour l'éradication de la pauvreté rurale

Atelier 2 : Services écosystémiques dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté

Objectif : Mieux intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans les programmes de développement.

Atelier 3 : Les défis aux modalités actuelles de l'aide

Objectif : Mieux utiliser les outils existants pour assurer une bonne

intégration de la biodiversité dans les programmes de coopération au développement.

Atelier 4 : Communication et éducation

Objectif : Réduire le fossé entre la compréhension des enjeux d'environnement et de ceux de coopération au développement. Informer les citoyens sur l'importance des investissements dans l'environnement pour l'éradication de la pauvreté.

Atelier 5 : Mécanismes financiers innovateurs

Objectif : Un appel au changement : d'une approche projet à court terme à l'investissement dans des programmes à long terme, en s'appuyant stratégiquement sur l'Aide Publique au Développement pour mobiliser des financements supplémentaires.

Atelier 6 : Commerce et coopération économique

Objectif : Identifier les façons dont le commerce et les politiques de développement peuvent entrer en synergie afin d'améliorer la gouvernance environnementale.

Atelier 7 : Gouvernance et participation des acteurs

Objectif : Explorer comment les acteurs peuvent être mobilisés et les institutions renforcées pour soutenir le développement durable et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Atelier 8 : Pays et Territoires d'Outre-Mer

Objectif : Obtenir la reconnaissance de l'importance de la biodiversité comme clé de voûte du développement durable des PTOM. Construire une initiative européenne pour l'environnement et le développement durable des PTOM, dans leur contexte régional.

9. La majorité des présentations faites pendant les ateliers sont disponibles sur le site <http://www.countdown2010.net/paris2006/workshops.html>. Les conclusions et recommandations sont présentées dans le chapitre suivant.

ATELIER 1

CONTRIBUTIONS DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Président: Emile Frison, Directeur Général, Institut International des Ressources Phytogénétiques

E. Frison a indiqué que cet atelier avait pour but d'élaborer des suggestions permettant aux gouvernements et organisations intergouvernementales de prendre des décisions en matière d'investissements.

Erastus Wahome, Chef de la Division pour la Commission européenne, Ministère des Finances du Kenya, a fait une présentation sur les questions de pauvreté, tels que l'habitat et la sécurité alimentaire, qui ont un impact sur la biodiversité.

Christian Mersman, Directeur, Mécanisme Mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a parlé de la déforestation en Afrique.

Ruud Jansen, Conseiller Technique en Chef, Programme de Soutien pour l'Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement, a détaillé un projet de gestion des ressources naturelles basé sur la communauté au Botswana.

Javier Méndez, Conseiller Technique de la Communauté, Coordination indigène et paysanne d'Agroforesterie Communautaire d'Amérique Centrale, a énuméré un certain nombre de services écosystémiques en Méso-Amérique, notamment les ressources médicales et l'écotourisme.

Gill Shepherd, Commission Gestion des Ecosystèmes de l'UICN, a résumé certains aspects des OMD, en particulier ceux se rapportant à la pauvreté, la santé et l'éducation, dans lesquels la biodiversité est impliquée.

Stewart Maginnis, Chef du Programme de Conservation des Forêts de l'UICN, a fait une présentation sur la valeur des ressources naturelles dans les économies rurales des pays en développement, et sur de la nécessité d'intégrer les OMD dans les initiatives portant sur la conservation de la biodiversité.

Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont souligné le besoin de s'assurer que le développement rural soit inclus dans les politiques et stratégies nationales et ont exhorté les fonctionnaires chargés des questions de développement à considérer la biodiversité comme un atout productif. Ils ont par ailleurs soutenu l'autonomisation des pauvres à travers les renforcements des institutions et des politiques qui leur permettent d'avoir plus de contrôle sur les ressources naturelles.

Les participants ont par ailleurs mis l'accent sur la nécessité d'aller au delà des points généraux et de faire des recommandations spécifiques pour l'intégration des objectifs de biodiversité dans les programmes de l'UE relatifs à la migration, au changement climatique et à la prévention de conflits.

ATELIER 2

LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES DANS LES STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Coprésidents: Princesse Basma Bin Ali, Société Royale de Conservation Marine de Jordanie

Olav Kjærven, Directeur, Groupe d'Énergie et Environnement, PNUD

Modérateur: William Jackson, Directeur, Programme Global, UICN

Les discours d'ouverture ont été suivis par un échange sur les expériences nationales et par un débat.

La Princesse Basma Bin Ali a présenté les objectifs spécifiques de l'atelier, c'est à dire: l'identification des approches utiles à partir de l'intégration d'une gestion saine de l'environnement dans les documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté; l'exploration des défis environnementaux et autres que posent les stratégies nationales de développement tel que préconisé dans le document sur les résultats du Sommet Mondial 2005; et l'examen des options de réponse de l'UE.

Aboubacry Demba Lom, Directeur de la Planification Nationale et de la Coordination avec Planification Régionale, Ministère du Développement Durable du Sénégal, a souligné l'importance d'établir des systèmes d'information, du renforcement des capacités et des campagnes de conscientisation.

Leif John Fosse, Direction de la Coopération Internationale, Ministère Norvégien pour l'Environnement, a souligné l'importance particulière de la conservation communautaire, considérée comme particulièrement importante dans les pays dotés d'une mauvaise gouvernance, et a rappelé que les OMD ne peuvent pas être réalisés sans la participation locale.

Débat sur les expériences nationales concernant l'intégration des services écosystémiques dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

Blandina Cocho, Division de l'Eradication de la Pauvreté, Bureau du Vice-Président de Tanzanie, a parlé de la nécessité : du renforcement des capacités; de la recherche et du travail analytique sur les services écosystémiques; et de la conscientisation au niveau local.

Valmir Ortega, Directeur des Ecosystèmes, Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables, a souligné les bénéfices économiques générés par l'écotourisme.

Jan-Peter Schemmel, de l'Agence Allemande de Coopération (GTZ), a déclaré que les évaluations stratégiques environnementales sont indispensables pour la planification au niveau local, et pour une appropriation ferme par les parties prenantes, et a mis l'accent sur la nécessité du renforcement des capacités au niveau local.

Abdullahi Majeed, Vice-Ministre pour l'Environnement, l'Énergie et l'Eau des Maldives, a donné un aperçu de la manière dont son pays intègre la biodiversité dans le plan national de développement et dans tous les secteurs.

Sally Nicholson, Bureau Européen de Politiques WWF, a demandé aux 25 Etats membres de l'UE d'adopter une approche harmonisée pour la mise en œuvre des nouvelles directives sur la coopération européenne.

Dans les discussions qui ont suivi, les participants ont examiné: l'importance de l'information économique sur les services écosystémiques; l'évaluation économique de la dégradation environnementale; et de la nécessité de porter une attention accrue sur les populations pauvres du monde rural et sur le niveau local.

ATELIER 3

DEFIS AUX MODALITES ACTUELLES D'AIDE

Modérateur: Tony Long, Directeur de l'Office Européen de Politique WWF

Trois discours de participants et une étude de cas ont été suivis de présentation et de débat.

Jean-Paul Ledant, Coordinateur du Helpdesk Environnement de la Commission européenne, a informé le public de la situation actuelle de la biodiversité dans les programmes d'aide de la CE, soulignant les progrès récents relatifs aux Profils Environnementaux Pays/Région et les Evaluations Environnementales Stratégiques.

Remy Paris, de la Direction de Coopération au Développement de l'OCDE, s'est centré sur le défi qui consiste à poursuivre l'aide à la biodiversité et a introduit les repères CAD/CDB de Rio comme partie intégrante du Système de Notification des pays créanciers de l'OCDE.

Iola Riosco, Coordinatrice pour la Coopération au Développement de FERN, a présenté un exposé sur les engagements politiques et les évaluations concernant l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement à partir des années 80.

Le modérateur a souligné qu'un accord général apparent sur le besoin imminent d'action est plus important que de nouveaux instruments, politiques ou outils. Un participant a demandé une mise à jour de l'implémentation des nouvelles directives de la CE dans le cadre de la 10^{ème} FED.

Chihneyo Mvori et Edmund Barrow, respectivement Point focal Régional pour l'Afrique de l'Est et Coordinateur de la Conservation de la Forêt et de la Politique Sociale, Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Est, Kenya, ont présenté le cas du Profil Environnemental Pays de Somalie coordonné par l'UICN pour la CE. Ils ont discuté de la manière selon laquelle ce PEP sera pris en compte dans le Document de Stratégie du Pays.

Dans les présentations qui ont suivi, Hans Wessels, Directeur de la Section de Ressources Naturelles et Ecosystèmes, Ministère des Pays-Bas pour la Coopération au Développement, a discuté du moyen de créer un espace pour la biodiversité dans les Programmes Pays dans les cas où la société civile a normalement une influence limitée. Il a aussi insisté sur le besoin d'une meilleure cohérence dans les politiques européennes.

Maria Berlekomp, Coordinateur de Programme chez SwedBio, a appelé à une approche plus tactique de la part des donateurs, en jouant sur leur force principale pour un soutien à une meilleure gouvernance.

Simon Le Grand, Administrateur, Direction Générale Développement, Commission européenne, a reconnu l'écart persistant entre la politique et la pratique de la CE et a porté son attention sur *comment* le réduire, et spécialement dans un contexte où les pays partenaires disposent de plus en plus leurs propres procédures et règles.

Jean Paul Ledant a souligné que depuis avril 2006, les PEP de plus de 100 pays partenaires étaient prêts, avec une qualité générale en régulière augmentation. Cependant, le Helpdesk Environnement ne peut pas évaluer la manière dont les PEP sont intégrés dans les CSP.

Pour Juan Jose Echanove, Chef de Projet à la Délégation de la CE aux Philippines, le financement pour la biodiversité continuera à diminuer tant que de nouvelles modalités se développeront (approches sectorielles, etc.). Ainsi, le seul moyen de trouver un créneau pour la biodiversité est de l'intégrer dans les plans sectoriels et de recourir à des limites de budget thématique.

Aban Marker Kabraji, Directeur Régional du Bureau Régional de l'UICN pour l'Asie, a parlé des avantages et inconvénients de la coopération au développement de la CE par rapport à d'autres donateurs, appelant à des mécanismes de paiement plus rapides et moins bureaucratiques.

Matti Nummelin, Conseiller pour l'Environnement du Ministère finlandais des Affaires étrangères, a souligné le rôle clé des pays partenaires dans l'harmonisation et la coordination des donateurs.

Ronnie Jumeau, Ministre de l'Environnement et Ressources Naturelles des Seychelles, a présenté la situation de son pays et a exposé les défis spécifiques auxquels les petits Etats insulaires en développement font face, particulièrement en ce qui concerne la capacité limitée et les ressources humaines. Ces défis étaient apparemment similaires sur bien des points, à ceux des PTOM, mentionnés par un représentant de Sainte-Hélène.

La discussion suivante a porté sur les affaires de gestion de la recherche et de la connaissance; la manière selon laquelle la société civile peut participer efficacement dans la mise en place de l'aide; le besoin d'un instrument financier pour la biodiversité au sein de la coopération au développement de la CE; le manque de capacité environnementale dans les délégations de la CE; l'opportunité de développer l'aide budgétaire directe pour la biodiversité; des mécanismes de financement innovateurs pour un soutien à plus long terme des zones protégées.

ATELIER 4

COMMUNICATION ET EDUCATION

Modérateur: Gwen van Boven, Commission de Communication et Education de l'UICN

Des brèves introductions des participants ont été suivies d'une discussion.

Pour l'identification des aspects essentiels à la communication et à l'éducation, Nick Hanley, Chef de l'unité Communication, Direction Générale de l'Environnement, CE, a appelé à l'honnêteté et à la transparence.

Marie Tamofo, Association Jeunesse Verte du Cameroun, a recommandé l'utilisation d'une terminologie compréhensible et efficace.

Michael Ginguld, de l'Education Mondiale, a souligné que l'éducation devrait faciliter les processus pour la conservation de la biodiversité tout en permettant de comprendre les objectifs pertinents.

Marco Vincio Cerezo, de la Fundaccio, a suggéré l'apprentissage à partir des erreurs, en particulier en ce qui concerne les problèmes de communication avec les communautés et les acteurs non environnementaux.

Sebastian Winkler, Conseiller principal du Compte à rebours 2010 de l'UICN, a recommandé de garder à l'esprit un message simple, de manière à créer de l'espoir et de la motivation chez les peuples.

Les participants ont débattu sur les manières de trouver un terrain d'entente commun entre les différents acteurs, tout en notant que: le concept de biodiversité est presque incommunicable; les échéances politiques sont souvent mal adaptées aux réflexions à long terme; et la conservation a encore une image négative. Ils ont recommandé de mettre en exergue les bénéfices communs de la conservation et la nécessité économique de la conservation, et faire participer des économistes aux débats.

Un des participants a fait appel à une approche juridique, soulignant que le défi relève d'avantage de la gouvernance que de la technologie, alors qu'un autre a mis en évidence l'importance de faire participer les jeunes générations, en soulignant les applications de la conservation dans la vie quotidienne, suggérant l'utilisation de formes alternatives de communication telles que la musique et le théâtre. Les participants sont tombés d'accord sur la nécessité d'écouter plutôt que de marteler les concepts; de communiquer de manière opportune; de faire passer le message à travers les professionnels de la communication et de l'éducation; de commencer par un point de départ pertinent pour les parties prenantes impliquées; de promouvoir les zones protégées comme point de convergence pour les objectifs de développement et environnementaux; et de souligner les intérêts mutuels relatifs aux ressources naturelles concernées. Les participants ont aussi partagé leurs expériences pratiques, soulignant les défis concernant: la conciliation des intérêts locaux avec les objectifs politiques; la formation des nouvelles générations d'éducateurs; l'utilisation des langues locales; l'intégration des concepts de biodiversité dans «l'enseignement de compétences essentielles pour la vie» dans les programmes scolaires actuels; et la nécessité d'encourager l'incorporation des préoccupations sur la biodiversité dans l'aide officielle au développement impulsée par les demandes.

ATELIER 5

MECANISMES FINANCIERS INNOVATEURS

Président: Carlos Manuel Rodriguez, Vice-Président et Directeur Régional pour la Conservation Internationale pour le Mexique et l'Amérique Centrale, et ancien Ministre pour l'Environnement, l'Eau et l'Industrie du Costa Rica

Modérateur: Mattias von Bechtolsheim, Spécialiste du Secteur pour les Ressources Naturelles et l'agriculture, Groupe Bancaire KfW

Deux études de cas ont été présentées à la suite des présentations des participants.

Leon Rajaobelina, Vice-Président, Conservation International - Madagascar, et Jean-Paul Paddack, Responsable du Programme de l'Océan Indien de l'Ouest, WWF Madagascar, ont décrit la création de fonds fiduciaires pour les aires protégées et la biodiversité à Madagascar.

Samuel Sangüenza, Directeur Exécutif, Fonds National de l'Environnement de l'Equateur, a décrit l'utilisation des fonds fiduciaires pour le financement de parcs nationaux en Bolivie, au Pérou et en Equateur.

Dans la discussion suivante, les participants ont examiné: l'absence de l'UE dans les fonds de dotations; le financement pour l'utilisation durable; les incitatifs pour la conservation de la biodiversité; la conversion de la dette comme moyen de financer les fonds fiduciaires; et les coûts administratifs des fonds fiduciaires.

Sur l'aide bilatérale, Denis Loyer, chef de la Division Environnement et Ressources Naturelles, Agence Française de Coopération, a suggéré la réintroduction des prêts pour financer les projets rentables, et a ajouté que les plans d'affaires donnent de la crédibilité et de la visibilité aux projets.

Sachant que les fonds fiduciaires ne sont pas des mécanismes nouveaux, Hans Wessels, Directeur, Gestion des ressources Naturelles et Ecosystèmes, Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, a appelé à des mécanismes innovateurs qui engagent le secteur privé et à l'identification de clients prêts à payer pour les services écosystémiques.

Robert Tipmann, coordinateur des services consultatifs des Politiques, Ecosecurités, a relevé qu'un cadre réglementaire international, sous l'égide de la CBD, est nécessaire pour mobiliser des ressources supplémentaires indispensables aux régimes de paiement des services écosystémiques qui ne sont pas limités aux projets de carbone ou aux mesures volontaires.

Duncan Marsh, The Nature Conservancy, a soutenu la mise en place de projets pilotes sur l'établissement de liens entre la déforestation et le changement climatique.

Tatiana van Lier, Netherlands Postcode lottery, a expliqué que cette loterie hollandaise affecte 50% de ses bénéfices aux activités caritatives au profit des droits de l'homme et de l'environnement.

Pablo Gutman, Conseiller politique principal, Bureau du Programme Macroéconomie pour le Développement Durable, WWF, a appelé à la mise en commun des intérêts des populations rurales pauvres et de ceux du mouvement pour la conservation.

ATELIER 6

COMMERCE ET COOPERATION ECONOMIQUE

Président: Alain Lipietz, Membre du Parlement Européen

A. Lipietz a cité le commerce, le développement et l'environnement comme étant des préoccupations clés pour le Parlement européen, alors que la mise en place des cadres réglementaires constitue la principale responsabilité des gouvernements et de la société civile.

Kamal Guycy, Gestionnaire Programme, Centre International pour le Commerce et le Développement Durable (ICTSD), a prononcé un discours au nom de Ricardo Melendez-Ortiz, Directeur de ICTSD. Il a expliqué que l'ICTSD a démontré dans ses analyses que le déclin des stocks de pêche et des zones forestières constitue une perte de la biodiversité qui résulte des problèmes commerciaux. Il a noté que 6 seulement des 60 Documents de Stratégie de Pays de l'UE contiennent des analyses environnementales, et seulement trois disposaient d'évaluations environnementales stratégiques. Il a argumenté que l'opinion publique soutient vivement les analyses environnementales et a dit que le ICTSD recommande des modalités d'intervention pour: prévenir et réduire les effets pervers du commerce sur l'environnement; réduire les effets pervers des mesures environnementales et de sécurité sur le commerce; et utiliser les mesures de commerce et la coopération au développement pour réaliser les objectifs des politiques environnementales.

Sophie des Clers, Université de Londres, a souligné que d'une manière générale les accords de pêche en Afrique de l'Ouest tiennent rarement compte de la biodiversité.

Papa Samba Diouf, WWF Sénégal, a noté des divergences possibles entre les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et les accords de pêche de l'UE avec les Etats côtiers de l'Afrique, et a procédé à un tour d'horizon sur les impacts de la surpêche sur la biodiversité.

José Parajuá Aranda, Directeur Général, Groupe d'entreprises de pêche dans les pays tiers, Espagne, a argumenté que la salinité, le changement climatique et la pollution sont aussi importants que la surpêche quant aux causes de la diminution des stocks de pêche.

Saskia Ozinga, FERN, a noté que la conservation de la biodiversité va rarement de pair avec la coopération internationale en raison de la faiblesse de la législation et de la gouvernance, de la corruption, et du manque de participation publique et de l'application de la loi.

Joaquim Machado, Directeur, Affaires gouvernementales sur la Biodiversité et la Biotechnologie, Syngenta, a décrit les pratiques agricoles au Brésil qui intègrent les préoccupations relatives aux pertes de sol et d'eau, et à la déforestation.

Sebastien Risso, Responsable des politiques de l'UE pour les Forêts et le Commerce, Greenpeace Europe, a fait remarquer que les politiques de l'UE n'ont pas toujours tenu compte de la protection de l'environnement, et a fait un appel à l'UE pour que celle-ci réduise son empreinte écologique en diminuant sa consommation.

Maria Fernanda Espinosa, Directeur Régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud, a promu la multifonctionnalité comme un concept clé pour la biodiversité et a exhorté l'UE à maintenir ses subsides en faveur de la conservation de la biodiversité pour ses services écosystémiques.

Walter Kennes, Direction Générale de la CE pour le Développement, a dit que la CE intègre désormais l'environnement dans les programmes de développement, même si leur mission première est la réduction de la pauvreté.

Dans la discussion suivante, les participants se sont penchés sur: les subventions agricoles considérées comme des déformations des programmes de commerce et de développement, le besoin d'analyse des services écosystémiques et d'internaliser les éléments externes de la production; les problèmes de la restriction du commerce par le biais de la certification; et les asymétries dans les négociations commerciales entre l'UE et ses partenaires commerciaux.

ATELIER 7

GOVERNANCE ET ENGAGEMENT DES ACTEURS

Modérateur: Mohammad Rafiq, Directeur du Programme Affaires et Biodiversité, UICN

M. Rafiq a commencé par poser la question: Si vous étiez le chef de la coopération de l'UE au développement, quelle serait la seule chose que vous feriez pour la conservation de la biodiversité?

Les participants ont discuté des orientations initiales tel que : destiner une partie du budget de l'aide au développement pour la biodiversité; permettre l'engagement profond de la société civile pour s'assurer que la biodiversité soit intégrée à la coopération au développement; créer un système de gouvernance mondiale dont nous aurions besoin pour harmoniser les approches des donateurs; soutenir l'agriculture organique.

Olivier Behra, Directeur, L'Homme et l'environnement, Madagascar, a partagé l'expérience de son ONG relative à l'implication des habitants et du secteur privé dans la gestion des aires protégées expérimentales, où la production de revenus est une priorité.

Vladimir Bocharnikov, Officier d'Information, Projet "Indigenous Peoples Network for Change" (IPNC), a analysé le thème spécifique des peuples indigènes dans le cadre de la CDB. Il a présenté une étude de cas faite en Russie sur la connaissance indigène traditionnelle dans les zones arctiques et boréales.

Rosalía Arteaga, Secrétaire Exécutive pour le Traité de Coopération Amazonien, Brésil, ancienne présidente d'Equateur, a présenté le cas de la région amazonienne et comment les problèmes locaux sont liés aux problèmes régionaux et mondiaux dans un contexte qui change rapidement.

Paul Mitchell, Secrétaire Général, Conseil International des Mines et des Métaux (ICMM), a insisté sur le rôle majeur que peut jouer l'industrie minière pour sortir les personnes de la pauvreté tout en contribuant à la conservation de la biodiversité. Le cas récent de l'investissement de la Rivière Tinto au Sud de Madagascar a également été mentionné comme étant une expérience positive.

La discussion suivante a suscité quelques questions comme: le lien entre la croissance économique et la bonne gouvernance; quand et dans quelles conditions réunir les acteurs; le rôle du secteur privé et de l'établissement des normes et de standards pour établir les rapports.

ATELIER 8

PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Coprésidents: **Willem Ferwerda, Comité de l'UICN des Pays-Bas**
Jean-Marc Michel, Directeur de la Nature et des Paysages,
Ministère français de l'Ecologie et du Développement durable

Dans son discours, Kalli de Meyer, Alliance des Antilles Hollandaises pour la Nature (Dutch Caribbean Nature Alliance), a souligné que bien que le Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'UE couvrent tous les océans du monde et incluent de nombreux points chauds biologiques, ils ne reçoivent que peu d'attention et de financement. Elle a appelé à: l'amélioration des cadres politiques et réglementaires de l'UE pour faire face aux questions spécifiques des PTOM; l'intégration des PTOM dans les politiques et dans les projets existants de l'UE; et l'augmentation des financements destinés à la conservation de la biodiversité dans le PTOM, notamment par le biais de petites subventions.

Josianne Irissin-Mangata, Conseil régional de la Réunion, a présenté le Réseau régional européen de recherche (ERA-NET), un programme de recherche commun sur le développement durable dans les PTOM.

Mike Pienkowski, Président, Forum sur la Conservation des Territoires d'Outre-Mer Britanniques, a mis en évidence les chartes environnementales signées par le Royaume Uni et certains de ses PTOM, et qui définissent les principes directeurs et les actions concrètes à entreprendre par les deux parties pour promouvoir la durabilité.

Pascal Joannot, Muséum national d'histoire naturelle, France, a résumé les efforts entrepris dans le cadre de l'initiative pour la conservation et la protection des récifs coralliens du Pacifique Sud en vue de: créer des aires marines protégées; développer les connaissances, la protection, la restauration et l'évaluation des écosystèmes; générer des fonds et promouvoir la communication entre les parties prenantes.

Asii Chemnitz Narup, Ministre de la Santé et de l'Environnement, Groenland, a rappelé que les PTOM avaient célébré leur Conférence Ministérielle et leur Forum Trilatéral (PTOM, CE et les 4 Pays Membres de l'UE, France, Royaume Uni, Danemark et Pays Bas) à Nuuk, au Groenland, début septembre 2006. Le changement climatique et ses effets environnementaux ont été le sujet principal des discussions. Elle a souligné deux des conclusions de Nuuk qui engageaient l'UE et ses 4 Pays membres à aider les PTOM à: (1) permettre l'accès aux programmes environnementaux de l'UE tels que LIFE+; (2) définir un plan d'action environnemental UE-PTOM. Elle a attiré l'attention sur l'impact sérieux du changement climatique sur l'économie et la culture du Groenland, soulignant les conséquences au niveau mondial de la fonte des calottes glaciaires, ainsi que les préoccupations des peuples autochtones.

Corinne Desforges, Directeur adjoint des affaires économiques, sociales et culturelles, Ministère français des territoires d'outre-mer, a signalé les efforts de son pays pour créer des parcs nationaux dans ses PTOM.

Régis Dick, WWF France, a présenté le programme de sensibilisation sur la biodiversité de WWF dans les PTOM.

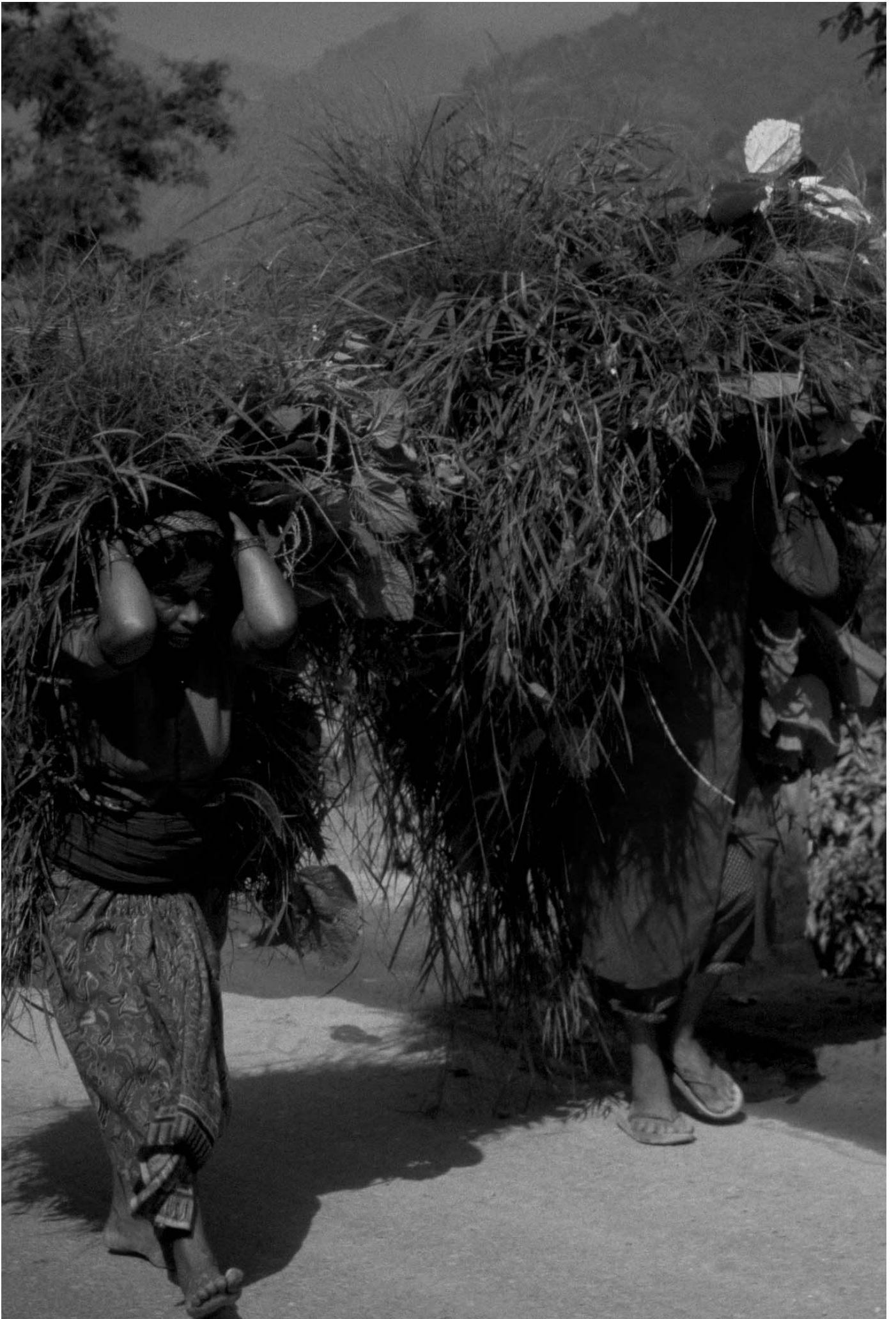
Stéphane Verwilghen, Direction Générale du Développement, CE, a présenté un résumé des mesures entreprises par la CE en ce qui concerne les PTOM, tout en notant que la

législation de l'UE est applicable dans les régions d'outremer, mais pas aux PTOM. Il a annoncé la dixième phase du Fonds Européen de Développement (FED, 2008-2014), et a mis l'accent sur l'engagement de la CE à collaborer avec les PTOM pour une meilleure intégration des questions liées aux PTOM dans les actions entreprises dans le cadre du FED.

Etienne Coyette, Direction Générale Environnement, CE, a indiqué que l'accès des PTOM aux programmes de la CE est encore en discussion, tout en observant que toute action doit être canalisée à travers des programmes coordonnés géographiquement.

Georges Handerson, Ministre du Développement Durable de la Polynésie Française, a demandé une augmentation du financement alloué aux programmes de recherche dans la région du Pacifique et une coordination pour résoudre les problèmes environnementaux transfrontaliers.

Les participants ont mis en évidence le besoin: d'une coopération accrue entre les différents PTOM d'une part, et entre les PTOM et les organisations internationales d'autre part; des synergies entre la coopération territoriale et régionale, et entre les différentes politiques de l'UE; un cadre politique amélioré au sein de l'UE afin de prendre en compte les questions liées aux PTOM; une augmentation du financement et de la recherche; de l'intégration des politiques liées aux PTOM; et une attention plus grande à la recherche des voies et moyens d'accroître le profil de l'UE au plan international travers ses PTOM.



DU DIALOGUE À L'ACTION

21 septembre 2006

Président :
James P. Leape,
Directeur général, WWF International

Vice-présidents :
Ronnie Jumeau,
Ministre de l'environnement et des ressources
naturelles, Seychelles

Robert Hepworth,
Secrétaire exécutif,
Convention sur les espèces migratrices

Les résultats des ateliers

Cette séance plénière a permis de présenter les rapports de chaque atelier pour illustrer la façon de passer du dialogue à la mise en oeuvre d'actions. Chaque participant a donc pu bénéficier des résultats des discussions et débats qui ont eu lieu pendant les huit ateliers du mercredi 20 septembre 2006.

James P. Leape a félicité l'UICN et la Commission européenne pour la conférence. Il a dit qu'elle avait une grande importance en raison des sujets qui avaient été abordés et qu'elle était aussi un modèle pour les parties prenantes. Celle-ci avait démontré que la biodiversité est essentielle pour le développement durable et pour réaliser les OMD. L'UE a une grande responsabilité car elle est un leader dans l'intégration de la biodiversité au développement ainsi qu'un leader mondial grâce à son apport d'aide au développement. Cependant, en dépit de tout ce travail, la bataille risque d'être perdue et tous doivent consentir à fournir plus d'efforts, particulièrement la CE. Il est primordial de s'assurer que toutes les politiques de l'UE aident à atteindre ces objectifs, en particulier celles qui concernent la pêche et le commerce. Quoique largement sous-financée, la nouvelle stratégie thématique sur l'environnement est une opportunité clé essentielle pour réussir avec succès. La nécessité de faire participer la société civile, qui occupe une place unique pour joindre les communautés aux marchés, est également importante.

En 2010, nous saurons si nous sommes ou non sur la bonne voie pour réaliser les OMD, puisqu'ils peuvent mesurer la perte de biodiversité. Si la biodiversité est en train de diminuer, c'est que nous ne sommes pas en train de réaliser les OMD.

Le président Leape a réaffirmé que prendre l'objectif pour 2010 au sérieux est un pré-requis pour réaliser les OMD. Néanmoins, il a noté que nous « risquons de perdre la bataille » à moins que l'UE ne consente à faire encore plus d'efforts pour orienter l'aide au développement vers les objectifs de la biodiversité, et pour s'assurer que toutes ses autres politiques et pratiques sont établies conformément à ces objectifs. Il a déclaré que les fonds alloués à la conservation de la biodiversité demeurent très insuffisants, soulignant la position unique de la société civile dans la promotion de solutions innovatrices.

Robert Hepworth s'est excusé de son retard, en déclarant que son plan était à l'envers. Il a dit que cela pouvait être considéré comme une métaphore en ce qui concerne les objectifs à atteindre pour 2010, car nous ne nous dirigeons probablement pas dans la bonne direction. La communication, par delà la sphère de la communauté de conservation, est essentielle et nécessaire pour un engagement avec les agences de développement et les pays partenaires, etc. Il a remercié le Ministère français, la Commission européenne et l'UICN pour la conférence. Le rôle de la Commission européenne dans la conservation est souvent positif et, dans le cadre de la CMS, il n'aurait pas été possible de mettre sur pied un groupe de travail sur la grippe aviaire sans l'aide de la CE. La CE est souvent décriée, mais nous devrions plutôt reconnaître ce qu'elle fait en faveur de la conservation. En soulignant l'importance d'une communication claire, il a loué le rôle facilitateur de la CE dans la conservation, citant par exemple son soutien en faveur du groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire.

Rapports des représentants des ateliers

Atelier 1 : Contributions des services écosystémiques aux OMD.

Emile Frison, Directeur Général de l'IIRGP, a insisté sur le fait qu'il est peu probable de pouvoir réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans toutes les régions sans une nouvelle approche sur le développement rural. Heureusement, il y existe une grande place pour les interventions en faveur de la biodiversité qui contribuent positivement aux systèmes de production rurale à petite échelle et à la réduction de la pauvreté. Ceci nous offre une grande opportunité pour intégrer la conservation dans les efforts actuels de développement.

En soulignant les recommandations générales, il a mis en évidence la nécessité :

- De renforcer les politiques et les institutions qui soutiennent la reconnaissance formelle des droits des populations rurales à gérer les ressources naturelles et à bénéficier des avantages qui en résultent;
- D'améliorer les données recueillies par les enquêtes nationales sur le budget des ménages pour déterminer la valeur de l'utilisation de la biodiversité dans et en dehors de l'agriculture, afin d'informer les cycles de planification économique nationale; et
- D'utiliser la diversité génétique des espèces et des écosystèmes comme un atout pour réduire la pauvreté rurale en encourageant sa contribution aux stratégies relatives aux populations pauvres et luttant pour réduire les risques, améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé, et augmenter la résilience.

E. Frison a souligné par ailleurs qu'en sortant les personnes de la pauvreté extrême, l'investissement de l'UE dans le développement rural durable dans les pays en développement peut aider l'UE à résoudre des problèmes politiques majeurs tels que la migration et la sécurité.

Il a poursuivi en adressant spécifiquement à l'UE les recommandations suivantes:

- Demander systématiquement les apports et les opinions de la société civile et des gouvernements afin d'établir des priorités d'aide des pays;
- Soutenir l'élaboration d'instruments d'évaluations du capital biologique aux niveaux communautaire et macroéconomique, et incorporer les résultats de ses évaluations dans les stratégies des pays;
- Soutenir la recherche participative sur l'augmentation de la productivité dans les systèmes agricoles en améliorant leur résilience à travers le déploiement d'une plus grande diversité au niveau génétique, des espèces et du paysage, par des mécanismes de financement existants tels que le FED, la ligne budgétaire sur la sécurité alimentaire et le septième cadre de travail de recherche de la CE; et
- Viser une meilleure cohérence de sa politique en matière d'aide au développement, à l'agriculture, à l'économie, aux pêcheries, à l'immigration et à la sécurité.

Le groupe a ainsi recommandé à la communauté pour la conservation de:

- Prêter plus d'attention aux composantes de la biodiversité qui sous-tendent les systèmes de production et les interventions dans les programmes de conservation, en particulier de l'utilisation durable; et
- Créer des partenariats avec les organisations de recherche et de développement afin de développer et de tester des instruments d'évaluation économique et permettre aux acteurs clés de les utiliser.

Finalement, il a été suggéré aux gouvernements nationaux de:

- Demander à leurs agences nationales de statistiques de recueillir les informations relatives à l'importance de l'utilisation de la biodiversité dans et en dehors de l'exploitation agricole, et d'utiliser cette information dans la planification économique nationale; et
- Accorder, dans les documents de Stratégies de réduction de la pauvreté, une plus grande priorité aux investissements dans le développement rural axé sur les pauvres et qui réduit les risques, améliore la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé, ainsi que la résilience.

Atelier 2 : Les services écosystémiques dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté

Olav Kjørven, Directeur du groupe énergie et environnement, PNUD, a présenté les recommandations des participants de l'atelier, à savoir que l'intégration de l'environnement dans la réduction de la pauvreté et le développement doit être soutenu par, entre autres:

- Des systèmes d'information améliorés et une gestion de la connaissance sur les liens entre l'environnement et le développement, accessibles à tous les niveaux;
- Un soutien plus important aux approches, expériences et outils qui fonctionnent bien;
- Une plus grande reconnaissance de la valeur de l'intégration de l'environnement et du développement au niveau local, tout en travaillant pour mieux intégrer l'environnement dans la politique macroéconomique et fiscale aux niveaux pertinents;
- Des règles et des procédures administratives plus simples de la CE et des pays de l'UE;
- Un engagement plus fort des ONG internationales et nationales de développement et de l'ensemble des personnes qui oeuvrent pour la conservation.

Atelier 3 : Défis aux modalités actuelles d'aide

Johanna Philipps, Société Royale pour la protection des oiseaux (RSPB), a présenté les recommandations générales des participants à l'atelier, demandant en particulier :

- L'utilisation d'un Soutien Budgétaire Direct (SBD) et des Approches Sectorielles (SWAP) pour ouvrir un dialogue aux politiques de haut niveau pour l'intégration de la biodiversité;
- L'utilisation plus large des expertises internes pour que les PEP obtiennent un meilleur approvisionnement et une internalisation des affaires.
- Augmenter l'intérêt, lorsque cela s'avère nécessaire, sur la réflexion concernant les problèmes environnementaux dans les CSP;
- Inclure les experts et les indicateurs de l'environnement dans les planifications des SBD et SWAP et leur suivi;
- Maintenir le leadership de l'UE et le soutien de la biodiversité et des aires protégées;
- Assurer une plus grande flexibilité du financement en allouant des montants plus petits;
- Envisager des mécanismes de financement spécifiques pour affronter les défis de la biodiversité;
- Améliorer le soutien aux projets régionaux; et
- Nommer un médiateur ou un contact qui s'occuperait des contraintes ou d'autres problèmes des pays partenaires.

Ensuite, J. Philipps a précisé les recommandations des participants de l'Atelier à l'UE:

- Compléter le manuel d'implémentation pour la fin 2006;
- Reconnaître le coût de l'intégration de la biodiversité;
- Augmenter et améliorer la capacité environnementale interne;
- Intégrer systématiquement les services écosystémiques et les questions de biodiversité dans le soutien aux secteurs productifs tels que l'agriculture, la pêche, le tourisme, le

transport, et les infrastructures, à travers l'utilisation des évaluations environnementales stratégiques;

- Etablir des plateformes d'échange appropriées entre l'aide budgétaire directe et les approches sectorielles afin de partager la connaissance et l'expérience des donateurs de l'UE;
- Rendre publiques et disponibles les Profils Environnementaux Pays;
- Améliorer la cohérence entre les Directions Générales de la CE (très compartimentées), entre les donateurs, entre les politiques et les pratiques de développement et de non développement;
- Résoudre les problèmes concernant les règles et procédures trop bureaucratiques – communiquer ceci aux présidents du Comité de budget et du Comité de contrôle du budget;
- Renforcer les mécanismes d'élaboration de rapports et de suivi pour la biodiversité en utilisant pleinement les marqueurs CAD/CDB de Rio de l'OCDE;
- Développer un cadre pour les indicateurs afin de permettre à la CE de suivre ses propres progrès; et
- Soutenir les pays partenaires dans le développement d'indicateurs quantifiables pour surveiller les conditions environnementales et assurer une intégration complète avec les indicateurs économiques et sociaux nationaux existants afin d'éclairer la planification nationale et sectorielle.

Elle a ajouté que les participants à l'atelier ont en outre demandé:

- Aux pays partenaires de développer des profils environnementaux de pays appropriés, pour permettre d'améliorer le profil des questions et des opportunités environnementales et de biodiversité
- Aux donateurs d'améliorer la cohérence de leurs activités à tous les niveaux;
- Aux ONG et aux donateurs, de soutenir la participation efficace dans la politique et la planification à un niveau approprié, des communautés locales dont les moyens de subsistance dépendent de la biodiversité.

Atelier 4 : Communication et éducation

Michael Ginguld, Chargé de programme chez World Education, a indiqué que cet atelier avait eu pour but d'améliorer le rôle de la communication et de l'éducation en rapport à la promotion des considérations environnementales dans les programmes de coopération au développement. Il a rappelé les recommandations du groupe, en particulier la nécessité de:

- Appliquer les approches de communication et d'apprentissage afin d'éliminer les barrières entre l'environnement, le développement et les autres secteurs, « Il ne s'agit pas d'avoir raison, il s'agit d'être efficace »; et de
- Prêter plus d'attention au renforcement des capacités et à l'éducation des jeunes, des parties prenantes et des professionnels, afin d'augmenter leur aptitude à réussir sur le long terme, un développement durable.

Il a ajouté que l'UE avait reçu des recommandations pour:

- encourager la création et soutenir les plateformes multipartites pour le dialogue et la collaboration active dans le partenariat entre les groupes qui oeuvrent pour l'environnement et le développement à différents niveaux;
- Soutenir le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles pour le développement durable, et encourager l'intégration de la conservation de la biodiversité et la sensibilisation environnementale dans les programmes d'éducation et formation pertinents.

Atelier 5 : Mécanismes financiers innovateurs

Hans Friedrich, Chef de financement de la conservation et relations avec les bailleurs de fonds, UICN, a mis en relief l'appel des participants à l'atelier pour un financement durable et innovateur en soulignant qu'une partie plus substantielle des fonds existants devrait être allouée aux objectifs relatifs à l'environnement et à la biodiversité.

L'atelier a conclu sur nécessité de:

- Explorer les possibilités pour que l'APD contribue aux fonds pour l'environnement quand ils existent tant au niveau national que régional;
- Trouver ce dont on a besoin pour maintenir et augmenter l'aide et les contributions aux mécanismes de financement existants au niveau international, tel que le FEM et d'autres fonds mondiaux;
- Intégrer la conservation des ressources naturelles dans le développement économique et rural pour permettre l'utilisation d'APD (hors des aires protégées, gestion durable de l'utilisation de la terre, renforcement des capacités);
- Explorer comment l'UE peut aider les pays partenaires à développer et implémenter des instruments financiers additionnels et des mécanismes financiers innovateurs pour une action conjointe et flexible, tel que le Paiement pour les Services Ecosystémiques, accords d'échange « dette-nature » (« debt for nature Swaps »), etc.

Parmi les différentes recommandations, H. Friedrich a souligné le besoin de :

- Promouvoir si possible la création de fonds environnementaux, et explorer les possibilités de contribution de l'APD;
- Intégrer l'environnement dans la coopération au développement, en tenant compte des autres questions politiques comme l'agriculture, le commerce, et la pêche, et faire le lien entre la réduction de la pauvreté et la conservation; et
- Promouvoir les instruments basés sur le marché et créer des partenariats publics/privés réussis où les gouvernements bénéficiaires, l'APD et le milieu des affaires pourraient trouver une synergie et des opportunités de collaboration.

Atelier 6 : Commerce et Coopération Economique

Alain Lipietz, Membre du Parlement européen, a fait un résumé des discussions sur les nombreux impacts du commerce sur la biodiversité, et comment les gérer, en insistant sur la cohérence entre le commerce, la coopération pour l'économie et le développement, pour permettre un développement durable. Il a appelé à une répartition claire des responsabilités tout en soulignant que les réglementations sont inefficaces si elles comportent des failles et si leur application fait défaut.

Au sujet de la participation, des capacités et de l'information, les participants de l'atelier ont souligné que:

- La biodiversité ne peut être défendue qu'avec une participation sociale active;
- Le renforcement des capacités nationales est nécessaire pour promouvoir le développement durable à travers le commerce; et
- Le commerce international peut exercer une pression excessive sur les ressources vivantes ou provoquer des changements dans les écosystèmes. Les accords commerciaux doivent donc être précédés et accompagnés par des évaluations intégrées et être compatibles avec la CDB.

En ce qui concerne la protection et l'évaluation de la biodiversité dans le commerce, les demandes suivantes ont été faites :

- Les mesures pour protéger la biodiversité, telles que des quotas ou des interdictions, doivent être assorties de lois pour assurer leur respect;
- La certification devrait être optionnelle, et le public doit être informé et impliqué dans le processus de création des normes;
- Toutes les subventions qui soutiennent la production endommageant la biodiversité doivent être éliminées;
- La valeur non marchande de la biodiversité doit être reconnue et les utilisations éco-compatibles, comme l'écotourisme, le piégeage du carbone, et les droits de propriété intellectuelle de la communauté devraient être protégés; et
- Les accords commerciaux interrégionaux ou mondiaux doivent promouvoir des normes environnementales et sociales élevées et éviter la concurrence déloyale.

Atelier 7: Gouvernance et engagement des acteurs

Juan Marco Alvarez, Directeur Exécutif, Salva Natura, du Salvador, a rapporté la conclusion des participants des ateliers qui soulignait que la participation des parties prenantes est essentielle pour établir un cadre d'aide à la gouvernance en utilisant la connaissance autochtone et en assurant des bénéfices équitables. Les conclusions plus spécifiques sont :

- Un gouvernement seul ne devrait pas établir le cadre de gouvernance. La société au sens large devrait participer pour bénéficier de la sagesse collective et pour assurer un partage équitable des bénéfices. En faisant ceci, nous avons besoin de définir clairement et d'institutionnaliser les rôles respectifs des acteurs. Il serait plus efficace pour les parties prenantes d'apporter leurs différences à des périodes spécifiques du processus de développement;
- Les partenariats ne sont pas seulement importants mais également nécessaires, mais la société civile est un partenaire inégal dans cette relation. Selon les endroits, elle est relativement petite voire inexistante. Dans la plupart des cas, elle a besoin de capacités et de ressources;
- La participation effective des communautés et des gouvernements récepteurs fait la différence et est indispensable au développement durable. Cependant, de nombreux pays qui reçoivent de l'aide restent pauvres et leur environnement continue à se dégrader. L'échec de l'aide au développement peut trouver son origine dans l'aide conditionnelle, les retards, la paperasserie administrative des pays donateurs et récepteurs, le manque de capacité du gouvernement récepteur, le manque de durabilité après le projet, et la perte de bonne gouvernance. Ces thèmes sont encore sous-étudiés et peu compris.
- Le secteur privé doit s'impliquer. Son impact sur l'environnement est encore préoccupant. Il est donc nécessaire de développer des normes de performance et d'assurer leur

respect par des mécanismes volontaires et régulateurs (de certification).

Par conséquent, les participants de l'atelier ont recommandé à l'UE de :

- Investir dans la recherche pour clarifier les rôles des parties prenantes et les institutionnaliser;
- Investir pour l'élargissement et le renforcement de la société civile dans les pays partenaires pour en faire des partenaires égaux;
- Faire preuve de leadership dans la recherche d'une meilleure compréhension des causes des échecs de la « promesse d'aide », d'élaborer des règles claires et transparentes pour l'allocation et l'utilisation des fonds de développement, et assurer la capacité institutionnelle nécessaire des deux côtés;
- Fournir aux pays partenaires le leadership et les moyens nécessaires pour créer des règles de jeu équitables permettant au milieu des affaires d'être un partenaire efficace dans la réalisation de la conservation;
- Investir dans le renforcement de la compréhension du monde des affaires par la société civile pour augmenter les perspectives des partenariats entre les secteurs publics et privés;
- Affecter une partie de son aide au développement dans chaque région ou pays, à un fonds que la société civile et les gouvernements peuvent utiliser pour rechercher des financements additionnels alloués à la conservation et au développement durable provenant du secteur privé et d'autres sources.

Atelier 8 : Pays et Territoires d'Outre-Mer

Willem Ferwerda, Directeur de Comité de l'UICN pour les Pays-Bas, a dit que l'atelier avait conclu que :

- Les États membres de la CE et de l'UE devraient redoubler d'efforts pour assumer leurs responsabilités spécifiques envers les PTOM;
- Les PTOM abritent une grande partie de la biodiversité mondiale et sont d'une importance universelle en termes de services écosystémiques qu'ils fournissent, particulièrement dans l'atténuation des effets du changement climatique;
- Il y a un manque cruel de financements et de stratégies appropriés de l'UE, alors que les PTOM n'ont pas accès aux fonds mondiaux.
- Les PTOM apportent une valeur ajoutée potentielle considérable à la recherche et à l'action sur le changement climatique et la biodiversité.

Les participants ont recommandé à la CE et aux États membres de l'UE de :

- Développer un cadre cohérent pour l'environnement dans les PTOM visant, entre autres, la gestion durable des aires importantes de biodiversité, et aussi, permettre des initiatives communes avec les Régions Ultra-Périphériques (RUP) car ces régions constituent au sein de l'UE, des entités avec le plus d'enjeux similaires.
- Veiller à ce qu'un financement adéquat soit alloué à l'environnement et à la biodiversité dans les PTOM, en particulier en collaboration avec les autorités locales, améliorer l'accès des organismes locaux et des ONG aux programmes européens, et instituer un système de petites subventions externes.
- Elaborer des programmes de recherche communs centrés sur la biodiversité des PTOM et des RUP, et renforcer les initiatives communes avec les pays partenaires régionaux; et

- Renforcer les positions de PTOM et de l'UE dans le débat international sur le changement climatique en utilisant les différents réseaux mondiaux des PTOM et des RUP pour évaluer les interactions entre les écosystèmes, le changement climatique et les communautés locales.

Présentation du Message de Paris

Après la discussion, une version initiale du Message de Paris, basée sur les résultats des huit ateliers, a été présentée en séance plénière par **William Jackson**, Directeur du Programme Global, UICN.

Le défi spécifique de l'UE concernant le développement : Les Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'UE sous les projecteurs

Le discours d'ouverture a été prononcé par Ronnie Jumeau, Ministre pour l'environnement et des ressources naturelles, Seychelles. R. Jumeau a avoué que lors de son arrivée à la conférence il s'est senti isolé en tant que représentant d'un petit état insulaire en développement, jusqu'à ce qu'il entende parler des PTOM. Les petites îles sont souvent sous-représentées car il est rare qu'elles participent à de telles conférences. Cependant, il existe un lien direct entre, par exemple, le Groenland et les petites îles tropicales. En effet, si le Groenland fondait, plusieurs petites îles seraient englouties. R. Jumeau voit donc une possibilité d'alliance entre les PTOM et les petits Etats insulaires en développement. On ne peut parler sérieusement de stopper la perte de la biodiversité mondiale, sans d'abord considérer spécifiquement la situation des îles, surtout des plus petites. Alors que l'Amazonie est reconnue comme le « poumon » du monde, les petites îles tentent d'en être sa conscience.

ASII CHEMNITZ NARUP

Ministre de la santé et de l'environnement

Groenland

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier les organisateurs de la conférence de l'UICN d'avoir donné au Groenland et aux autres PTOM l'opportunité de prendre la parole lors de la Conférence de l'UICN sur la Biodiversité et la Coopération européenne au développement. Merci à la France d'accueillir cette Conférence et de son hospitalité.

Le partenariat entre le Groenland et l'Union européenne est une excellente opportunité d'en apprendre un peu plus les uns des autres et de développer davantage notre coopération, en particulier du fait que le Groenland avec les statuts de ses PTOM, bénéficie d'une relation privilégiée avec l'UE et peut ainsi être considéré comme la frontière extrême de l'Europe dans l'Arctique. Le Groenland est la frontière arctique et à côté de moi se trouve mon collègue de Polynésie Française, qui représente la frontière du Pacifique de l'UE.

Le souhait du Groenland est que cette conférence contribue à un renforcement des liens et de la coopération entre les PTOM et les initiatives de l'Union européenne.

Le Conseil des Ministres de l'Arctique a récemment publié un rapport complet sur la situation environnementale des pays Arctiques, appelé « Rapport d'évaluation de l'impact du climat arctique », dans lequel il est certifié que l'Arctique subira les changements climatiques les plus importants et les plus rapides, avec des changements qui affecteront gravement notre mode de vie traditionnel, la société de pêche et de chasse. Les changements principaux sont :

- La fonte et recul des glaciers (qui produira une augmentation globale du niveau des mers);
- Le dégel du pergélisol;
- La réduction de l'épaisseur de la glace de la mer, qui se formera tard et se brisera tôt;
- Des périodes chaudes en hiver (impliquant une fonte accrue des calottes);
- Les sécheresses et les pluies intenses en été.

Inutile d'être un scientifique pour remarquer ces changements. Les chasseurs et les pêcheurs du Groenland ont déjà pu remarquer ces effets car ils n'ont pas pu chasser ou pêcher depuis des mois à cause du climat.

Avec la pêche comme industrie clé du Groenland, et les animaux marins et terrestres comme source alimentaire et d'applications domestiques, le Groenland dépend fortement de ces animaux et, même s'il existe une législation en vue d'assurer l'utilisation durable de ses ressources, la législation seule ne peut avoir d'influence sur le fait que nous subissons le changement climatique et ses effets environnementaux. Les effets socioéconomiques sont également visibles car le Groenland dépend largement de l'industrie de la pêche. L'économie du Groenland est extrêmement vulnérable face aux changements des températures de l'eau de mer : les crevettes, notre exportation principale, migreront vers des eaux plus froides; cependant, cela a aussi des effets inverses, puisque la morue peut maintenant revenir au Groenland.

Le Groenland pense qu'il est vital d'utiliser les ressources vivantes sur la

base de conseils biologiques sages, ce qui est permis aujourd'hui grâce à notre Institut de ressources naturelles du Groenland. Le Parlement du Groenland a légiféré en faveur de la protection de la nature et des ressources naturelles. Les bases de cette législation sont les principes et mécanismes de précaution permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources vivantes et de protéger les zones de préoccupations spécifiques.

La mondialisation, les changements climatiques et le développement social ont tous un impact profond sur toute société, et le Groenland, dans la zone arctique, subira les changements les plus importants. Ceci fait du Groenland le laboratoire de recherche idéal.

Les autorités du Groenland soulignent l'importance d'associer la société dans la recherche, et de participer dans les efforts mondiaux pour réduire les effets du changement climatique et ses impacts environnementaux. Le Groenland croit qu'il existe un énorme potentiel pour les initiatives PTOM-UE concernant la biodiversité et le développement dans les PTOM.

La connaissance de la recherche et de son rôle est essentielle pour comprendre la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Au Groenland, nous allouons davantage de fonds pour étendre et améliorer le secteur de l'éducation afin d'augmenter les capacités et renforcer la recherche.

Cependant, dans le domaine de la recherche, le Groenland, avec sa population de 57 000 personnes doit faire face à des contraintes économiques et ne peut assumer les coûts de tels programmes. Attirer un

nombre croissant d'activités internationales de recherche au Groenland, et accroître la coopération internationale, représentera une importante contribution au développement des capacités et des compétences dans l'Arctique.

Par conséquent, je crois qu'il y a ici une possibilité que les programmes environnementaux de l'UE offrent une contribution au renforcement des activités scientifiques européennes dans l'Arctique, et pas uniquement durant l'année polaire internationale de 2007 à 2008. Il faut également souligner que la mer autour du Groenland présente des zones très étendues qui, à nos yeux, sont essentielles à la diversité biologique – ces zones font probablement partie des plus importantes du globe.

La coopération internationale est présente, au Groenland à plusieurs niveaux :

Les PTOM viennent de tenir leur Conférence Ministérielle et leur Forum Trilatéral annuels avec la Commission et 4 pays membres de l'UE à Nuuk, au Groenland, du 4 au 8 septembre. En présence d'une centaine de personnes, le changement climatique et ses effets environnementaux ont été le centre des discussions.

Les PTOM cherchent à mettre l'accent sur les océans, sur l'augmentation du niveau de la mer et sur le réchauffement des océans, dans le cadre du travail trilatéral à venir. Nous faisons face à ces préoccupations dès aujourd'hui. Des documentaires récents de BBC News montrent que certaines terres du Bangladesh se trouvent déjà sous eau. Donc, quelque soit la

manière dont nous l'envisageons, l'Arctique et le reste du monde sont liés.

La plupart des PTOM sont des îles, et sont durement affectées par des facteurs défavorables tels que leur petite taille et leurs ressources limitées. Toutes les îles, petites ou grandes, ont des écosystèmes riches mais fragiles, menacés par les changements climatiques. Les PTOM appelle donc à une initiative mondiale durable pour une lutte contre le changement climatique et à une attention immédiate quant aux besoins spécifiques des PTOM qui abritent un large éventail d'écosystèmes, allant des tropiques aux régions polaires.

Les participants de la conférence ministérielle des Pays et Territoires d'Outre-Mer, à Nuuk, invitent les institutions européennes, les pays membres concernés, et les autorités locales à :

1. Permettre aux PTOM d'accéder aux programmes environnementaux de l'UE (tel que LIFE+) qui, entre autres choses, leur permettrait de coopérer avec les chercheurs européens dans les projets de préoccupations communes;
2. Permettre aux PTOM d'être représentés dans les conférences internationales telles que celles des Nations Unies, où elles peuvent échanger leur connaissance et leurs idées dans le cadre d'un forum international et créer une base pour la coopération mondiale pour la lutte contre le changement climatique;
3. Définir un plan d'action environnemental PTOM-UE qui tienne compte des engagements de l'UE envers les PTOM dans les décisions visant les PTOM et autres accords internationaux;

Enfin, les PTOM ont fait référence à document publié récemment sur la politique maritime de l'UE, qui indique que: « Les océans et les mers ne peuvent pas être gérés sans une coopération des pays tiers et en dehors des forums multilatéraux. La politique de l'UE concernant les océans doit être développée dans un contexte international ».

Avec ces recommandations, les PTOM espèrent avoir attiré l'attention sur ces sujets préoccupants quant au changement climatique et ses effets environnementaux.

Finalement, lors de cette conférence, il est important de mentionner que dans le Forum PTOM à Nuuk, la Commission a souligné le fait que les PTOM et l'Europe ont une histoire commune. Le désir du Groenland est que ce partenariat ancré dans l'histoire puisse être utilisé par toutes les parties pour élaborer une politique de développement avec une approche environnementale qui considère la richesse et fragilité spécifiques qui caractérisent les pays et territoires d'outre-mer, des régions polaires aux tropiques.

Merci beaucoup pour votre attention.

GEORGES HANDERSON

Ministre pour le développement durable Polynésie française

Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs,
La ora na tatou pa'atoa

Avant tout, je remercie chaleureusement l'initiative de l'UICN pour l'organisation de cette conférence. Au nom de la Polynésie française, mais aussi au nom de tous nos collègues Pays et Territoires d'Outre-Mer européens, je vous remercie pour ce coup de projecteur. Il s'agit de la mise en lumière d'une part importante de la biodiversité mondiale et particulièrement de celle de la Communauté européenne.

Cette semaine nous a réunis pour débattre de la biodiversité dans le cadre de la coopération européenne au développement. Elle est déjà riche d'enseignements et de partages de nos expériences. Le message de Paris marquera la nécessité d'une action commune d'envergure pour laquelle nous avons le devoir d'engager une lutte active.

Merci Madame le Ministre, pour votre témoignage. Vous nous avez richement exposé les enjeux planétaires des écosystèmes polaires, de nos problématiques communes au delà des contextes particuliers voire extrêmes.

Pour ma part, je souhaite vous parler plus en détail du défi que représente la conservation de la biodiversité pour un petit pays insulaire tropical d'outremer aux confins de l'union européenne : la Polynésie française.

Tahiti est généralement bien connue : on se la représente volontiers comme petite île paradisiaque ... la carte postale n'est cependant pas complète car Tahiti n'est qu'une de nos 118 îles

(atolls ou îles hautes) qui constituent les 5 archipels de la Polynésie française : les Îles du Vent, les Îles-Sous-le vent, les Marquises, les Tuamotu Gambier, les Australes soit 3 900 km² de terres émergées sur un espace maritime de 5,5 millions de km² : une surface aussi vaste que l'Europe.

Notre biodiversité, comme celle de nos cousins du Pacifique Sud est, vous le savez exceptionnelle et d'importance mondiale. En effet, la Polynésie française fait partie du hot spot de biodiversité de Polynésie/Micronésie. L'isolement extrême qui caractérise nos îles a favorisé une diversité d'habitats élevée, originale et unique. Tous les types géomorphologiques de récifs y sont représentés et, rien que pour les plantes, plus de 3 000 espèces endémiques ont été identifiées.

Cependant, le fort développement économique de ces dernières années, la croissance démographique sur cet espace limité et l'adoption rapide de modes de consommation parfois effrénés, amplifient la pression anthropique et génèrent leurs lots de pollutions. Jusqu'à récemment, l'essentiel de nos attentions en matière environnementale portaient sur le traitement des déchets et l'assainissement.

Ainsi, la Polynésie française est le pays d'outremer qui présente - et de loin - le plus de disparitions parmi les collectivités d'outre-mer : 76 espèces disparues depuis 1600. La suivante sur cette triste liste, est l'île de la Réunion avec 22 espèces disparues pour la même période.

Dès le début de mon mandat nous avons souhaité apporter une énergie

nouvelle à la protection de la biodiversité de notre Fenua.

En fin d'année 2005, Tahiti et ses îles se sont dotées d'une stratégie pour la protection et la valorisation de la biodiversité, accompagnée de la mise en oeuvre de programmes d'éducation et d'acquisition des connaissances. Bien entendu, cette stratégie polynésienne s'intègre pleinement aux orientations de la Convention internationale pour la biodiversité.

Avec toute notre détermination, une ambitieuse politique de protection des sites naturels d'intérêts écologiques particuliers de Polynésie est engagée. Il s'agira en effet de passer de 3%, actuellement, à 20% de notre territoire bénéficiant de ces mesures d'ici les dix prochaines années.

Accompagné d'une réglementation exigeante et d'une structure opérationnelle - le conservatoire des espaces naturels et littoraux - nous y avons associé les communautés locales et développé le partenariat-relais d'organismes privés ou associatifs.

Nous portons également une attention particulière à la protection et à la conservation des espèces endémiques ou indigènes vulnérables ou menacées de notre région.

Après le lancement d'actions de protection d'envergure de l'avifaune polynésienne, un sanctuaire pour les mammifères marins a été créé dans les eaux polynésiennes dès 2003; cette démarche va se généraliser grâce à la récente signature du mémorandum d'entente pour la protection des cétacés dans le Pacifique.

A compter d'octobre, pour marquer l'année de la tortue marine dans le Pacifique, le premier programme de conservation in situ sera mis en oeuvre avec la participation des populations locales. Il concourra à terme au développement économique durable des îles concernées.

La protection des requins est effective en Polynésie française depuis le début de l'année. Elle procède d'une démarche novatrice. Nous avons préféré agir par précaution et interdire la pêche des requins en laissant à ceux qui la pratiquent la responsabilité de démontrer l'innocuité de leur activité sur les stocks de ces espèces. Une étude sur l'impact de cette interdiction est en cours. Ces travaux pourraient d'ailleurs être élargis à notre région dans le cadre du prochain programme de travail du Programme Régional Océanien pour l'Environnement.

Cette volonté s'est aussi traduite en Polynésie par un soutien financier sans précédent apporté aux actions de conservation de la biodiversité de Polynésie française, multipliant par 5, les sommes jusque là allouées. Mais cela ne suffit pas.

La Coopération européenne me semble trouver ici place à son expression et pourrait apporter un soutien financier mais aussi méthodologique à la connaissance ou à la conservation de la biodiversité polynésienne et océanienne, participant ainsi au développement durable de nos îles.

Parce que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît, la connaissance de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes constituent les outils de gestion maîtrisée et durable du

développement : observatoire de la biodiversité et des changements climatiques, profils environnementaux, réseaux de surveillance des milieux nous sont indispensables.

Ce relais de l'information est le seul gage d'une participation active et consciente de nos concitoyens à la cause environnementale : un coup de projecteur avant est toujours préférable à un coup de massue après !

A ce titre, une initiative, dont la coordination générale est assurée par le Conseil Régional de la Réunion, mérite d'être encouragée pour son caractère pionnier. Le programme NET-BIOME est l'illustration d'une union en faveur de la biodiversité. Sept pays ultra-périphériques et la quasi-totalité des Collectivités d'Outre-Mer européennes ont exprimé la volonté de développer leur coopération dans le cadre des programmes de recherche sur la biodiversité tropicale et subtropicale grâce à un projet régional d'ERA-NET. Premier exemple de proposition de recherche associant largement tout l'outre-mer tropical et sub-tropical, nous comptons fortement sur sa concrétisation. J'en sollicite donc une attention toute particulière de la communauté européenne.

En Océanie, des partenariats régionaux sont déjà engagés : la réintroduction de l'orin à des fins de repeuplement est en cours entre la Polynésie et les îles Cook. D'autre part, la lutte contre les espèces envahissantes en Polynésie va bénéficier d'un soutien des pays et organismes de recherche du Pacifique.

Nous devons déjà faire face à différentes menaces pesant sur la biodiversité telles que : surexploitation,

disparition d'habitats, espèces menaçant la biodiversité. Pour répondre aux préoccupations plus globales nos moyens d'actions sont très limités.

L'impact du réchauffement climatique et la montée des eaux pèseront lourdement sur notre biodiversité et sur l'avenir de l'ensemble des écosystèmes insulaires. Nous n'imaginons pas seulement le futur. Les impacts du réchauffement climatique vont plus vite que prévu, ils sont déjà vécus au quotidien. Les risques se matérialisent : fonte de la calotte glaciaire chez nos amis du Groenland, élévation du niveau de la mer chez nous, intensification des événements naturels extrêmes...

Les Pays et Territoires d'Outre-Mer sont de ceux qui contribuent le moins au réchauffement climatique mais font partie des plus menacés et seront les plus touchés : phénomènes d'érosion touchant les plages coralliennes, les falaises, houle s'intensifiant en force et en fréquence, infiltration de l'eau de mer dans les lentilles d'eau douce, inondations de plus en plus fortes. Ainsi, aux îles Turk & Caicos plus de la moitié des terres émergées se trouvent en dessous ou au niveau de la mer.

A défaut de pouvoir lutter, il nous faut nous adapter aux impacts du changement climatique. Stopper la perte de biodiversité d'ici 2010 nous paraît un objectif bien difficile à tenir.

En revanche, je suis persuadé que, comme dans toutes les autres régions de monde, la coopération régionale est l'outil efficace.

C'est ce que nous tentons de faire entre PTOM et Pays ACP en Océanie.

Associant les collectivités françaises de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, l'initiative polynésienne d'un institut régional de développement durable participe à cette action conjointe avec nos voisins du Pacifique.

Les Pays et Territoires d'Outre-Mer européens sont un élément nodal. Partenaires privilégiés dans leurs régions, ils représentent, pour la communauté européenne, la garantie d'un engagement contre la perte de biodiversité et l'assurance de réseaux d'expertise et de gouvernance pour une dynamique d'ensemble.

Malgré des volontés régionales fortes, on peut regretter que des actions communes de conservation ou de réhabilitation des écosystèmes soient trop souvent empêchées par des différences de relations conventionnelles avec l'union européenne : ACP pour les uns, PTOM ou Régions Ultra Périphériques pour les autres.

Je note la volonté de la Commission d'agir pour que des passerelles s'instaurent et des projets thématiques se dégagent au delà des contingences institutionnelles ou de critères d'éligibilité financière dans des réflexions régionales ou sectorielles.

L'environnement n'est pas une variable d'ajustement. Il ne doit pas être un critère additionnel, c'est une valeur à promouvoir, à respecter, à insuffler dans tous les champs de notre développement. La prise en compte d'un réflexe environnemental dans la politique de coopération de l'Union européenne est à saluer.

La déclaration conjointe avec le Groenland, aujourd'hui le Message de

Paris sont des messages forts : qu'il se nomme bateau, pirogue ou kayak, nous sommes tous dans la même galère !

Quelques soient nos différences, nous partageons la même planète. Nos ressources naturelles sont les seules bases de nos économies et sources de nos développements.

Les responsabilités de chacun sont importantes, même si nos ressources sont inégales chaque engagement en faveur de notre biodiversité compte.

Sachez qu'au delà d'une intervention pour mon Pays et la représentation des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens avec le Groenland, il nous faut intégrer la nécessité d'actions pour la biodiversité insulaire tropicale et particulièrement océanique.

Au nom de mon Gouvernement, je tiens à vous réaffirmer notre détermination à poursuivre, au nom de mon Gouvernement, je tiens à vous réaffirmer notre détermination à renforcer l'implication de la Polynésie française dans les actions régionales ou avec les territoires d'Outre-Mer pour la préservation de notre richesse commune, base du développement durable de nos communautés.

Gageons que ce coup de projecteur, sur la Polynésie française, sur les Pays et Territoires d'Outre-Mer européens, sur l'Océanie et leurs enjeux, comme sur ceux de vos Pays ne participera pas à accélérer la fonte des glaces du Groenland, ni la montée des eaux de nos lagons !

Nos attentes sont énormes, les enjeux vitaux et les espérances de réponses des acteurs européens déterminantes. Alors je fais le vœu que grâce à

l'intervention de l'Union Européenne et à notre détermination, les projecteurs puissent rapidement être orientés sur l'arrêt de ce compte à rebours.

Maururu, la ora na e Maeva

Je vous remercie pour votre attention.

AHMED DJOGHLAF

Secrétaire exécutif

Convention sur la diversité biologique

Se préparer à l'avenir:

CDB COP9, une Opportunité pour inclure la Biodiversité dans l'Agenda de Développement?

Mesdames et messieurs,

A l'entrée de cette prestigieuse salle de réunion, l'excellente exposition sur la biodiversité et l'humanité, mise en place par Noé Conservation, a dit tout avec des chiffres effrayants.

L'extinction des espèces est aujourd'hui de 30% plus élevée que son taux naturel. Au cours des 500 dernières années, 1 000 espèces ont disparues annuellement; à présent, par contre, il est estimé que la perte annuelle a augmenté entre 15 000 et 50 000 espèces. Trois espèces disparaissent chaque heure. L'humanité se trouve à la veille d'une extinction massive des espèces la plus importante depuis le début de la vie sur Terre. Les espèces sont en train de disparaître à un taux qui n'a pas été vu depuis la disparition des dinosaures il y a 65 millions d'années, et leur perte a de sérieuses conséquences pour les milliards de personnes dans le monde qui dépendent des ressources naturelles.

L'activité humaine est en train d'exercer une pression sur la capacité des écosystèmes de la planète à renouveler la vie sur Terre. La deuxième édition de la Conception globale de la biodiversité, publiée par la Convention sur la Diversité Biologique au début de cette année, a répété les conclusions de l'évaluation des écosystèmes en début de Millénaire : deux tiers des services cruciaux fournis par les écosystèmes, tels que la pêche, le bois de chauffage, l'eau douce et la pollinisation, sont en déclin, largement à cause des actions humaines. Néanmoins, l'objectif de Johannesburg, adopté par 110 Chefs d'États et de gouvernements, visant à obtenir une réduction substantielle du taux de perte

de biodiversité, peut être atteint si la communauté internationale redouble d'efforts pour conserver, utiliser durablement et promouvoir le partage juste et équitable des biens et des services de la nature, et s'engage fermement pour améliorer la mise en oeuvre des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, la convention de la vie sur Terre.

Cet engagement à l'action s'est traduit par les 34 décisions adoptées par les 4 000 participants lors de cette huitième réunion de la conférence des parties, qui a eu lieu dans la verte et vibrante ville de Curitiba, au Brésil. Les participants à cette convention ont réitéré leur engagement à l'objectif 2010 concernant la biodiversité en faisant passer la convention à une étape d'implémentation. La COP8 fut historique quant à la vision et à l'échelle des engagements et des activités, ce qui fut démontré par des actions allant vers la réalisation de l'objectif 2010. La rencontre de Curitiba a réuni le plus grand nombre de ministres responsables de la biodiversité jamais vu. Plus de 122 Ministres et autres chefs de délégation, se sont présentés au premier dialogue interactif de la convention. Pour la première fois, un dialogue ministériel a eu lieu avec les présidents de compagnies privées, et la conférence des parties a adopté sa première décision sur l'engagement du secteur privé à réaliser les objectifs de la convention.

Les 188 Parties de la convention ont démontré les progrès réalisés dans la couverture des aires protégées, un des objectifs cruciaux pour 2010. Le Président du Brésil a placé 6,4 millions d'hectares de forêt Amazonienne sous

protection environnementale directe. Le Président de Palau et le Président des états fédérés de la Micronésie ont lancé le « Défi de Micronésie » qui cherche à placer 30% des aires marines et 20% des forêts de Micronésie sous protection environnementale.

A Curitiba, les décideurs politiques et les grandes institutions de recherche se sont aussi engagés à redoubler d'efforts pour réaliser l'objectif 2010. Les directeurs de 10 des agences des Nations Unies se sont engagés dans un groupement pour coordonner leurs efforts quant à cet objectif. Six des plus grandes institutions scientifiques, y compris les plus grands jardins botaniques du monde, se sont également engagés à mobiliser leurs efforts à ce sujet. Ces six institutions seront bientôt dix car plus de partenaires se joindront à leurs efforts.

A la réunion de Curitiba, d'autres liens ont été construits avec des groupes essentiels à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Un réseau de femmes ministres fut établi, la jeunesse et les enfants ont été mobilisés pour offrir leur soutien à la convention, et les leaders du milieu des affaires se sont réunis avec les ministres pour démontrer leur volonté de travailler à la réalisation de l'objectif 2010.

A Curitiba, les Ministres ont renouvelé leur appel à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport pour l'assemblée générale qui a ouvert sa session il y a deux jours, a répondu

à cet appel en recommandant que l'objectif 2010 sur la biodiversité soit inclus dans l'objectif numéro sept des objectifs du millénaire pour le développement.

En effet, n'importe quelle politique efficace de développement durable ou stratégie de réduction de la pauvreté doit inclure la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices dans leurs objectifs. La biodiversité se trouve au cœur des processus de développement. Par exemple, 40% du PNB du pays d'accueil de la COP8 provient des ressources naturelles. La perte de biodiversité aura de grandes et importantes implications dans le développement.

Plus de 1,6 milliards de personnes, y compris 1 milliard de pauvres, dépendent des forêts pour survivre. Les forêts abritent 80% de la biodiversité terrestre. Elles fournissent la protection aux ressources aquatiques, et réduisent les risques de désastres naturels tels que les éboulements; mais, de 12 à 15 hectares de forêts sont détruits chaque année dans le monde. 70% des pauvres du monde vivent dans des zones rurales où les altérations incontrôlées des écosystèmes, telles que les zones de prélèvement et d'abattage mal gérées, réduisent souvent les capacités de ces écosystèmes. En présence d'un climat extrême, les habitants ruraux payent le prix fort avec des moissons ruinées et l'interruption de l'approvisionnement en eau. Durant la période 2000 – 2005, la perte nette est estimée à 7,3 millions d'hectares par an, ce qui équivaut à la surface du Panama. Il est nécessaire que le défi de la

biodiversité soit au centre de la coopération internationale pour le développement durable.

En juin de cette année, la Commission européenne a répondu à l'appel de Curitiba en réunissant 2000 experts pour discuter de la biodiversité lors de la semaine verte européenne à Bruxelles. L'année prochaine, la Commission fera une contribution similaire en choisissant pour sujet l'environnement et les affaires. La réunion d'aujourd'hui sur la biodiversité et la Coopération européenne au développement est la réponse de l'Union européenne et des partenaires de l'UICN face à ce défi et perpétue ainsi l'appel de Curitiba. C'est la première fois qu'une telle conférence a lieu. Laissez-moi donc rendre un hommage à l'UICN et à ses partenaires européens pour cette réunion historique qui n'aurait pas pu avoir lieu à un meilleur endroit que dans ce centre de conférence du ministère français des affaires étrangères, ni avoir un meilleur amphitryon que le gouvernement français, qui a fait de l'environnement un droit constitutionnel de ses citoyens. Je voudrais inviter Bill de l'UICN, qui, au début de la réunion a présenté les résultats attendus à inclure lors de la neuvième réunion de la conférence des parties à la convention, en Allemagne. Le Message de Paris sur la biodiversité et le développement qui sera adopté cet après-midi doit être adressé aux Ministres qui seront présents dans les sphères supérieures de la COP9.

Dans moins de deux ans, l'Allemagne accueillera la neuvième conférence des parties. Cette grande nation européenne a été un ardent défenseur de la conservation de la biodiversité et

de l'utilisation durable. La biodiversité y a été intégrée pendant plus de 20 ans comme un élément clé de sa coopération au développement. Ceci a donné lieu au financement de plus de 400 projets concernant la biodiversité, avec une moyenne annuelle de financement de 70 millions d'euros. La prochaine assemblée sur la biodiversité offrira une opportunité unique pour répondre à l'appel du Directeur exécutif du PNUE, Mr. Achim Steiner, présenté au début de notre réunion, concernant le besoin de décloisonner l'environnement et le développement, et au mot d'ordre de cette réunion qui est de réduire les écarts entre la biodiversité et le développement.

En se basant sur l'expérience unique de ce pays hôte dans le domaine de la mise en oeuvre de la convention, la COP9 offre une nouvelle possibilité de consolider la phase d'implémentation de la convention et l'engagement de ses acteurs. En nous projetant dans le futur, nous voyons que la COP9 offrira l'opportunité unique de renforcer l'engagement de tous les acteurs dans la Convention.

En s'inspirant de l'expérience allemande en matière de coopération au développement concernant les sujets relatifs au transfert de technologie, renforçons le dialogue entre Ministres et Présidents de grandes compagnies dans le cadre de la COP9. De cette manière, nous suivrons les recommandations de cette réunion en réduisant les écarts entre le milieu des affaires et la biodiversité.

Avec 6 000 réserves naturelles, équivalentes à un quart de sa superficie, et avec 5 000 autres zones

de conservation de la nature, l'Allemagne accueillera ce colloque qui analysera les résultats de la deuxième réunion du groupe de travail sur les aires protégées prévue en début de 2008. Profitons de cette opportunité pour soutenir les engagements pris à Curitiba.

L'Allemagne n'a pas seulement accueilli les négociations pour les directives de Bonn sur l'accès et le partage des bénéfices, mais a aussi fait la promotion de ces directives par ses programmes pro bénéfices et « BIODIV ». Elle accueillera maintenant la réunion qui analysera les résultats des cinquième et sixième réunions du groupe de travail sur l'accès et le partage des bénéfices qui cherche à finaliser avant 2010, un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des bénéfices et de leur utilisation. Invitons les Ministres du commerce et de l'environnement à participer au dialogue dans le cadre de la COP9 pour s'assurer que le commerce et la biodiversité se soutiennent mutuellement. Ainsi, nous répondrons à l'objectif de cette réunion en réduisant l'écart entre le commerce et la biodiversité.

Les analyses en profondeur de la mise en oeuvre des programmes de travail sur la biodiversité forestière et agricole se feront également au sein de la COP9. Pendant des millénaires plus de 7 000 espèces de plantes ont été utilisées pour le bien des êtres humains. Aujourd'hui seulement 150 sont utilisées et la majorité d'entre nous dépend de moins de 12 espèces. La biodiversité qui soutient nos systèmes d'agriculture est en train de disparaître. Pour alerter l'opinion publique sur le besoin de mettre un terme à cette perte

de biodiversité dans ce secteur économique clé, l'analyse du programme de travail sur l'agro-biodiversité coïncidera avec la journée internationale pour la biodiversité en 2008, dont le thème sera la biodiversité agricole. Ce sera la première fois dans l'histoire de la convention que la journée internationale pour la biodiversité se tiendra en partenariat avec autant d'autres agences. La FAO a accepté d'ajouter ses forces à la tenue de cette journée avec les autres conventions relatives à la biodiversité, ainsi que le Consortium d'institutions scientifiques de la CDB. Invitons aussi à un dialogue, lors de la COP9, entre les ministres d'agriculture et les ministres de l'environnement, pour s'assurer que l'agriculture n'est pas un ennemi de la biodiversité et que la biodiversité est l'allié naturel de l'agriculture durable de demain. Ainsi nous répondons donc au mot d'ordre de cette réunion sur la réduction des écarts entre l'agriculture et la biodiversité.

Lorsque la COP9 se tiendra en Allemagne, il ne nous restera plus que deux ans pour atteindre l'objectif de la biodiversité de 2010. Cette réunion offrira donc à la communauté internationale une opportunité unique pour redoubler d'efforts en vue d'élever l'objectif stratégique au plus haut niveau des priorités de l'agenda politique. Pour la première fois dans l'histoire de la convention pour la vie sur Terre, l'amphitryon de la conférence des parties présidera aussi, en 2008, le Sommet du G8. J'espère sincèrement que le président de la COP9 mettra la protection de la vie sur Terre dans l'agenda du G8, qui sera présidée par la première femme Chancelier d'Allemagne, qui a également été la

première femme Ministre de l'environnement de ce pays. Ainsi, nous irons dans le sens de cette réunion en réduisant l'écart entre les chefs d'état et leur promesse faite à Johannesburg aux personnes de notre planète et à leurs enfants, pour un monde futur doté d'une biodiversité aussi riche que celle que nous avons reçue de nos parents.

Je vous remercie de votre attention.

JOCHEN FLASBARTH

Directeur général, conservation et utilisation durable de la nature

Ministère fédéral pour l'environnement, la conservation de la nature et la sécurité nucléaire (BMZ) - Allemagne

Tout d'abord, laissez-moi exprimer ma sincère gratitude envers les organisateurs de cette conférence qui ont inclus cette session dans le programme et m'ont donné l'opportunité de m'adresser à vous, au nom de l'Allemagne, le pays hôte de la CDB-COP9. Sigmar Gabriel, Ministre de l'environnement, protection de la nature et de la sécurité nucléaire, m'a demandé de vous envoyer ses salutations lors cette conférence, et d'exprimer son souhait de voir un message fort et ambitieux envoyé depuis Paris.

C'est un grand honneur pour l'Allemagne d'organiser la COP9 de 2008. Nous considérons cet événement comme un grand défi et une opportunité de contribuer activement au développement et au renforcement de cet accord multilatéral clé. Dans notre rôle de pays d'accueil de la conférence, nous nous sentons aussi responsables des résultats et nous travaillons dur pour qu'elle soit un succès. Je voudrais de même assurer que nous ferons de notre mieux pour soutenir et aider nos amis brésiliens qui présideront la COP9.

Nous sommes convaincus de l'importance de mettre la biodiversité dans l'agenda de développement (et bien sur, réciproquement). L'un ne peut être durable sans l'autre. La Chancelière allemande, Angela Merkel, a souligné récemment que la CDB n'est pas seulement l'instrument pour la protection mondiale de l'environnement, mais qu'elle est en même temps un accord clé pour la politique de développement!

La conférence ici à Paris, a certainement contribué à stimuler la

volonté politique et les ressources de financement additionnelles, deux conditions essentielles pour atteindre l'objectif sur la biodiversité de 2010. Nous espérons que d'autres événements comme celui-ci, et COP9, seront encore davantage présent dans les agendas ministériels et gagneront de la visibilité politique dans tous les pays. Ceci peut être réalisé grâce un certain nombre d'actions, telles que:

- Introduire l'objectif 2010 dans les plans et programmes locaux;
- Accroître la sensibilisation du public et dès lors créer une réaction en profondeur;
- Lier les questions de biodiversité à d'autres défis environnementaux, particulièrement dans l'agenda sur le changement climatique; mais surtout
- Souligner les liens entre les objectifs de l'environnement et du développement, et par conséquent, entre les objectifs de biodiversité 2010 et tous les objectifs du millénaire pour le développement.

Les OMD sont un outil politique puissant et ambitieux, et constituent un cadre de travail pour les objectifs décidés par la communauté mondiale et universellement acceptés. Inclure l'objectif 2010 parmi eux sera un message clair sur les liens forts qui existent entre le développement et la conservation durable ainsi que l'utilisation durable de la biodiversité. Le simple fait d'inclure l'objectif 2010 dans les OMD sera, selon mon point de vue, une étape importante pour atteindre cet objectif, car ce sera un nouvel engagement de tous les Hommes.

L'objectif 2010 et son importance pour le développement doivent être davantage communiqués et compris.

Je ne m'étendrai pas ici sur la manière dont la communication et la sensibilisation peuvent être augmentées. Néanmoins, laissez-moi mentionner brièvement ici que je crois que de nouvelles solutions et alternatives doivent être trouvées et explorées. Une volonté politique plus forte pourrait augmenter les ressources disponibles, mais elles ne seront pas suffisantes si le secteur privé n'est pas complètement intégré dans la réalisation de cet objectif de 2010. Nous devons arrêter de prêcher uniquement aux convertis et commencer à nous adresser à différents secteurs et dans différentes directions. Ceci nous emmènera vers de nouvel engagement de la société civile.

Quant au progrès sur les sujets spécifiques de l'agenda de biodiversité à considérer dans la COP9, j'ai hâte de voir un progrès substantiel dans le réseau des aires mondiales protégées :

Achim Steiner a écrit que le plus grand défi pour la conservation était celui de changer notre manière d'appréhender les aires protégées. Par le passé, nous les avons pensées comme des îlots de protection dans un océan de destruction. Maintenant nous devons apprendre à les voir en tant que piliers de la biodiversité dans un océan de développement humain durable.

Chers collègues, nous devons développer une vision nouvelle et flexible quant à la création de ces zones, les voir comme un lieu commun dans lequel les visions de développement et de conservation ne sont pas nécessairement en contradiction, mais peuvent se soutenir l'une l'autre. Il existe beaucoup de

résultats fructueux suites à des projets de développement qui soutiennent le développement local à travers la protection de la nature.

La science et la technologie sont essentielles à ce sujet, et, dans ce contexte, nous considérons l'IMOSEB comme un instrument important que nous soutenons totalement, et je voudrais remercier nos amis français pour toute l'énergie qu'ils ont mis dans le développement de cette approche.

Le troisième objectif de la CDB, c'est-à-dire l'accès et le partage des bénéfices, établit un lien clair entre la biodiversité et le développement. J'espère que le débat sur l'équité dans l'accès et le partage des bénéfices fera des progrès avant et pendant la COP9. L'établissement d'un régime pour soutenir cet objectif est un important défi de développement. Les communautés indigènes et locales, dont les moyens de subsistance dépendent directement de la biodiversité, pourraient trouver dans un régime ABS un instrument de meilleure compensation à l'utilisation de la biodiversité gérée par d'autres. Nous sommes confiants dans le fait que ceci leur donnera plus de contrôle sur leur mécanisme de développement et produira une société plus équitable.

Les forêts sont un autre sujet important de la COP9. Les forêts ne sont pas seulement un des écosystèmes les plus biodiversifiés, mais hébergent et sont la ressource de base pour des centaines de millions de personnes et d'innombrables communautés et cultures indigènes et locales. Même dans les pays industrialisés, les produits et services forestiers sont indispensables. Les forêts jouent

également un rôle important concernant le défi sur le changement climatique.

Mesdames et messieurs, l'Allemagne se trouve parmi les pays industrialisés dont l'empreinte écologique surpasse celle de sa propre base de ressources. C'est pour cela que nous nous engageons à réduire l'impact environnemental global de l'Allemagne. L'Allemagne a donné et continuera à donner une aide substantielle aux projets et initiatives qui combinent le développement et la conservation de la biodiversité.

Chers collègues, la COP9 sera la dernière CDB-COP avant 2010. Pendant la présidence de l'Allemagne de l'UE l'année prochaine, nous serons à 1 000 jours de 2010. Je pense que dans cette salle, nous sommes tous conscients que nous sommes encore loin, trop loin, de cet objectif qui, honnêtement, n'est pas encore un objectif fort. Dès lors, on pourrait douter de la possibilité de réussir, en quelques jours, à changer les mauvaises et destructrices habitudes des décennies passées. Mais je suis personnellement convaincu que nous ne devons pas abandonner. Il est de notre devoir de faire tout ce qui est possible pour protéger la biodiversité pour les besoins des générations futures. Concentrons-nous sur nos activités. Soyons ambitieux. Soyons unis pour un monde vivant !

Merci

Robert Hepworth a déclaré qu'il était nécessaire d'utiliser les expériences ayant eu du succès pour construire une plateforme plus positive en vue d'atteindre l'objectif 2010. Il est important de prendre la situation dans l'autre sens. Nous avons tendance à toujours voir une montagne de problèmes, mais devrions reconnaître les énormes progrès réalisés pour que ce message soit mieux reçu, et plus spécialement dans les pays en développement.

WALTER ERDELEN

Directeur général adjoint pour les sciences naturelles

UNESCO

Honorables Ministres,
Mr Ahmed Djohloff, secrétaire exécutif,
Convention sur la diversité biologique
Mr Jochen Flasbarth, Directeur général,
Conservation de la nature et utilisation
durable de la nature, Ministère fédéral
allemand pour l'environnement
Chers collègues,
Participants,
Mesdames et messieurs,

Pendant la conférence internationale
sur la biodiversité: « Science et
gouvernance » qui s'est déroulée à
l'UNESCO en janvier 2005 sous le haut
patronage de Jacques Chirac,
président de la République française,
en plus de la Déclaration de Paris sur la
biodiversité, un appel a été lancé par
des scientifiques en faveur de la
biodiversité. Je voudrais seulement
rappeler trois points principaux de cette
conférence :

- Même si nous avons encore besoin
de faire des efforts pour réduire les
écarts au niveau de la connaissance,
il y a déjà une information suffisante
pour améliorer la gestion des
écosystèmes;
- La biodiversité doit être intégrée sans
délai, en se basant sur la
connaissance existante, dans les
critères considérés dans toutes les
décisions politiques et économiques,
ainsi que dans la gestion de
l'environnement; et
- Gouvernements, décideurs politiques
et citoyens sont invités à agir en
faveur du développement de la
connaissance scientifique, ainsi que
de la conservation et de l'utilisation
durable et équitable de la
biodiversité.

La conférence de l'année dernière a
rappelé que la conservation et
l'utilisation durable de la biodiversité

doivent être incorporées dans le
développement économique et social
tout en corrigeant les échecs passés
de la politique de marché, et que la
biodiversité devrait être intégrée avec
succès dans les prises de décisions
publiques et privées.

La conférence d'aujourd'hui, organisée
par l'UICN, où j'ai le plaisir d'être
présent, donne également naissance à
un message : le « Message de Paris ».

De combien de messages avons nous
encore besoin pour stopper la perte de
biodiversité ? De combien de
conférences comme celle de l'année
dernière, et celle d'aujourd'hui, avons-
nous encore besoin avant que les
choses ne changent dans le monde
dans lequel nous vivons?

Ces messages et conférences répétés
sont utiles pour nous maintenir actifs et
coopératifs. Je crois que beaucoup
d'actions positives sont déjà mises en
place à différentes échelles, en passant
des niveaux locaux, régionaux et
internationaux, et initiatives locales, aux
engagements internationaux comme la
Convention sur la Diversité Biologique
(CDB). De nombreux acteurs sont de
plus en plus conscients de l'importance
de conserver et d'utiliser la biodiversité
durablement, y compris les nouveaux
acteurs comme les ONG, la société
civile et le secteur privé, qui,
auparavant, ne participaient pas de
manière active dans la conservation et
l'utilisation durable de la biodiversité.

Comment peut-on améliorer les liens
entre les messages et les actions, entre
les mots et les engagements ?

Comment peut-on trouver un langage
adapté aux nombreux acteurs
concernés? Nous avons des bases

concrètes sur lesquelles construire
l'avenir, et aujourd'hui, je me
concentrerai sur deux aspects
principaux : le partage et le dialogue.

Laissez-moi commencer par le partage.
En Europe, les gouvernements ont déjà
consacré des aires importantes de
leurs pays à la conservation de la
biodiversité à travers les parcs naturels,
les sites Natura 2000 et les Réserves
de la Biosphère. Ces derniers sont
réunis au sein du Réseau mondial de
réserves de la biosphère, sous le
programme de l'Homme et la
Biosphère de l'UNESCO. L'adoption de
la stratégie de Séville, et le cadre
statutaire de réserves de la biosphère
par l'UNESCO en 1995, sont idéaux
pour les Réserves de la Biosphère en
tant que sites expérimentaux pour
tester les politiques et les pratiques du
développement durable aux niveaux de
la terre et de la mer. Chaque réserve de
la biosphère doit avoir des fonctions de
conservation, de développement, de
renforcement de la connaissance et de
l'apprentissage. L'intégration de ces
fonctions est essentielle aux trajectoires
du développement durable au niveau
de la terre.

En 2006, le réseau EuroMAB est riche
de 243 Réserves de la Biosphère
situées dans 32 pays, y compris 5
Réserves de la Biosphère
transfrontalières telles que le Delta du
Danube (Roumanie et Ukraine), les
Carpathiens de l'Est
(Pologne/Slovaquie/Ukraine), les
Vosges du Nord/ Pfälzerwald (France et
Allemagne), Krkonoše/Karkonosze
(République Tchèque/Pologne) et le
Tatra (Pologne/Slovaquie). Laissez-moi
également mentionner l'établissement
d'une Réserve de la Biosphère
transfrontalière et d'un réseau régional

écologique en Polésie, qui concerne aussi le Belarus, la Pologne et l'Ukraine, pour laquelle ont été utilisés des instruments internationaux tels que les réseaux écologiques défendus par la CDB et sa composante européenne, le réseau écologique Pan-européen (PEEN) élaboré par le Conseil de l'Europe.

Ces 243 Réserves représentent 243 expériences et pratiques différentes en Europe. Ce sont des « pratiques de conservation basées sur les preuves » qui réduisent l'écart entre la recherche et la gestion de la biodiversité. Ces pratiques sont des objectifs politiques satisfaisants dans la recherche de l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, qui fournissent des preuves scientifiques aux gestionnaires de la conservation, permettant ainsi la formulation de stratégies de conservation basées sur les preuves. Une autre question clé sur laquelle nous devrions réfléchir ensemble c'est celle du lien entre l'écologie urbaine et la biodiversité dans l'Europe urbanisée : comment gérer la biodiversité dans les zones urbaines et comment considérer la biodiversité dans la planification urbaine ? De nombreuses Réserves de la Biosphère se situent près de zones urbaines et englobent parfois même des villes, comme la nouvelle Réserve de la Biosphère de Kristianstad Vattenriket en Suède. Les Réserves de la Biosphère sont créées par les gouvernements dans toutes les régions du monde depuis 30 ans. De telles pratiques intégrées aux échelles locale, nationale et régionale (coopération transfrontalière) doivent être mieux analysées, partagées et propagées.

L'établissement de liens entre les initiatives locales, nationales et

régionales, concernant la recherche et la gestion de la biodiversité, devrait être une priorité. Cette « approche de partage » fournira des preuves scientifiques analysées systématiquement pour aider à la prise de décisions quant à la gestion de la conservation, et fera partie d'une pratique réelle de gestion adaptée concernant l'expérimentation.

Mesdames et messieurs,

La conservation de la biodiversité n'est pas un défi scientifique et n'est pas limitée à quelques acteurs connus. Nous voyons surgir de nombreuses catégories d'acteurs qui réclament de la légitimité et un rôle à jouer dans le débat sur la biodiversité. Je fais particulièrement allusion ici au rôle croissant des ONG, du secteur privé, des agences de financement, des communautés locales et de la société civile au sens large. Cet accroissement du nombre d'acteurs, leurs différents intérêts et légitimités, leurs interactions et relations, ont des implications essentielles sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et plus particulièrement dans un avenir proche.

Nous avons besoin d'établir les conditions nécessaires à un dialogue constructif et permanent, pour le partage des connaissances et du savoir-faire liés à la gestion de la biodiversité, afin de prendre des décisions conjointes grâce à l'éducation, la science, la culture, la communication et le soutien de partenariats innovateurs et de programmes de coopération.

L'UNESCO a collaboré avec la CDB depuis sa création. En effet, l'UNESCO

a même participé au travail qui a mené au développement et l'acceptation du texte de la CDB en 1992. Nous avons contribué à la conception et à la mise en oeuvre des programmes de travail de la CDB, ainsi qu'à ses activités de programmes concernant les questions interdisciplinaires liées plus particulièrement à l'Objectif de la biodiversité 2010, à la connaissance traditionnelle, au changement climatique, et aux sujets tels que la biodiversité marine et côtière.

L'UNESCO travaille aussi en relation étroite avec la Commission de gestion des écosystèmes de l'UICN et ses programmes de business et de biodiversité, ainsi que d'autres partenaires commerciaux ou industriels tels que le Conseil international des mines et des métaux (ICMM) et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), en vue de tester la planification de territoire et les approches de prise de décision qui peuvent aider au développement durable.

Honorables Ministres,
M. le Secrétaire Exécutif de la CDB,
M. le Directeur Général pour la conservation de la nature,
Collègues,
Participants,

L'UNESCO organisera la 12ème session du « Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice » (SBSTTA) de la CDB, en juillet 2007, pour préparer la prochaine conférence des parties (COP9) de la Convention sur la Diversité Biologique.

Je suis certain qu'il s'agit d'une nouvelle occasion de partager, de travailler ensemble et de traduire nos

engagements par des actes en vue de l'Objectif 2010 de Biodiversité.

Dans ce défi qui consiste à partager au mieux, à réduire les écarts entre les mondes et les secteurs, à soutenir les plateformes de dialogue entre les acteurs, vous pouvez être certains que l'UNESCO jouera son rôle dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et j'ai hâte de vous revoir à l'UNESCO en juillet.

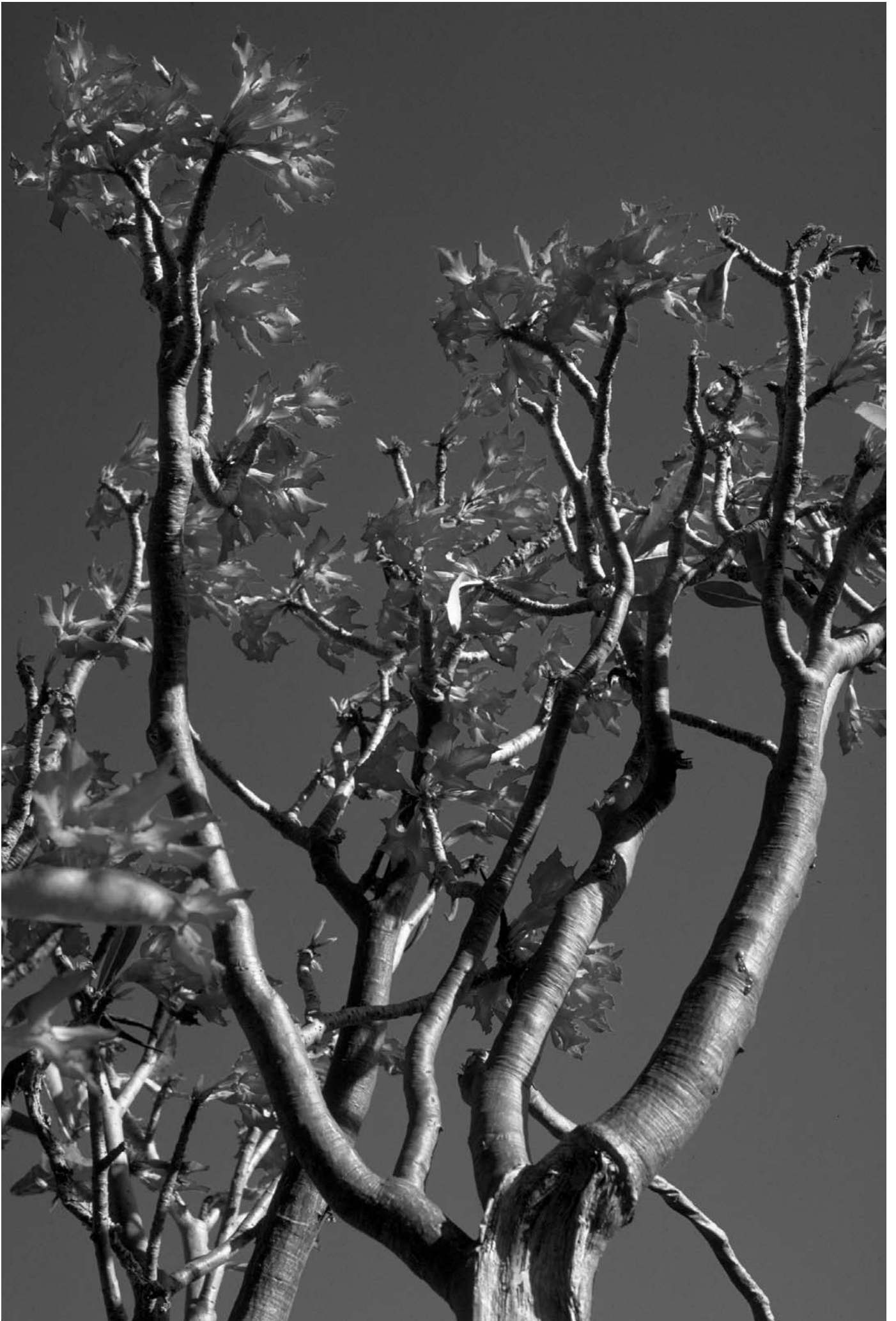
Je vous remercie de votre attention.

Discours de clôture du président

James Leap a déclaré que l'objectif 2010 devrait être considéré comme possible si l'on redouble d'efforts. Il a souligné 5 éléments importants sur lesquels travailler :

- La cohérence politique et l'obtention d'engagements européens nouveaux;
- La nécessité de passer de la théorie à la pratique quant aux évaluations environnementales stratégiques;
- Le financement pour une initiative internationale;
- La participation de la société civile;
- L'importance, pour la biodiversité, des PTOM et petits états insulaires en développement.

Le message principal doit être un message d'urgence, et l'UE a un rôle important dans sa promulgation.



LA VOIE À SUIVRE

21 septembre 2006

Maître de cérémonie :
Ibrahim Thiaw, Directeur général par intérim,
UICN

AGNÈS VAN ARDENNE

Ministre de la coopération au développement Pays-Bas

Tour d'horizon: Une vision pour « l'après Paris »

Introduction

La biodiversité est essentielle à l'humanité. Nos sociétés dépendent des ressources que la nature fournit : bois, poissons, produits d'agriculture, huiles végétales, biomasse pour la production d'énergie, nourriture pour les animaux, entre autres. Nous extrayons, cultivons et exploitons ces ressources. Mais, à cause de la distance qui nous sépare des endroits où a lieu la production, nous ne sommes pas toujours conscients de l'impact de nos modèles de consommation et de production, ou alors nous fermons nos yeux par convenance. Les pauvres se trouvent dans une position très différente. Ils ont une relation directe avec la biodiversité et la nature : ils en dépendent pour leur survie quotidienne. Comme le dit à juste titre l'Institut mondial des ressources : « la biodiversité est la richesse des pauvres ».

Tendances

La mondialisation et le développement accéléré des marchés internationaux des ressources naturelles exercent une pression croissante sur les régions riches en biodiversité. Des nouveaux marchés et de nouveaux acteurs, comme la Chine et l'Inde, entrent sur le champ de bataille. Nous sommes tous conscients des problèmes relatifs à la production d'huile de palme en Indonésie et en Malaisie, de soja au Brésil, de farine de poisson au Pérou et de pêche dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest. La concurrence pour les ressources alimentaire, énergétiques, pour le matériel de construction et pour la nourriture pour animaux, nous force à faire des choix. Les nouveaux marchés créent de nouvelles opportunités pour les pays en développement, mais en même temps, nous affrontons les menaces de surexploitation et d'épuisement des ressources, l'impact négatif sur la sécurité alimentaire, la destruction de l'environnement et une marginalisation encore plus forte des pauvres. Nous avons tous vu que cette compétition pour les ressources naturelles peut nous mener à des conflits très sérieux, comme au Darfour.

Un événement récent, résultant des applications du Protocole de Kyoto, est une demande croissante de biomasse et de biocombustibles. Les conséquences sont importantes : l'utilisation accrue des ressources biologiques, telles que les huiles végétales et l'éthanol de la canne à sucre, va entrer en compétition avec la production alimentaire et des terres de moins en moins abondantes, en particulier dans les pays en développement.

Il y a aussi des questions relatives aux monocultures et à l'utilisation de pesticides. Plusieurs pays, comme le Royaume Uni, la France et le Japon, se tournent vers le Brésil pour obtenir leurs biocombustibles. Le Brésil, à son tour, a hâte de développer la production d'éthanol dans les pays Africains. Mais ces pays pourront-ils capitaliser dans ces opportunités de marché de manière durable? Quel en sera l'impact sur l'environnement et quels en seront les effets socioéconomiques?

Une des principales recommandations de l'évaluation des écosystèmes en début de millénaire était d'intégrer les considérations environnementales dans les prises de décision économiques. Je crois que ceci est essentiel pour favoriser la conservation de la biodiversité. Avec l'UICN et d'autres organisations, nous avons appris à établir la valeur économique des ressources environnementales, mais nous devons encore transformer cette valeur économique en termes monétaires. Nous devons nous assurer que la conservation paye, et encore mieux: qu'elle soit rentable pour les pauvres qui dépendent de ces ressources.

Action

Je considère de différentes manières les défis que présente la globalisation, les nouveaux marchés et les nouvelles opinions sur la protection environnementale. Les Pays-Bas ont fortement soutenu, et depuis longtemps, la gestion intégrée de l'eau et la gestion durable des forêts. Notre participation aux initiatives situées dans le bassin du Nil et dans la rivière de

Mékong, est selon moi, la preuve que l'eau est l'élément de base de la gestion nationale et transfrontalière des écosystèmes. Notre focalisation sur le l'abattage illégal de bois et sur les programmes mis en place sous notre politique en faveur de la forêt tropicale, contribuent à l'utilisation durable et à la protection des ressources forestières.

Par un partenariat avec une coalition informelle d'agences et d'ONG bilatérales donatrices en faveur de l'environnement et de la réduction de la pauvreté, nous démontrons que les investissements dans le cadre d'une gestion responsable des ressources naturelles, en particulier de la biodiversité, peuvent être efficaces, qu'ils peuvent soutenir la croissance et augmenter les revenus des gouvernements, et contribuer, directement et indirectement, à la réduction de la pauvreté.

A travers de la CNUCED et d'autres programmes, nous soutenons l'utilisation durable et le commerce de produits forestiers dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine, y compris dans la région amazonienne. Nous soutenons aussi le développement de la capacité à capitaliser dans les marchés émergents, les biens et services environnementaux, tels que l'émission de crédits à travers le mécanisme de développement propre, et nous facilitons des accords entre les « gestionnaires » des zones humides en amont, relativement pauvres, et ceux qui bénéficient d'une meilleure quantité et qualité d'eau en aval, comme Coca-cola au Guatemala.

Cependant, les défis créés par la mondialisation et la demande croissante de ressources naturelles,

font appel à des interventions supplémentaires et différentes. La collaboration entre les différents acteurs en faveur de la production durable, le commerce et la consommation, est un élément clé des approches innovatrices. Nous soutenons et participons donc activement à la table ronde sur l'huile de palme durable et à la table ronde sur le soja responsable. Bien sûr, le fait que les multinationales hollandaises soient concernées par le commerce de matière premières, nous permet de réaliser des partenariats publics / privés. Nous nous sommes alliés à la grande compagnie hollandaise de nourriture pour animaux NUTRECO et avec l'UICN pour promouvoir la durabilité dans la production de la farine de poisson et la chaîne d'huile de poisson. Nous avons été capables de réunir les acteurs tout au long de la chaîne de ce commerce, des grands producteurs au Pérou et au Chili, aux distributeurs, aux commerçants et aux investisseurs en Europe. Ensemble, avec les ONG locales et internationales et le gouvernement du Pérou, nous avons pu prêter attention aux questions socioéconomiques et écologiques. Ensemble, avec l'International Fishmeal and Fish Oil Organisation, IFFO, le partenariat a joué un rôle décisif dans mise sur pied de la table ronde sur durabilité de l'industrie de l'alimentation des poissons.

En ce qui concerne les biocombustibles, nous sommes à l'avant-garde du développement des critères de durabilité pour leur incorporation dans la législation et autres instruments politiques. Nous venons de terminer un rapport

important sur les critères d'importation. Nous soutenons des politiques cohérentes, et dès lors favorisons un terrain équitable pour la production durable de biocombustibles au nord et au sud. Nous travaillons avec la Global Reporting Initiative (GRI) sur la durabilité des indicateurs et sommes en train de négocier un pacte de biodiversité avec l'industrie.

Messages à l'UE

Evidemment, la tâche est énorme: il s'agit d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, de stopper la perte de biodiversité pour 2010 comme convenu à Johannesburg en 2002, d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles pour le bénéfice de tous. Et ceci sur une scène internationale extrêmement complexe et sans précédents. Mais nous devons passer de la parole à l'action. J'ai mentionné un certain nombre de points essentiels et plusieurs de mes objectifs politiques: la cohérence, les partenariats et l'intégration de l'environnement dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Et j'apporte des défis spécifiques pour l'UE.

Les questions environnementales doivent faire partie intégrante des stratégies de réduction de la pauvreté. L'intégration de l'environnement dans les documents de stratégies de pays pourrait être encore plus importante pour la durabilité que la création ou l'extension de programmes spéciaux tels que le programme pour les ressources nationales (y compris l'énergie). Le récent rapport de la Cour des comptes européenne (juillet 2006) a conclu que le manuel de la

Commission pour l'intégration des aspects environnementaux devrait être terminée et mise en œuvre. Les Pays-Bas insistent sur le respect des dispositions environnementales existantes dans un cadre de travail commun. De plus, une action spécifique est nécessaire pour améliorer l'intégration de l'environnement dans le FED 10. Ceci doit se refléter clairement dans les documents de stratégies des pays. Les ressources naturelles, et notre manière de les gérer, ne peuvent être considérées a posteriori dans les stratégies de développement. Elles sont la source de notre existence.

Actuellement, au sein de l'UE, se déroule une discussion sur la manière de mettre en œuvre la cohérence politique pour le développement. Nous avons besoin de cohérence politique pour la production durable d'énergie. Le respect de Kyoto est un objectif important que nous pouvons atteindre partiellement par l'augmentation de l'utilisation de la biomasse et des biocarburants. Mais utilisons-nous la durabilité pour augmenter la croissance économique et obtenir notre énergie aux dépens de l'environnement et des personnes pauvres dans les pays en développement? Ou bien utiliserons-nous cette occasion pour augmenter la croissance économique dans les pays en développement afin d'assurer la protection environnementale et réduire la pauvreté ?

La cohérence politique pour le développement signifie soutenir les opportunités pour les pays en développement, permettre leur entrée sur ce marché, et en réduire les impacts négatifs.

L'OCDE a franchi une étape importante avec la déclaration de Paris sur

l'efficacité de l'aide basée sur cinq principes liés les uns aux autres : la propriété, l'alignement, l'harmonisation, la gestion des résultats de développement et la responsabilité mutuelle. Afin de faciliter l'intégration de l'environnement au développement, nous devons assigner des fonds spécifiques au soutien du budget. Les documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté devraient être systématiquement soumis à des évaluations environnementales stratégiques pour servir de base à cette aide budgétaire.

L'engagement politique pour l'intégration des aspects environnementaux au développement a été réalisé aux plus hauts niveaux, aussi bien national qu'international. Mais la cohérence politique entre l'environnement et le développement n'est pas suffisante. Les ministres des affaires commerciales et économiques devraient participer à des conférences sur la coopération au développement et l'environnement. Nous devons nous assurer que dans les négociations et accords de l'OMC, la réduction de la pauvreté et l'environnement sont des aspects importants.

Conclusion

Mesdames et messieurs, chaque jour, l'impact de nos actions est visible de manière douloureuse. Nous venons d'apprendre que la glace du Pôle nord fond, même en hiver. La joie des scientifiques sur la découverte de douzaines de nouvelles espèces dans les eaux de Papouasie Nouvelle Guinée est obscurcie, car on a dû les considérer comme « menacées d'extinction » au moment même où elles ont été découvertes. C'est « une vérité dérangeante », comme Al Gore a

opportunément intitulé son livre et son film sur le changement climatique. Je pense que nous sommes tous conscients des défis qui nous attendent. Et nous savons que nous avons besoin les uns des autres pour affronter ces problèmes et trouver des solutions. Nous devons passer de la parole aux actes. Pas tout seuls, mais tous ensemble.

CHARLES SYLVAIN RABOTOARISON

Ministre de l'environnement, de l'eau et de la forêt Madagascar

Table ronde - Du dialogue à l'action : mettre en oeuvre le Message de Paris

Présidente : Laurence Tubiana, Directrice générale,
Institut pour le Développement Durable et les Relations Internationales (IDDRI)

Ces dernières années, les Parties aux diverses Conventions Internationales, n'ont cessé de réitérer la reconnaissance de la Biodiversité comme étant un problème environnemental mondial, ainsi que son importance dans le développement durable.

Tout au long des deux jours que nous avons passés ici, le besoin de passer des mots à l'action s'est fait ressentir de manière très aigüe.

Je voudrais apporter ma part de brique pour cela, à travers quelques-unes de nos expériences à Madagascar même.

Nul n'est besoin ici de vous rappeler l'importance de la biodiversité de Madagascar qui est très souvent qualifié de pays « mégadivers ». Ce potentiel, aussi bien terrestre que marin et côtier, commence à se perdre. Nul n'est aussi besoin non plus, de rappeler l'importance de la dépendance de nos populations, en grande majorité rurale, par rapport aux ressources naturelles.

Nous devons actuellement faire face à des objectifs économiques, en vue de réduire la pauvreté qui se traduit par différentes formes d'utilisation irrationnelle des ressources de la biodiversité (défrichement, brûlis, pratiques agricoles qui ont des effets néfastes sur les écosystèmes).

Si, pendant longtemps, nous avons dissocié la gestion de la biodiversité du développement économique et social à Madagascar, ces dix dernières années, nous nous sommes attelés à rechercher les voies et moyens de concilier conservation de la biodiversité et développement durable.

Nous nous sommes engagés, en effet, dans un processus à long terme, visant à renverser la tendance de la dégradation de l'environnement, en mettant en place le programme environnemental qui est actuellement à sa troisième et dernière phase, dont les principaux résultats tournent autour de l'appropriation des actions entreprises par les acteurs locaux et la société civile.

A travers les différentes étapes, il y a eu effectivement une prise de conscience progressive que la biodiversité constitue un élément fondamental du développement. Cela se traduit depuis l'élaboration même de la politique environnementale, qui a un double objectifs actuellement, (i) celui, d'une part de la mise en place et de l'adoption des modes de gestion durable des Ressources Naturelles par les populations des zones où nous intervenons; (ii) et d'autre part, il s'agit également de pérenniser au niveau national leur gestion.

La biodiversité et la protection de l'environnement font partie intégrante de notre vision nationale, « la vision Madagascar Naturellement », qui va dans le sens du renforcement des engagements en faveur de l'Environnement. Cela apparaît aussi dans le Madagascar Action Plan (MAP), plan sur cinq ans qui consacre au domaine environnemental, son objectif n°7.

Parmi les nombreuses actions prioritaires, je voudrais citer ici, l'extension des Aires Protégées, plus exactement le triplement de leurs superficies, avec l'appui technique de l'UICN. Désormais, nous utilisons les 6 catégories d'Aires Protégées qui sont

ouvertes et qui prennent en considération les aspects de gouvernance et le développement économique. De nouveaux acteurs tels que les communautés locales, le secteur privé, très souvent oubliés, sont désormais impliqués dans le processus.

Il y a également d'autres outils plus élaborés qui doivent nous permettre de mieux gérer la biodiversité et mieux concilier conservation et développement durable, tels que :

- Le transfert de gestion aux communautés locales favorisant une implication directe des acteurs locaux dans les prises des décisions qui les concernent;
- Les études d'impacts environnementaux, qui sont une obligation de toute entreprise d'une certaine envergure;
- Le développement du tourisme dans certaines AP, permet aux communautés locales riveraines de bénéficier de la moitié des droits d'entrée pour réaliser des petits projets de développement;
- Un mécanisme de protection des droits d'accès aux ressources naturelles est en cours de conception. Il devra protéger les communautés locales et les opérateurs privés exploitant ces ressources;
- En vue de pallier le déficit actuel d'énergie, des reboisements d'espèces qui, en même temps, protègent contre l'érosion et fournissent du biocarburant, sont en cours.

En terme de pérennisation financière, nous avons mis en place une fondation pour la gestion des aires protégées, destinée à renforcer les actions

entreprises. Nos amis des ONG internationales (CI et WWF) en ont exposé hier les fondements. Je voudrais saluer ici le soutien que certains ont signifié à cette occasion.

Madagascar partage les mêmes préoccupations mondiales et déploie tous les efforts pour contribuer aux défis internationaux, à savoir l'atteinte des objectifs 2010, sur la biodiversité, en relation étroite avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Comment garder l'intégrité écologique des écosystèmes restants (forêts, plans d'eaux, récifs, etc.), sur le long terme, pour assurer des services essentiels aux communautés, aux pays?

Nos défis sont encore plus difficiles, dans la mesure où dans nos pays en développement, il nous faut, d'abord, subvenir aux besoins d'une importante population, pauvre en grande majorité.

Il est important d'impliquer tous les acteurs du développement, d'appliquer le principe de participation et dans les prises de décision et dans la gestion des ressources de la biodiversité.

Le tourisme, la pêche, la mise en place d'infrastructures économiques et sociales, l'exploitation minière sont autant de secteurs pour lesquels les impacts sur la biodiversité sont réels et pour lesquels nous devons attacher une attention particulière.

Les services environnementaux fournis par la conservation de la biodiversité sont des questions auxquelles une plus large sensibilisation devra être menée. Il nous faut démontrer les apports et la valeur économique de celle-ci dans le développement.

Je voudrais dire un mot sur l'importance des échanges et du partenariat, nous ne pouvons pas résoudre seuls nos problèmes de perte de biodiversité, dont les causes sont complexes. Le partenariat et la complémentarité au niveau de l'Océan Indien, au niveau de l'Afrique, au niveau international, devront être prioritaires. Ces échanges, avec l'appui de la communauté scientifique devraient nous aider dans la recherche d'approches novatrices.

Il nous faut donner un sens concret à l'article 32 des accords de Cotonou des pays ACP, sur la gestion des ressources naturelles. La protection de l'environnement et l'intégration de la Biodiversité, devraient être une conditionnalité dans tout projet financé par les bailleurs de Fonds, dont l'Union Européenne et les pays membres, tel que spécifié dans l'alinéa a) de cet accord.

Je ne pourrai finir mon intervention, sans remercier les organisateurs de cette importante Conférence qui a abouti à un engagement de nous tous pour une intégration de la biodiversité dans le développement durable; le terme approprié serait «une stratégie verte du développement durable» pour reprendre les termes d'un des nos collègues ici présent hier.

Merci, à l'UICN, merci, à la Commission européenne. Je voudrais également saluer ici la France, pays hôte.

Mesdames et Messieurs, merci à tous pour votre aimable attention.

SAMUEL NGUIFFO

Directeur, Centre environnement et développement Cameroun

Au moment où se referment les travaux de la conférence de Paris sur la biodiversité dans la coopération au développement, je ne puis m'empêcher de penser à une histoire récente qui résume mon sentiment à l'égard de l'ensemble des travaux et des défis auxquels nous sommes tous confrontés. Le Cameroun a connu au début de la décennie 2000 une explosion du volume des importations de poulet congelé, provenant essentiellement d'Europe. Ce phénomène était une conséquence directe de la libéralisation du commerce. Il s'est traduit par la perte d'environ 100 000 emplois directs au Cameroun, dans la filière avicole et dans le commerce des produits frais. Il a également eu un impact sanitaire désastreux, en raison des difficultés rencontrées par les commerçants à assurer la gestion de la chaîne de froid. On retrouvait donc sur le marché camerounais du poulet européen produit de manière non durable, qui remplaçait le poulet local, élevé dans de meilleures conditions écologiques. Les anciens aviculteurs locaux ont cherché des alternatives pour leur survie. Et dans un contexte économique difficile, certains se sont rabattus sur l'exploitation de la nature, contribuant à l'augmentation du braconnage, par exemple. Il faut rappeler que la gestion de certaines aires protégées est assurée grâce à des financements de l'Union Européenne. Enfin, l'Union Européenne était l'un des acteurs essentiels des débats, alors en cours, sur les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun. On avait donc une action de sociétés privées européennes qui se traduisait par des impacts négatifs sur deux des secteurs les plus importants de l'action de l'Europe dans le pays.

A la suite de cette histoire, je pense que Paris a été l'occasion d'une avancée certaine, et je partage l'appel à l'action, sur des questions que je souhaite maintenant préciser :

1. Il y a un consensus clair, réaffirmé lors de la conférence de Paris, sur la reconnaissance de l'existence d'un lien étroit entre la pauvreté et la conservation des écosystèmes. On peut toutefois s'interroger sur la capacité des mesures énoncées dans la déclaration de Paris à endiguer la menace d'érosion de la biodiversité de manière efficace et rapide. Les mesures envisagées semblent en effet s'inscrire à la suite de celles mises en oeuvre jusqu'ici, avec les résultats mitigés que nous connaissons. Le Message de Paris semble bien plus ambitieux, et il faut s'en réjouir. Mais il reste faible dans la précision des conditions pour y parvenir. Nous avons parlé du « pourquoi », mais pas de manière très concrète du « comment ».
2. La gouvernance a été évoquée comme une condition essentielle, une étape indispensable du cheminement vers la durabilité. Nous l'envisageons aux niveaux local, national et global. On peut toutefois regretter que la conférence ait été peu prolix sur la question : « comment parvenir à une gouvernance améliorée ? ».
3. S'agissant de la participation publique, un pas décisif a été franchi à Paris, où nous avons admis que la participation était un élément essentiel pour la mise en oeuvre des politiques. Ici également, les modalités de la participation restent attendues, et nous espérons que le Conseil définira, de manière participative, des lignes directrices précises sur cette question.

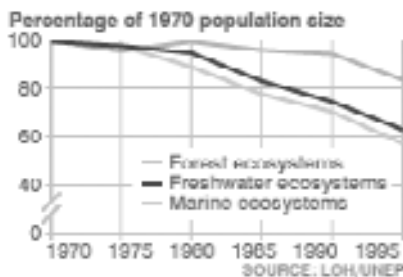
4. La nécessité de la gestion intégrée des écosystèmes est confirmée, mais nous proposons d'aller plus loin en intégrant les préoccupations liées à la protection de la biodiversité dans les règles du commerce international, et dans le droit et les politiques concernant les investissements directs étrangers.

JEAN-LUC ROUX

Directeur du département politique, Greenpeace

Le Coeur du débat de cet après-midi est « des mots à l'action ». Aussi, je compte vous demander de faire preuve de leadership et de détermination pour que des mesures politiques ambitieuses émergent de cette conférence afin d'éradiquer la pauvreté et d'enrayer la déforestation, la dégradation des habitats forestiers et des océans ainsi que la perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

Les deux tableaux ci-dessous donnent un aperçu d'une part l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, d'autre part la croissance excessive de notre empreinte écologique globale par rapport à ce que notre planète peut supporter.



Pour illustrer mon propos, je commencerai par un rappel de quatre points importants:

1. Le développement actuel de nos sociétés n'est pas durable car il est basé sur une croissance économique quantitative qui fait fi de la limitation des ressources naturelles. Le marché a démontré son incapacité à intégrer les coûts écologiques et sociaux. Aussi est-on en droit de se poser la question suivante : l'économie globale nécessite-t-elle un ajustement pour être durable ou bien nécessite-t-elle un changement radical de paradigme?
2. Après le 11 septembre 2001 la communauté internationale a démontré sa capacité à réagir de manière collective face à la menace terroriste qui pesait sur la sécurité nationale. Pourquoi ne réagit-elle pas à une menace bien plus importante qui pèse sur la sécurité écologique ?
3. Notre mode européen de surconsommation nécessite des quantités de ressources naturelles toujours plus grandes soja/viande,

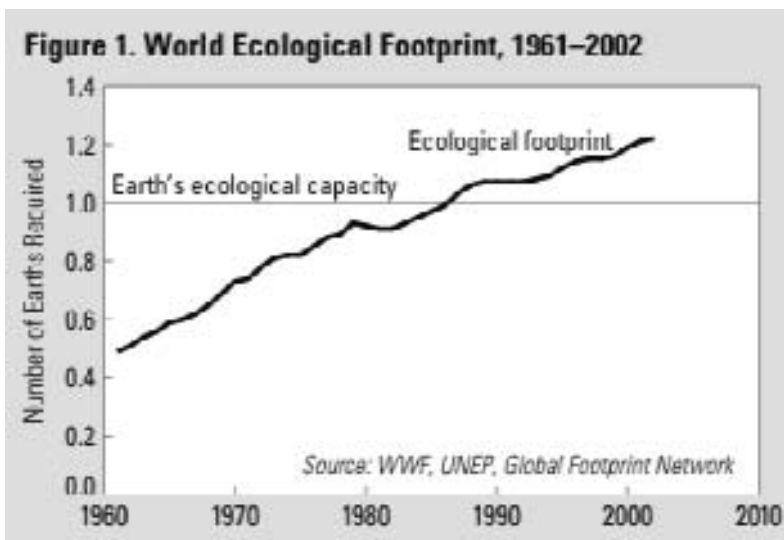
bois/papier-fouritures, poissons/élevage et ce qui dépend des pays en développement. Ce mode de consommation est encouragé d'une part par la Politique Agricole Commune qui subventionne l'élevage intensif, d'autre part par la Politique de Pêche Commune qui subventionne une surcapacité de la flotte de pêche, et enfin par les règles du commerce international.

4. Un espoir... Certains pays dont le Brésil ont pris conscience aujourd'hui que la conversion de terre de haute biodiversité qu'est la forêt amazonienne par l'expansion du soja, de la canne à sucre, et demain des biocarburants était moins rentable pour le pays qu'une gestion durable de ces terres combinée à une conservation stricte.

Il me faut reconnaître que l'UE est partie prenante de ce désastre en cours car elle ferme les yeux sur l'entrée massive des produits tels le bois, soja, poissons, etc. sur son marché en provenance de sources illégalement exploitées et sans garantie de gestion durable.

L'UE doit établir des mécanismes de contrôle contraignants pour ces produits et déterminés sur base des traités internationaux existants ce qui est acceptable ou non dans son marché intérieur.

L'UE doit aller au delà de mesures volontaires et incitatives et faire preuve d'action politique énergique, si elle veut remplir ses engagements internationaux en matière de réduction de la perte de biodiversité, de réduction de la pauvreté et de mitigation du changement climatique.



Greenpeace propose à l'UE les mesures d'urgence suivantes:

1. Légiférer et sanctionner la criminalité relative à l'exploitation des ressources naturelles :
 - Pêche illégale qui représente une perte de plusieurs milliards de dollars par an;
 - Exploitation illégale des forêts qui s'élève entre 10 et 15 milliards de dollars par an;
 - Bio-piraterie : quelques centaines de milliards de dollars par an.
2. Appuyer rapidement le développement d'un texte international contraignant (Régime ABS) qui améliorerait le système national et garantirait la protection des savoirs et le juste partage, notamment avec communautés locales et les peuples indigènes, des avantages liés aux ressources génétiques. Ce système est un élément essentiel du financement futur de la sauvegarde de la biodiversité et de la lutte contre la pauvreté.
3. Appuyer le maintien ou l'instauration de moratoire sur l'exploitation forestière et la pêche destructrice qu'est le chalut en haute mer, et à s'opposer à la libéralisation et à l'augmentation des échanges de produits non durables, que ce soit pour les forêts ou la pêche; tant au niveau multilatéral (ex : OMC-NAMA) que bilatéral (ex : Accords de Partenariat Volontaires).
4. Accélérer la mise en oeuvre d'un réseau mondial de réserves marines, de parcs et d'aires forestières protégées afin de préserver les sites de haute valeur écologique encore intacts. Celles-ci doivent devenir le cadre d'un développement durable et de la préservation/restauration de la biodiversité.

5. L'UE doit respecter la multifonctionnalité et contribuer au maintien et la valorisation d'un espace non-marchand, pour les forêts et les océans, via des mécanismes de financement innovants

Nous espérons que les propositions ci-dessus contribueront à stimuler les discussions ministérielles et à faire émerger des initiatives politiques d'envergure au niveau européen et international, en particulier en vue de la 9ème Conférence des Parties de la CBD qui se tiendra en Allemagne en 2008.

Je vous remercie de votre attention.

PHILIP MIKOS

Chef d'unité

Politiques pour la gestion durable des ressources naturelles

DG Développement, Commission européenne

Madame la ministre Brigitte Girardin,
Excellences,

Chers collègues et participants,

Au nom du Directeur Bernard Petit, qui malheureusement ne peut pas être ici aujourd'hui, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance au gouvernement français d'accueillir et d'appuyer cette conférence Biodiversité et Coopération européenne au développement, ici, à Paris. J'exprime aussi ma reconnaissance aux gouvernements de Belgique, de Finlande et de Suède pour leur soutien financier et technique, et à l'UICN pour avoir organisé cet événement important.

Dans les pays en développement, deux tiers de la population rurale et des pauvres ruraux vivent dans des milieux de production à risque, avec des précipitations variables et des terres pauvres. Plus de 500 millions de personnes vivent sur des terres sèches sans accès à l'irrigation, et plus de 600 millions vivent dans des régions montagneuses, où il existe encore une quantité considérable de biodiversité naturelle. C'est précisément dans ces zones que la production alimentaire doit croître considérablement au cours des prochaines années. Les personnes à faibles revenus qui vivent dans les milieux ruraux dépendent largement de la consommation de nourriture, de produits médicinaux et de combustibles sauvages pour couvrir leurs besoins nutritionnels et autres besoins. Mais il est également dérangentant de constater qu'un tiers de la population rurale du monde vit dans ces « greniers » où les écosystèmes ont déjà été si altérés que les services écosystémiques ont diminué.

Au cours des cinquante dernières années, la population mondiale a triplé,

et nous avons déjà utilisé nos écosystèmes pour satisfaire la demande croissante en nourriture, eau douce, bois, fibres et combustibles.

On s'attend à ce que la croissance économique augmente encore d'avantage la pression exercée sur les écosystèmes, avec un risque accru de dégradation. Il y a de nombreux exemples dans lesquels l'utilisation durable des ressources naturelles, comprenant la biodiversité, deviennent un obstacle en soi pour la croissance économique et, de même, pour la réduction de la pauvreté.

Les liens entre les services écosystémiques et les moyens de subsistance des pauvres en milieu rural sont nombreux, et ils sont réellement pris en compte dans les politiques de la Commission européenne et de ses États membres.

En novembre 2005, le Consensus européen sur le développement a été adopté. C'était la première fois qu'une vision commune du développement était soutenue par les trois institutions européennes principales: le Parlement, le Conseil et la Commission. Cette vision guidera l'action de l'UE dans la coopération au développement au niveau des États membres et de la Communauté.

L'objectif principal de la coopération européenne au développement est l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable, particulièrement dans le cadre de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le développement reste un engagement à long terme. L'UE a adopté un emploi du temps ambitieux

pour que l'aide globale atteigne 0,7% du RNB pour 2015, avec un objectif collectif intermédiaire de 0,56% pour 2010. Cet engagement verra l'aide annuelle de l'UE augmenter d'environ 20 millions d'euros pour atteindre 66 millions en 2010.

L'UE s'est engagée à systématiquement tenir compte de la dimension environnementale dans tous les domaines de coopération au développement pour les considérations environnementales dans la réduction de la pauvreté et les stratégies de développement, et pour promouvoir des initiatives et politiques en faveur des pauvres relatives à l'environnement.

Les documents de stratégies des pays et les documents régionaux et thématiques sont les instruments de programmation de la Commission, qui définissent les politiques et les activités d'aide, et assurent la cohérence entre celles-ci. L'environnement et la gestion durable des ressources naturelles sont des domaines de priorité pour l'action de développement de la Communauté, décrits dans le consensus européen. Le programme de la thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie, qui a été adopté cette année, prévoit des fonds réservés aux questions de la biodiversité.

L'UE s'est engagée à soutenir les pays en développement dans la mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, et travaillera pour s'assurer que les capacités des pays en développement soient prises en compte durant les négociations.

En 2004, La Commission européenne s'est engagée à préparer les profils

environnementaux des pays dans le cadre du processus de programmation mis en place avec ses partenaires de développement. La Commission est aussi en train de promouvoir la mise en oeuvre des évaluations environnementales stratégiques qui aideront à mettre en évidence les zones où les activités de coopération proposées pourraient faire face à des restrictions environnementales ou à des conflits, et à identifier les besoins de mesures d'atténuation environnementale et d'opportunités pour des solutions gagnant/gagnant. Cet instrument devient de plus en plus important en ce qui concerne l'aide budgétaire. Les études d'impact sur l'environnement, par contre, restent l'instrument principal d'intégration environnementale pour les opérations qui suivent l'approche des projets.

Même s'il est largement accepté que l'intégration des services écosystémiques et les questions de biodiversité dans la coopération au développement sont une nécessité absolue, et qu'en termes de déclarations politiques tout est en place, dans la pratique, cette intégration n'a pas encore lieu, comme cela serait nécessaire ou souhaité.

Il est essentiel de s'assurer que dans les régions sans sécurité alimentaire, les politiques d'agriculture, de foresterie et de pêche, reconnaissent le rôle crucial de la biodiversité, et y adaptent les politiques de conservation de la biodiversité pour donner une priorité aux stratégies qui soutiennent explicitement la réduction de la pauvreté. Ceci est un grand défi et nécessite une approche différente des décideurs. La Commission européenne et ses états membres se sont fortement

engagés à trouver des solutions pour que la conservation de la biodiversité fonctionne en faveur des pauvres et du monde en général.

Mais, les pays en développement ont la responsabilité première de formuler et de mettre en oeuvre des politiques cohérentes et efficaces, et de mobiliser leurs propres ressources. Ils ont un rôle crucial pour s'assurer que les questions environnementales et de biodiversité soient inscrites dans leur propre agenda de développement. Ceci est un grand défi car les objectifs à court terme sont souvent prioritaires sur les questions de durabilité à long terme.

Les huit ateliers de cette conférence offrent une occasion unique de renforcer le dialogue entre les experts du développement et ceux de l'environnement. Nous analyserons conjointement ce qui nous empêche vraiment de mettre davantage en pratique ce que nous promouvons, et nous identifierons de nouvelles manières plus efficaces d'aborder les questions environnementales dans la coopération au développement. Nous ne pouvons ni devons attendre, car ni les plantes et ni les animaux n'écrivent de lettres.

Mesdames et messieurs,

J'espère sincèrement que cette conférence aura pour résultat un dialogue constructif et fournira des approches pratiques qui entreront dans le cadre général des politiques de développement, et qu'elles seront acceptées par tous les acteurs. J'ai hâte de voir les résultats de la conférence et du Message de Paris.

Merci pour votre attention.

OLAV KJØRVEN

Directeur énergie et environnement, PNUD

Les organisations de développement doivent se préoccuper de la biodiversité

La biodiversité est une préoccupation vraiment cruciale pour toutes les organisations, non seulement les institutions environnementales, mais aussi, et de manière très importante, pour les « organisations de développement » comme le PNUD, dont le mandat principal est de réduire la pauvreté et d'améliorer la vie des pauvres.

La biodiversité est vraiment un thème central de développement puisque pour les pauvres ruraux, le développement ne peut se faire sans accès aux services écosystémiques. Aussi, la biodiversité est souvent un « système de bien-être comme dernier recours » pour les personnes et les communautés pauvres. Par conséquent, le PNUD a fait de « la biodiversité pour le développement » un de ses principaux domaines d'attention. Il y a une grande demande pour les services de biodiversité en provenance de plus de 140 représentations du PNUD dans le monde. Rien que l'année dernière, la biodiversité a attiré plus de financement au PNUD que n'importe quel autre domaine environnemental: plus de 100 millions de dollars en 2005, environ 30% de toutes les dépenses des pratiques de l'Environnement et de l'énergie du PNUD.

UICN et l'UE

Je remercie l'UICN et l'UE pour leur objectif visionnaire de réunir les communautés du développement et de la biodiversité. S'assurer que les questions thématiques soient traitées dans le contexte du discours

d'intégration, dans la coopération au développement, plutôt qu'entre experts et spécialistes du même domaine thématique, contribue sans doute à rendre le développement plus efficace.

Intégration de la Biodiversité dans des Plans Nationaux de Développement basés sur les OMD

Puisque les premières causes de la perte de biodiversité se trouvent dans le secteur de production de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, du transport, etc., la clé pour atteindre les objectifs sur la biodiversité est de les inclure dans les plans et les cadres de ces secteurs quand cela est possible, au lieu d'avoir une stratégie de biodiversité seule.

A ce propos, la communauté de la biodiversité a besoin de prêter attention à une importante décision prise durant le sommet mondial 2005, en septembre dernier. Spécifiquement, les pays se sont engagés « pour l'année 2006, à adopter et mettre en oeuvre des stratégies nationales de développement globales afin d'atteindre les buts et objectifs de développement accordés internationalement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement ».

La vraie différence se fera lorsque ces stratégies nationales basées sur les OMD franchiront des étapes concrètes pour maintenir la biodiversité dans des écosystèmes agricoles, forestiers, marins et urbains, et lorsque ces stratégies seront mises en oeuvre par les ministères concernés, ainsi que par les autorités, les communautés locales et le secteur privé.

Le PNUD est en train de préparer ses services de soutien aux OMD, une

initiative collégiale prioritaire établie pour appuyer les processus des pays en vue de formuler et mettre en oeuvre les stratégies nationales de développement basées sur les OMD, visant à renforcer les actions pour atteindre les OMD.

Partenariat PNUD/PNUE

Le système des NU est mieux positionné que jamais pour accomplir ceci, et plus spécialement car sa branche normative (PNUE) et sa branche opérationnelle (PNUD) sur l'environnement, se rejoindront à travers un partenariat renforcé et un bureau conjoint à Nairobi dans le but exécuter l'agenda d'intégration.

L'importance des communautés locales

Partout dans le monde, les communautés et peuples indigènes locaux nous montrent ce qui peut et doit être fait, et à ce propos, le PNUD poursuit une stratégie active et multiple pour la biodiversité. Nous savons que nous devons travailler non seulement aux échelons mondial et national, mais aussi au niveau de la communauté, à travers des programmes tels que le programmes de petits crédits (« Small Grants ») du FEM (avec plus de 3 000 projets dans plus de 80 pays) et l'initiative de l'Equateur, car en bout de course, c'est à ce niveau-là que le développement se fait ou est mis en oeuvre.

Message aux donateurs pour prêter attention à la biodiversité dans leur aide budgétaire.

Le fait que l'aide publique au développement (APD) ait augmenté au

cours des dernières années, après un déclin constant dans les années 1990, est une tendance bienvenue. Nous voyons aussi que l'APD se fait de plus en plus à travers l'aide budgétaire directe. Il est important que, dans le contexte de l'aide budgétaire directe souvent administrée par les ministères de planifications et finances, les donateurs dirigent leur aide vers les questions thématiques, telles que la biodiversité, qui sont si importantes pour le développement économique, et qu'il y ait un engagement équilibré et continu pour traiter tous les aspects du développement.

Discussion

Parmi les thèmes abordés dans la discussion suivante, **Corinda Sebastiana Essex**, gouvernement de Sainte Hélène, a réitéré le fait que plus de ressources financières étaient nécessaires pour le PTOM, qui souvent ne remplissent pas les critères permettant de recevoir des financements d'ONG internationales et d'organisations multilatérales, alors qu'ils n'ont pas non plus accès au financement de la CE. **Olav Kjørven**, PNUD, a ajouté que l'importance de la religion au niveau local ne devrait pas être sous-estimée: les institutions qui se basent sur la foi pourraient être de grands alliés pour progresser vers la conservation de la biodiversité. Finalement, **Jean-Luc Roux** de Greenpeace a rappelé qu'en tant que consommateurs, tous les européens ont en plus la responsabilité individuelle de réduire leur empreinte écologique, comme par exemple, en ce qui concerne leur consommation de produits alimentaires, particulièrement de viande et de poisson, de papier, de bois, d'essence, etc.

Adoption du Message de Paris

Une version révisée du Message de Paris a été présentée au public par **William Jackson**, Directeur du programme global, UICN, et adoptée par acclamation¹¹.

11. Voir p. 1



CONCLURE PAR L'ACTION

21 septembre 2006

Président :
Tamás Marghescu, Directeur régional pour
l'Europe de l'UICN

JAN-ERIK ENESTAM

Ministre de l'environnement

Finlande

Un engagement pour 2010

Mesdames et messieurs,

C'est un honneur de m'adresser à vous lors de cette Conférence et de signer la Déclaration du compte à rebours 2010 au nom du gouvernement finnois.

La biodiversité est essentielle au bien-être humain, et c'est un élément crucial pour maintenir les dimensions sociales, économiques et écologiques de l'humanité. Cette conférence organisée sous la devise « La Nature – La plus grande agence de coopération au développement du monde » tombe à pic. Jour après jour, la nature fournit à des milliards de personnes, en particulier aux pauvres ruraux, de l'eau, des combustibles et un abri.

La perte de diversité biologique, qui est la source de ces biens et services, a par conséquent un impact direct sur les moyens de subsistance des personnes. A son tour, la conservation de la nature génère d'excellentes occasions d'améliorer la qualité de la vie humaine. Cependant, la biodiversité continue à décliner. Des engagements politiques ont été pris pour stopper cette tendance à l'horizon 2010. Nous avons besoin de continuer à travailler ensemble en faveur cet engagement pour 2010 et à le traduire par des actes de coopération entre différents acteurs.

En signant la déclaration du compte à rebours 2010, la Finlande souligne l'importance de passer à l'action pour atteindre l'objectif de biodiversité de 2010. Nous lutterons pour créer des précédents, en mettant en oeuvre la stratégie et le plan d'action national de biodiversité finlandais 2006-2016, qui vise à atteindre l'objectif de biodiversité 2010 et à souligner l'importance d'accroître la prise de conscience du

public et sa participation, en particulier en encourageant les activités exemplaires allant vers cet objectif. A ce propos, je crois fortement à l'orientation ascendante qui vise à engager les niveaux inférieurs dans nos travaux pour atteindre cet objectif. En Finlande, nous avons réalisé des expériences et projets réussis de travail volontaire dans le domaine de la biodiversité.

Comme cela a été dit cette année au Conseil européen sur le développement, une aide accrue pour la mise en oeuvre de la convention des Nations Unies sur la diversité biologique aidera à stopper la perte de biodiversité et à promouvoir la biosécurité et la gestion durable de la biodiversité. Finalement l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement est un but et un défi important pour nous. La préparation et l'adoption des conclusions du Conseil de l'UE sur la communication sur la biodiversité de la Commission européenne: « Arrêter la perte de biodiversité pour 2010 et au-delà » est notre tâche essentielle durant la présidence finlandaise de l'UE. En outre, nous encourageons le thème « Jeunesse et biodiversité », qui couvre les domaines de l'éducation, de la communication et de la sensibilisation du public, au cours de la réunion de la plateforme européenne pour la stratégie de recherche sur la biodiversité à Helsinki, qui aura lieu cette année. De plus, notre travail pour promouvoir la coopération en faveur la biodiversité de l'Amazonie péruvienne, grâce au projet BIODAMAZ, qui prépare et en lance une initiative régionale en collaboration avec la Communauté Andine, est une réponse concrète à cette conférence.

Il est nécessaire d'agir maintenant pour endiguer la perte de biodiversité afin de préserver cette source essentielle de biens et services écosystémiques, et ainsi assurer le bien-être des générations actuelles et futures. J'ai souligné ici quelques-unes des actions prises par la Finlande pour aller vers cet objectif. Nous espérons travailler avec d'autres pays et de nombreux décideurs dans le contexte de ces projets ainsi que sur les efforts futurs pour arrêter la perte de biodiversité.

Merci pour votre attention.

ALEX MAMUD VENEGAS

Ministère de l'agriculture

Pérou

Messieurs les Ministres, Ambassadeurs
et Professionnels,

Au nom du Ministre de l'agriculture de la république du Pérou, M. Juan José Salazar García, je suis présent ici pour remercier les gouvernements de Finlande et des Pays-Bas pour le Projet BIODAMAZ qui a entamé sa deuxième étape de développement dans notre pays.

M. le Ministre de l'environnement de la Finlande, Jan-Erik Enestam, veuillez recevoir les remerciements de mon pays pour cette si précieuse collaboration.

Nous sommes enthousiasmés par les succès du Projet BIODAMAZ. A tel point que nous étudions à présent la continuité de sa troisième étape et son extension vers le reste des pays andins et amazoniens.

Au Pérou, nous avons avancé dans plusieurs aspects pour contribuer à la réduction du taux actuel de perte de biodiversité. De nombreuses entreprises d'agro exportation et de bois sont déjà qualifiées pour une certification ISO-9000, ISO-14000, et plusieurs autres certifications internationales pour leurs produits. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire et c'est pour cela que nous renouvelons notre demande d'aide aux pays de l'Union européenne.

Je suis certain que cette réunion apportera beaucoup pour que l'on puisse atteindre objectifs du compte à rebours 2010, et que le Message de Paris sera très utile pour renforcer notre engagement à agir afin d'atteindre ces objectifs.

Une fois de plus, merci.

ROSALÍA ARTEAGA SERRANO

Secrétaire exécutive

Organisation du traité de coopération amazonienne (OTCA)

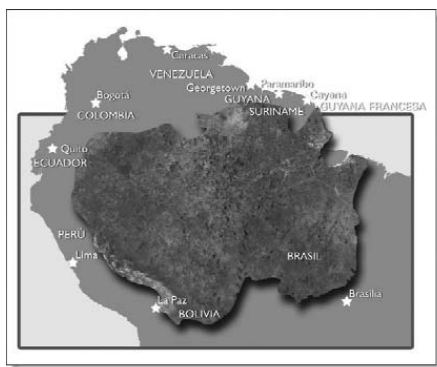
Gouvernance et engagement des parties prenantes pour renforcer le développement durable en Amazonie Continentale

L'Amazonie fait actuellement face à un moment critique de son histoire. Les aspirations de son peuple à une vie meilleure, alliées à des projets d'infrastructure à grande échelle et aux changements mondiaux, sont en train de modifier fortement la diversité biologique et culturelle extrêmement riche de la région. Renforcer la gouvernance environnementale dans la région, de même que la collaboration internationale sur les affaires transfrontalières dans le bassin amazonien, est un facteur clé pour traiter les défis du développement durable et de la protection de la biodiversité.

Nous ne pouvons nier que l'Amazonie du XXIème siècle sera très différente des images que nous en avons en tant que dernière grande frontière. La poursuite des tendances actuelles aura des impacts terribles sur la diversité biologique et les services environnementaux des forêts du bassin amazonien. Il est urgent d'agir.

L'une des actions les plus urgentes est de s'assurer que la collaboration multinationale donne de bons résultats. A ce sujet, l'OTCA a fait des efforts pour renforcer les processus régionaux d'intégration et les initiatives de développement durable, à travers la participation active des gouvernements des pays amazoniens et des décideurs régionaux et locaux.

En réalité, l'OTCA, une évolution du Traité de Coopération Amazonienne (TCA) signé le 3 juillet 1978 par la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, la Guyane, le Pérou, le Surinam et le Venezuela, a précisément été créée pour promouvoir des actions conjointes vers un développement harmonieux du bassin amazonien et, dès lors, pour traiter les problèmes communs aux huit pays.



Depuis 2003, le Secrétariat de l'OTCA agit comme un catalyseur et un promoteur des efforts dans la région, en se concentrant sur la promotion du développement durable. De plus, l'un de ses rôles principaux est de fonctionner comme mécanisme de coordination et de coopération entre les pays du bassin sur des sujets d'intérêt supranational.

L'OTCA a aussi dédié ses efforts à l'élaboration de nouvelles directives institutionnelles, capables de contribuer à surmonter les défis du développement durable dans la région amazonienne, concernant des sujets tels que la santé, les ressources aquatiques, la gestion durable de la forêt, la biodiversité. De plus, l'OTCA fait des efforts pour la création d'arènes politiques pour les dialogues régionaux visant à établir des consensus et des convergences entre les pays membres sur les thèmes d'intérêt global de l'Amazonie Continentale.

Il est important de souligner que les avantages compétitifs de l'OTCA résident dans le fait que sa structure mène naturellement vers le consensus et la solution de problèmes partagés par tous les pays amazoniens.

La valeur de l'OTCA pour ses pays membres réside dans le soutien qu'elle offre aux actions entreprises individuellement par chaque pays, comme simple biome, avec une interdépendance évidente.

Il est évident qu'une gouvernance collaborative efficace entre les huit états souverains de l'Amazonie est requise.

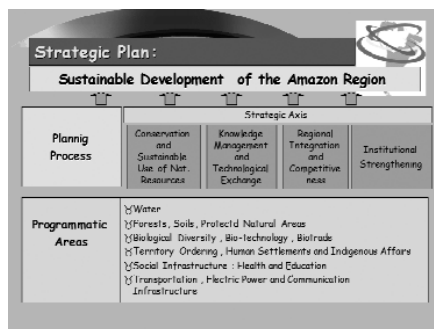
A ce propos, l'OTCA est consciente que seules des approches innovatrices quant à la gouvernance environnementale internationale pendant les décennies à venir aideraient à réduire l'immense perte de diversité biologique et de services environnementaux qui est prévue dans le bassin.

La gouvernance démocratique est un autre facteur clé, c'est à dire un ensemble de pratiques du gouvernement, qui interagissent profondément avec la société en écoutant ses demandes et en lui rendant des comptes.

Ainsi, cela vaut la peine mentionner que notre plan stratégique définit les directives de base pour le développement de la durabilité amazonienne, qui englobent la consultation de la société civile et sa participation.

Par conséquent, l'OTCA réalise actuellement des rondes de consultation avec la société civile. Quelques ateliers ont eu lieu et d'autres viendront durant les prochains mois. Cette initiative trouve son origine dans la 8ème Réunion des Ministres des affaires étrangères des États membres de l'OTCA, qui s'est déroulée à Manaus en septembre 2004, et à l'occasion de laquelle les gouvernements ont donné à l'OTCA un mandat pour proposer des mécanismes de consultation avec la société civile afin de formuler des politiques et mettre en oeuvre des plans, des programmes et des projets.

Quand ces consultations seront terminées, l'Organisation du traité de coopération amazonienne aura une proposition solide à présenter aux gouvernements amazoniens.



Cette initiative est considérée comme cruciale par l'OTCA, car nous croyons que l'efficacité de notre plan stratégique dépend de notre capacité à nous engager auprès de ceux qui sont directement affectés par les problèmes de l'Amazonie, c'est à dire, les institutions et la population de la région amazonienne. Cet engagement est la seule manière d'assurer la durabilité des projets de l'OTCA. De plus, un tel engagement renforce la capacité institutionnelle des organisations et contribue à la bonne gouvernance.

Le plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation, qui a été mis en oeuvre par le Gouvernement brésilien, en est un bon exemple. Ce plan implique 15 ministères et a permis la réduction du taux de déforestation jusqu'à 30% entre 2003 et 2005. Une telle réduction est due à la forte présence de l'état dans la création de règles claires concernant l'accès aux terres par les petits fermiers.

Un autre exemple qui vaut la peine d'être mentionné, est celui de la collaboration entre le gouvernement et les décideurs locaux visant à renforcer la gouvernance pour l' « Entente sociale et environnementale de la Route BR-163 ». Le gouvernement brésilien avait décidé de mettre un revêtement sur cette route, mais en raison des demandes des mouvements locaux et des organisations environnementales, le gouvernement du Brésil a décidé de créer l'entente mentionnée ci-dessus qui prévoit un groupe de travail interministériel chargé

de développer un « Plan de développement durable » pour cette route. L'objectif de cette initiative est la planification et l'exécution d'un ensemble de politiques publiques visant la promotion de l'intégration sociale et de la conservation des ressources naturelles, avec la participation des communautés locales à travers des consultations publiques.

Un autre exemple mérite une note spéciale, il s'agit de l'engagement des décideurs locaux visant à renforcer le développement durable qui est l'Initiative MAP (Madre de Dios - Acre - Pando), un mouvement social qui a commencé en 2000 et dont l'innovation fondamentale a été d'organiser systématiquement des réunions, groupes de travail et autres réunions tri-nationales. L'Initiative MAP autonome et auto-organisée est née de la volonté d'universitaires et de leaders locaux d'ONG cherchant à construire la capacité pour un apprentissage social transnational ayant pour but de s'engager vers une gouvernance environnementale participative. L'une des activités principales du MAP a été d'organiser des forums tri-nationaux réguliers ouverts au public. L'assistance a augmenté de manière exponentielle dans ces forums : de 20 participants en 2000 à plus de 1200 au cours de ces dernières années.

L'initiative MAP s'est aussi engagée dans d'autres activités innovatrices, élaborées de manière participative avec tous les décideurs pour contribuer à la formulation de politiques publiques pour le développement régional durable. L'Initiative MAP constitue maintenant un réseau polycentrique qui englobe de nombreux partenaires organisationnels locaux, étatiques, nationaux et internationaux. Ensemble, ces partenaires ont orienté collectivement leurs efforts vers les nombreux défis entremêlés de l'identité régionale du MAP en tant qu'économie d'extraction engagée dans la conservation de sa diversité biologique et sociale.

L'initiative MAP sert de modèle pour s'atteler aux questions complexes de la collaboration internationale pour la gouvernance environnementale du bassin amazonien. Par exemple, une simple dispute sur les droits de pêche entre deux communautés locales sur les rives opposées de la rivière Acre a des implications internationales et pourrait nécessiter la participation des ministères des affaires étrangères pour se résoudre. La situation est similaire en ce qui concerne le conflit entre les scieries du Brésil et du Pérou, une relation caractérisée par des asymétries.

A l'OTCA, nous travaillons en nous basant sur la l'affirmation que la recherche d'une stratégie régionale doit inclure des thèmes qui vont au-delà des limites nationales, soulignant l'importance de l'approche régionale. Nous ne pouvons pas ignorer qu'il y a des problèmes structurels et historiques qui nécessitent une solution à long terme. Par conséquent, une action intégrée est nécessaire entre les branches exécutive et législative du gouvernement à de nombreux niveaux, la société civile, les agences de coopération, etc. De plus, la libéralisation des marchés mondiaux a contribué à la croissance des inégalités sociales et régionales, en raison de la grande vulnérabilité des économies les moins compétitives. Ceci semble nous indiquer que le marché seul n'est pas capable de distribuer des revenus ni de réguler l'accès aux ressources naturelles, laissant à l'état un rôle important dans la gestion du territoire. Ces considérations ont été prises en compte lorsque l'OTCA a préparé le Plan que je viens de mentionner et qui souligne les actions à réaliser pour l'année 2012.

La vulnérabilité du bassin amazonien est profondément associée à la pauvreté de la région. En effet, la pauvreté et la biodiversité sont fortement liées; la majeure partie de la biodiversité du monde se trouve dans les pays les plus pauvres économiquement ; la perte de biodiversité aggrave la pauvreté et, de la même manière, la pauvreté est une grande menace pour la biodiversité. Ceci offre aux pauvres l'occasion d'augmenter leurs revenus en faisant leur entrée sur des marchés émergents de produits durables, de produits certifiés de l'agriculture et de la forêt, de l'écotourisme, du paiement pour les services écosystémiques, etc. Dès lors, les stratégies de l'OTCA visent à assurer que la biodiversité sera utilisée de manière durable afin de garantir qu'elle sera disponible pour nous tous et pour les générations futures.

Ce programme vise les trois objectifs spécifiques suivants:

1. La formulation d'un cadre stratégique et d'un plan d'action régional pour la biodiversité dans un processus participatif et de consultation amplifiée, basé sur des stratégies approuvées par les pays amazoniens, et qui assurera la participation des représentants des communautés indigènes amazoniennes;
2. le renforcement de la capacité à coordonner la recherche appliquée et à générer une information accessible au public dans la région;
3. Le renforcement de la capacité à coordonner et à soutenir les actions de conservation dans les zones prioritaires, tel que le contrôle des frontières visant une réduction du trafic d'espèces menacées sous le mandat de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction; la coordination politique et la gestion financière pour promouvoir l'établissement de corridors écologiques transnationaux ; et un mécanisme d'information analytique pour les zones à forte concentration de biodiversité afin d'assurer que les infrastructures soient construites dans un contexte de durabilité.

De même, l'OTCA et l'initiative CNUCED BIOTRADE ont unis leurs forces pour établir un programme régional BIOTRADE dans l'Amazonie afin de promouvoir l'utilisation durable de sa biodiversité à travers le commerce et l'investissement. Les zones d'action possibles pourraient inclure une amélioration de la politique régionale et des cadres légaux ou la promotion commerciale régionale.

Une autre initiative de grande importance de l'OTCA pour la région amazonienne est le projet « Gestion intégrée et durable des ressources aquatiques transfrontalières dans le bassin de l'Amazonie » avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial FEM, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement PNUE, et de l'Organisation des Etats Américains. L'objectif du projet Amazonas - Otca/pnuma/oea du FEM, est de renforcer le cadre institutionnel pour la planification et l'exécution, de manière cohérente et coordonnée, des activités de protection et de gestion durable des ressources de la terre et de l'eau du bassin amazonien, face aux effets de l'action humaine et du changement climatique que subit le bassin. L'initiative devra aider les habitants du bassin à mieux préserver et gérer les eaux, les forêts, la flore et de faune de la région. Le projet identifiera les écosystèmes endommagés et établira les mesures nécessaires pour réduire les menaces et réparer les dommages causés à l'environnement.

La plateforme interinstitutionnelle Andes / Amazonie est une autre proposition de l'OTCA qui compte sur l'engagement des acteurs régionaux. L'idée est de créer des mécanismes pour la coordination de l'information sur les activités et les projets des organisations travaillant dans ces deux régions, unissant ainsi leurs forces au bénéfice du développement durable. La première réunion a eu lieu en septembre 2005, dans les locaux de l'OTCA, et avec la participation de 30 représentants d'organisations comme la GTZ, la Banque Mondiale, CIRAD, CARE, CIC, l'Unamaz, l'UNESCO, l'IRD, l'OMM, l'OEA, l'Union européenne, la FAO, l'USAID, etc. L'une des urgences serait de faire une étude pour définir les acteurs qui travaillent dans la région, de déterminer les avantages de chaque institution et de faire une proposition sur la manière de générer des synergies.

De la même manière, l'OTCA a collaboré avec l'Organisation Latino-Américaine des Gouvernements Intermédiaires (OLAGI). Cette organisation a pour mission d'aider à renforcer et à intégrer les gouvernements intermédiaires afin de promouvoir le développement et la gouvernance démocratique.

Je ne pouvais pas passer sous silence l'importance de l'engagement des communautés indigènes. Leur engagement est un facteur vital. Elles comptent dans la richesse de la diversité culturelle de la région. La protection des forêts aide ces communautés à protéger leurs terres et leurs cultures face aux menaces extérieures et au développement.

Sans elles, la biodiversité serait certainement perdue. C'est pour cela que l'OTCA donne beaucoup d'importance à l'engagement des peuples ancestraux de l'Amazonie, considérant le COICA (Coordinateur des organisations indigènes du bassin amazonien) comme l'un de ses partenaires prioritaires.

Pour conclure, je voudrais souligner qu'il existe d'innombrables manières d'impliquer les acteurs locaux dans le soutien au développement durable et à la protection de la biodiversité. Nous devons être créatifs. L'OTCA, par exemple, a organisé une expédition nommée "Connaître l'Amazonie – OTCA et la Jeunesse – Sur les traces d'Orellana". Pendant un mois, 45 jeunes des pays amazoniens ont voyagé sur 6000km, entre Quito et Manaus, en navigant sur le fleuve Amazone. Une expérience unique qu'ils n'oublieront jamais et qui garantira leur engagement dans la cause de la durabilité de l'Amazonie pour le reste de leurs jours. L'OTCA organise déjà une nouvelle expédition qui partira probablement du Pérou, et qui passera par le territoire bolivien pour arriver au Pantanal du Brésil.

L'OTCA fait tous les efforts possibles pour promouvoir l'engagement des acteurs régionaux, car nous sommes conscients que c'est la seule voie possible vers la durabilité, et vers un avenir meilleur pour les femmes et hommes qui habitent sur ce vaste et fabuleux territoire amazonien.



SESSION DE CLÔTURE
UNE RÉFLEXION SUR LES RÉSULTATS

Président :
Ibrahim Thiaw, Directeur général par intérim,
UICN

STAVROS DIMAS

Commissaire pour l'environnement

Commission européenne

Coopération au développement et biodiversité: Reconnaissance des liens et construction des partenariats

Messieurs les Ministres, Monsieur le secrétaire exécutif, mesdames et messieurs,

Il ne peut exister dans le monde un sujet aussi important que celui de stopper la perte de biodiversité. Il s'agit littéralement de "la vie sur Terre" et je suis heureux d'avoir la chance de prononcer quelques mots lors de la clôture de cette importante conférence.

Comme nous l'avons déjà entendu, la biodiversité la plus riche de la planète se trouve dans les pays en développement. Nous pouvons trouver plus d'espèces dans 10 kilomètres carrés de l'Amazonie que dans toute l'Europe. Alors, si le monde développé est sérieux quand il parle de protection du patrimoine naturel de la planète, et si nous voulons faire plus qu'exprimer des préoccupations à long terme, nous devons trouver une façon de travailler en partenariat avec ces pays.

La manière la plus visible de créer ce partenariat est d'apporter un soutien financier aux projets de biodiversité. Je cite un vieux proverbe « la conSERvation sans argent n'est que de la conVERSation ».

Mais avant de voir comment on peut apporter davantage de soutien, et de manière plus efficace, à des pays tiers, il est important de préciser en quoi le fait d'endiguer la perte de la biodiversité est dans leur intérêt, mais aussi dans l'intérêt des pays donateurs. Ceci est un point de départ fondamental puisque la protection de la nature, d'un point de vue économique et politique, n'est pas encore bien comprise en dehors de la communauté « environnementale ». La protection de la nature est encore considérée par

beaucoup comme un luxe que les pays en développement ne peuvent tout simplement pas se payer. Tant que cette vision persistera, les progrès seront limités.

Il ne peut y avoir aucun doute sur le fait que la nature de la planète est en crise. Malgré nos objectifs pour 2010, les pressions sur la nature ne cessent de croître, et le taux de perte de biodiversité est en train de s'accélérer. Continuer à faire du commerce comme nous le faisons actuellement n'est pas viable, parce que notre prospérité et notre qualité de vie dépendent d'écosystèmes sains. Peut être que le message le plus important de l'évaluation du millénaire était que les services écosystémiques sont le système de vie duquel dépend notre bien-être.

C'est dans l'intérêt de l'Europe de soutenir l'effort mondial. Notre consumérisme intense indique que nous dépendons des services écosystémiques du reste de la planète pour satisfaire nos besoins. La biodiversité mondiale fournit plus de 25% de nos médicaments. Les forêts naturelles aident à la régulation de notre climat. Nos importations de nourriture, de bois et d'autres matières premières proviennent des ressources naturelles d'autres pays. Il est donc logique d'investir dans la protection de ces services.

Il est aussi vrai que de nombreuses politiques de l'UE, telles que celles du commerce, de l'agriculture, de la pêche et de l'aide au développement, peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité dans les pays tiers. En tant que partenaire mondial responsable nous devons reconnaître et réduire ces impacts.

Une dernière raison d'investir dans la protection de la biodiversité mondiale est que la destruction de la nature affaiblit nos propres efforts pour promouvoir le développement international. Dans les pays en développement, ce sont les plus pauvres qui dépendent le plus de la nature - pour leur alimentation, l'eau potable, le bois de feu et leur moyen de subsistance. En préservant ces services vitaux, la biodiversité a un rôle important à jouer pour l'atteindre les objectifs de millénaire pour le développement, et pas seulement les objectifs relatifs à l'environnement, mais aussi ceux qui concernent l'éradication de la pauvreté, l'eau et la santé.

Quand elles sont prélevées de manière durable, comme le bois et les poissons, les ressources naturelles peuvent aussi fournir les bases d'une croissance économique à long terme. Les investissements dans les aires protégées peuvent aider les pauvres, si les bénéfices de la conservation sont partagés équitablement entre les différentes communautés locales. Par exemple, au Costa Rica, l'écotourisme est maintenant le secteur plus important de l'économie nationale. Il est aussi encourageant de voir que la Banque Mondiale et d'autres experts du développement reconnaissent maintenant la valeur du « capital naturel » et ont conclu que le développement économique durable a besoin d'un développement environnemental durable.

Quand ils ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique, les pays du monde développé se sont engagés à soutenir les pays en développement. Les pays en développement se sont

engagés à intégrer la biodiversité dans leurs stratégies et programmes nationaux de développement. Mais, en dépit de ces promesses, la destruction des écosystèmes continue à un rythme régulier, et un changement est nécessaire si les signataires de la CDB veulent passer des résolutions à leur mise en oeuvre réelle.

Pour que cela arrive, nous devons faire en sorte que la protection de la biodiversité soit intéressante économiquement. La valeur intrinsèque de la nature n'est plus suffisante et il a un nombre important d'actions à prendre :

- Nous devons maîtriser le processus de libéralisation afin d'éliminer les subsides qui endommagent l'environnement dans des secteurs tels que l'agriculture et la pêche.
- Nous devrions utiliser notre expertise économique pour donner aux faiseurs de politiques non environnementales une idée plus claire de la valeur réelle des biens et services écosystémiques.
- Nous devons rechercher des approches innovatrices, comme le lien économique entre l'endiguement du changement climatique et l'arrêt la déforestation.

Mais les effets les plus immédiats viendront lorsque les pays développés augmenteront leur financement en faveur des projets de biodiversité. C'est la direction qu'a prise l'UE et le 22 mai, la Commission a adopté une Communication sur « Stopper la perte de biodiversité pour 2010 ». La biodiversité mondiale a été identifiée comme étant une des priorités d'action et deux objectifs clairs ont été établis. Le premier objectif est celui d'augmenter substantiellement les

fonds mis de côté pour les programmes et projets en faveur de la biodiversité. Le deuxième, celui de s'assurer que le reste de l'aide européenne au développement n'endommage pas la biodiversité.

La nouvelle politique de développement de l'UE reflète ces ambitions et les états membres de l'UE se sont déjà mobilisés pour atteindre le premier de ces objectifs en s'engageant à alimenter le Fonds pour l'Environnement Mondial. En même temps, le récent rapport de la Cour des comptes européenne de l'UE a souligné qu'il y a encore des améliorations à faire. Nous devons mieux réussir dans l'intégration de la biodiversité dans les documents stratégiques de coopération au développement, et dans les programmes régionaux et nationaux. Pour ce faire, nous avons besoin d'un dialogue entre la Commission, les États membres de l'UE et nos partenaires.

Mais, en même temps, cette aide additionnelle ne fonctionnera que si les pays récepteurs englobent complètement la biodiversité dans leurs priorités politiques nationales. Pour que ceci ait lieu, nous devons être capables de convaincre les Ministres au développement, les Ministres de l'économie et même les Premiers Ministres du fait que l'utilisation durable des ressources naturelles fait bien partie des intérêts économiques de leur pays. Sans vouloir manquer de respect envers l'auditoire distingué d'aujourd'hui, c'est tout simplement une question trop importante pour être laissée aux mains des ministres de l'environnement.

Le Message de Paris d'aujourd'hui arrive deux ans après le Message de

Malahide qui a établi les bases de l'approche actuelle de l'UE de sa la politique de biodiversité. Malahide a été un modèle de consultation des parties prenantes. Il a éclairé nos pensées et a aidé de nombreuses personnes à se rendre compte qu'elles partageaient les mêmes objectifs stratégiques et que les désaccords qu'il pouvait y avoir n'étaient que des détails. J'espère que le Message d'aujourd'hui aura le même impact et je peux vous assurer que la Commission européenne travaillera avec les états membres, les pays partenaires, les ONG et les organisations internationales pour traduire ce message par des actes.

La protection de la biodiversité n'est pas un luxe. Elle est au coeur du développement durable et devrait être au coeur d'une coopération efficace au développement. L'intégration de ce message est essentielle et c'est pourquoi je voudrais conclure en félicitant chaleureusement l'UICN pour avoir introduit ce débat, et les autorités françaises de l'avoir accueilli.

Merci.

JAN-ERIK ENESTAM

Ministre de l'environnement

Représentant de la présidence finlandaise de l'UE

Je voudrais commencer par remercier tous ceux qui ont pris part à l'organisation de cette importante et judicieuse Conférence sur la biodiversité et la coopération européenne au développement, ici, à Paris.

C'est un plaisir de voir l'énorme quantité de travail et de propositions contenues dans le Message de Paris, ainsi que les recommandations des ateliers sur la manière d'augmenter les liens entre les activités environnementales, sociales et économiques, et la manière de soutenir les pays partenaires dans leurs efforts pour atteindre un développement durable. Je pense vivement que nous devons accélérer l'intégration des questions de biodiversité dans la coopération au développement. Il est temps de passer de la formulation de politiques à l'action.

La biodiversité est une base essentielle pour nos objectifs de développement et c'est un pré requis pour le fonctionnement des écosystèmes. En effet, des écosystèmes sains offrent des services écosystémiques aux populations. Sans ceux-ci, la survie, et en particulier des pauvres, serait impossible.

La biodiversité est essentielle au fonctionnement des services des écosystèmes, ainsi que pour le bien-être humain. Assurer la durabilité environnementale est, comme vous le savez, la base des objectifs du millénaire pour le développement, qui ont été adoptés par les pays membres des NU, et qui englobent l'objectif qui consiste à protéger la biodiversité. Ceci est étroitement lié à la gestion sage de la biodiversité à l'échelon local, national et mondial.

L'intégration du développement et les efforts pour améliorer l'intégration de l'environnement et du développement, sont un de nos principaux défis. Nous avons besoin d'approfondir notre base de compréhension et de connaissance, par exemple, en travaillant sur la manière de lier le changement climatique à la conservation de la biodiversité et à son utilisation durable.

Dans la coopération au développement, il y a une tendance à aller vers l'aide budgétaire directe, et en particulier par une approche sectorielle. Ceci veut dire que la souveraineté des pays partenaires devient plus importante quand la coopération au développement s'adresse aux plans de développement du pays. Cependant, la gestion de l'environnement dans de nombreux pays en développement dispose souvent de peu de ressources et les ministères sont souvent faibles. Dans cette nouvelle situation, c'est vraiment un grand défi pour nous tous de s'assurer que le développement durable et les visions à long terme gardent une place importante dans notre agenda.

Ainsi, il est important que les donateurs, en collaboration avec les pays partenaires, s'assurent que les principes de développement durable, et en particulier de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, soient correctement pris en compte dans la planification nationale de développement et les activités de surveillance.

L'intégration de l'environnement et les préoccupations sur la biodiversité dans les politiques et pratiques sur le développement dépend de la participation des pays développés et

en développement. A ce propos, il est important de continuer à améliorer la cohérence entre les politiques et services de la CE concernant les politiques et pratiques sur le développement. Nous avons besoin d'incrémenter plus encore la coopération internationale, mais il est aussi important d'agir localement et de penser globalement afin de faire participer la société civile et les individus dans tous les pays.

En ratifiant la Convention sur la Diversité Biologique, la Finlande s'est engagée à mettre en oeuvre les trois objectifs de la Convention : conserver la biodiversité, promouvoir l'utilisation durable et assurer le partage équitable des bénéfices de l'utilisation du capital biologique, tel que les ressources génétiques.

La prévention de menaces environnementales internationales est un des objectifs principaux de la politique de développement de la Finlande. L'environnement est un sujet que l'on retrouve dans tous nos projets de coopération au développement, mais plus spécialement dans la région Andine ; et la Zambie est devenue une de nos aires de coopération prioritaires.

Lors de la mise en oeuvre des objectifs du millénaire pour le développement, la Finlande s'est focalisée sur la gestion durable et la protection des ressources naturelles. Nous sentons qu'il est important d'appuyer nos pays partenaires dans la mise en oeuvre d'accords et de processus environnementaux mondiaux.

Par la signature de la Déclaration du compte à rebours 2010, aujourd'hui, nous soulignons cette initiative pour

sensibiliser le public et échanger des expériences pour agir ensemble pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Cette alliance unique permet aux participants individuels de définir des objectifs pour les actions visant les engagements pris pour atteindre l'objectif 2010 sur la biodiversité. Le compte à rebours 2010 offre une plateforme, comme l'a dit mon collègue le Ministre Paul Lehtomäki dans son message, « pour partager l'information et les expériences et fournir un cadre de travail pour l'action », non seulement dans l'UE mais aussi dans le monde entier.

Pendant cette présidence de l'UE, la Finlande portera le message de cette conférence encore plus loin dans l'UE, en tant que base pour les décisions de l'UE. Nous sommes fiers d'avoir à remplir cette mission et nous vous remercions de l'aide que vous nous apporterez pour y parvenir.

Merci.

NELLY OLIN

Ministre de l'écologie et du développement durable France

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Commissaire européen,
Monsieur le Directeur Général de
l'Union Mondiale pour la Nature,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis très heureuse de pouvoir vous saluer, à Paris, à l'occasion de la clôture de la conférence sur la Biodiversité et la coopération européenne au développement, dont je salue d'ores et déjà le succès.

Chacun d'entre vous connaît le rôle fondamental de la diversité biologique dans la satisfaction des besoins humains, et, partant, dans le développement de nos pays. Elle est essentielle à la régulation du cycle de l'eau comme à la protection des sols contre l'érosion. De plus en plus, nous nous rendons également compte qu'elle revêt une importance cruciale pour le climat à travers sa capacité à capter et à stocker le carbone. Elle est également la source principale de nos aliments, de nos médicaments, des matériaux dont nous avons besoin pour construire nos maisons.

Malheureusement, dans les pays développés on réduit parfois la conservation de la diversité biologique à celle d'espèces symboliques, comme les grands prédateurs, les dauphins, ou encore les plantes menacées. C'est bien naturel, mais c'est loin d'être suffisant. Derrière ces espèces emblématiques, se profilent en effet toutes les autres espèces, celles que nous connaissons et surtout celles qui nous restent à découvrir.

Dans les pays en développement, où les populations dépendent souvent très directement des ressources naturelles,

la préservation de l'environnement entre parfois en concurrence avec des besoins de développement, avec la pression démographique. C'est ainsi que, chaque année, 13 millions d'hectares de forêt cèdent la place à des terres cultivées. Ces priorités à court terme, tout à fait légitimes, conduisent parfois, hélas, à la détérioration du patrimoine biologique de ces pays – et sont un obstacle sérieux à son développement à long terme. Ainsi, la dégradation des sols et la désertification, dues à une surexploitation du milieu naturel, compromettent aujourd'hui les moyens de subsistance de plus d'un milliard de personnes dans le monde.

Mais nous savons tous que la diversité biologique continue à régresser à un rythme inquiétant, partout. Y compris ici en Europe. Si cette ressource est renouvelable, elle n'est pas inépuisable. Certaines espèces disparaissent – les chiffres sont éloquentes : au rythme actuel, entre le quart et la moitié de toutes les espèces auront disparu d'ici la fin du siècle. Or il se trouve que si je suis ministre en charge de l'écologie, je suis aussi ministre du développement durable. Ceci signifie que, pour moi, les atouts de la nature doivent aussi être disponibles pour les générations futures. Je considère qu'à l'échelle de la planète, la destruction de la diversité de la nature est sans doute l'action la plus contraire, la plus préjudiciable, à tout développement durable, particulièrement à celui des pays en développement.

Face à la gravité du problème, la prise de conscience progresse au Nord comme au Sud, et nous ne pouvons que nous en réjouir. J'en veux pour preuve l'objectif ambitieux que se sont

fixés les chefs d'Etat et de gouvernement à Johannesburg en 2002, à savoir réduire le rythme de perte de la biodiversité à l'horizon 2010. Mais le temps presse; il ne nous reste que quatre ans pour y parvenir. Face à l'urgence, nous devons aujourd'hui accélérer le mouvement. Cette conférence doit tous nous remobiliser, au Sud comme au Nord. Mais je sais bien que l'Europe peut contribuer à préserver la diversité biologique chez nos partenaires en développement.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les interventions de mes collègues. Je tiens à les saluer très chaleureusement. Leurs propos nous montrent bien que l'avenir nous commande de préserver la ressource biologique. Mais cela suppose que la communauté internationale se mobilise. C'est la raison pour laquelle je souhaite vivement que le Message de Paris que vous avez élaboré au terme de ces trois jours de discussion, soit porté à la connaissance du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne par la Présidence finlandaise.

S'agissant de l'action particulière de la France et de ses objectifs de « coopération durable », je voudrais vous assurer, au nom de l'ensemble du gouvernement, de notre engagement le plus ferme. La France s'est dotée, à l'initiative de mon ministère, d'une stratégie nationale en faveur de la biodiversité, que je présenterai d'ailleurs la semaine prochaine en Conseil des ministres. Elle comprend en particulier un volet dédié aux actions internationales qui permettra d'intégrer dans un cadre cohérent les actions internationales de la France en faveur de la diversité biologique.

Mais les États ne sont pas les seuls acteurs qui comptent. Je me réjouis que l'Union Mondiale pour la Nature assume le rôle de leader incontesté à l'échelle internationale. Depuis sa création en France en 1948, elle a su sensibiliser l'opinion publique, conseiller les décideurs politiques et initier des actions de terrain. L'UICN constitue un réseau d'influence mondiale unique en matière d'environnement, qui regroupe côte à côte États et représentants de la société civile.

Comme vous le savez, la France s'est depuis peu rapprochée de ce puissant vecteur de lobbying et de diffusion d'expertise au plan multilatéral et européen. Ma collègue Brigitte Girardin et moi-même avons récemment signé avec l'UICN un accord cadre de plus de 9 millions d'euros. Il permettra à la France d'abonder pendant quatre ans le budget général de l'UICN et de mettre en oeuvre un programme ambitieux sur la biodiversité et la conservation de la nature. Grâce aux sept postes d'assistants techniques également prévus par l'accord, nous avons la capacité de contribuer à la mise en oeuvre du « Message de Paris » dans les régions ou pays partenaires concernés.

La biodiversité est un bien public mondial. Dès lors, nous devons être prêts à mutualiser une partie du coût de sa préservation. Avec ses partenaires européens, la France a oeuvré pour que la reconstitution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), soit la plus importante possible. Je me réjouis que cette quatrième reconstitution ait atteint le niveau inespéré de 3,13 milliards de dollars. Je tiens aussi à rappeler que l'Agence

Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) interviennent eux aussi au bénéfice de la conservation de la biodiversité. Le FFEM applique d'ailleurs une doctrine d'intervention visant à favoriser la protection de l'environnement mondial dans les projets de développement, et a ouvert récemment un nouveau programme qui a pour but de mobiliser la société civile des pays du Sud sur les problèmes d'environnement mondial à travers le financement de projets locaux.

Parallèlement à l'action immédiate, nous avons aussi le souci que la connaissance scientifique en matière de diversité biologique progresse.

Lors de la Conférence « Biodiversité, science et gouvernance », qui s'est déroulée à Paris en janvier 2005, le Président Chirac a appelé à la création d'un mécanisme d'expertise scientifique international en matière de biodiversité, l'IMOSEB.

La communauté scientifique a répondu présent.

Un Comité International de 90 personnes réfléchit actuellement à l'élaboration de propositions, qui devraient être officialisées en 2007.

Je souhaite qu'un tel mécanisme, lorsque ses contours seront mieux définis, puisse porter le message de la communauté scientifique et convaincre l'opinion, les médias et les décideurs de l'urgence à agir.

Il faut donc que l'affirmation de cette prise de conscience mondiale aille de pair avec un renforcement de notre solidarité avec les pays partenaires, et contribue à la mobilisation et la valorisation de leur expertise scientifique.

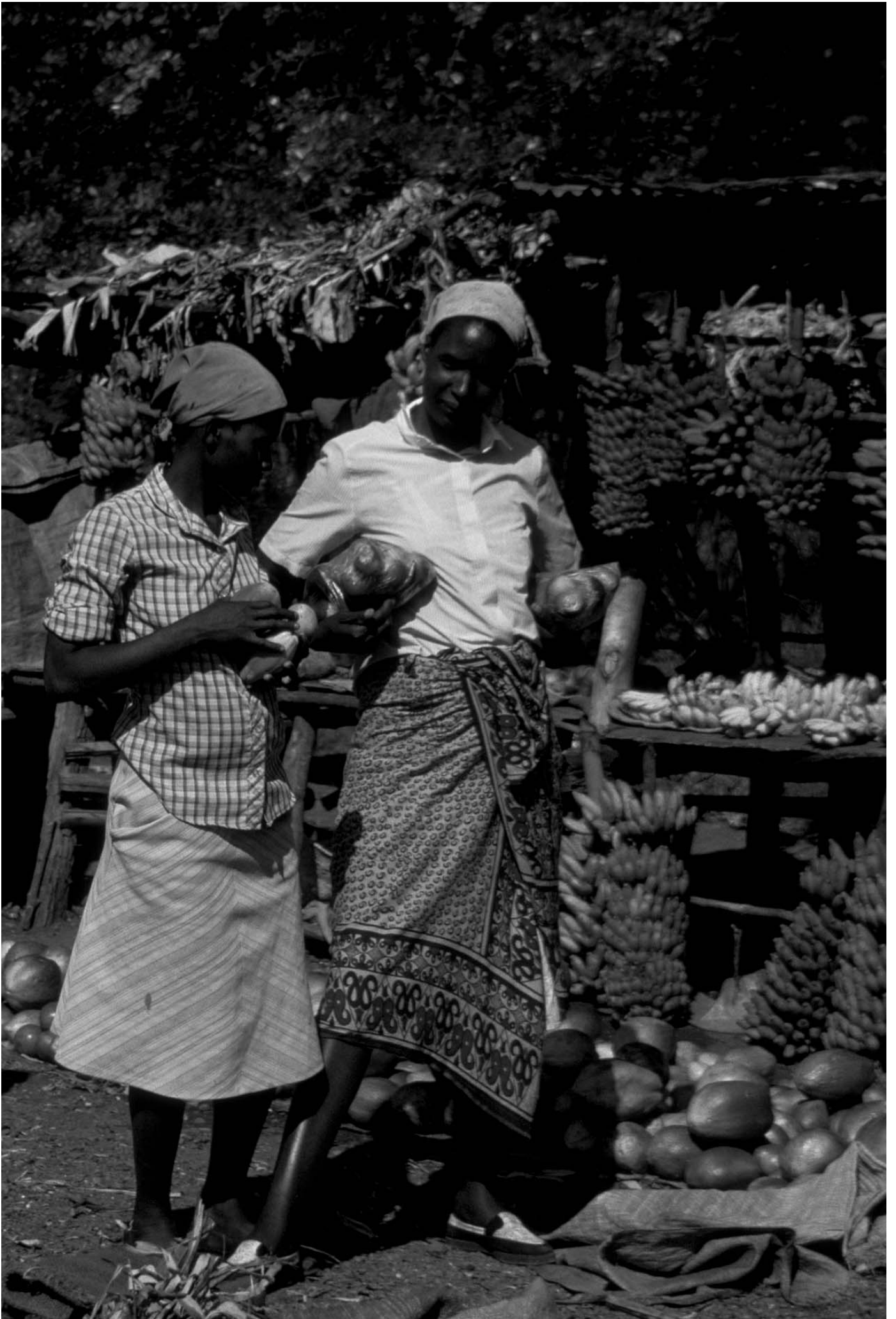
Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Vous avez lancé le Message de Paris pour mieux intégrer la biodiversité dans la coopération européenne au développement. Nous savons que les actions concrètes sont urgentes si nous voulons garantir les conditions de vie des générations à venir dans le monde. Vous avez lancé un appel aux gouvernements européens. Nous l'avons entendu et nous sommes prêts à prendre nos responsabilités. Mais pour y répondre, nous aurons besoin du soutien de tous les acteurs, des représentants du secteur public et privé, des organisations non gouvernementales, des institutions internationales, des organismes de coopération et de conservation, des instituts de recherche et des citoyens. En d'autres termes, nous avons besoin de vous. Notre mobilisation à tous est essentielle pour relever ce grand défi. Je suis confiante. Votre présence aujourd'hui est un signal fort de votre engagement pour accompagner et soutenir les efforts des gouvernements.

Je remercie l'UICN de l'organisation de cette conférence, qui a été parfaitement préparée dans les moindres détails, et dont le message fort des participants ne m'a pas échappé. Le prochain Congrès mondial de la nature aura lieu en octobre 2008 à Barcelone, en Espagne, lors de la présidence française de l'Union européenne.

Dans cette perspective, j'encourage les participants à mettre tout en oeuvre pour donner vie au Message de Paris afin que nous puissions, tous ensemble, en tirer un premier bilan lors du Congrès de Barcelone.

Je vous remercie.



LISTE DES PARTICIPANTS

(par ordre alphabétique)

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Aas	Jon Heikki	Ministry of Foreign Affairs	Norway	Jon.heikki.aas@mfa.no
Aglietta	Sophie	Sustainway - Ingénierie de développement soutenable et pilotage opérationnel de politiques	Spain	sophieaglietta@yahoo.fr
Aguilar Rojas	Grethel	IUCN - Regional office for Meso America	Costa Rica	grethel.aguilar@iucn.org
Al Hashim	Basma Bint Ali	Royal Marine Conservation Society of Jordan	Jordan	jreds@nets.com.jo
Al-Janabi	Suhel	GTZ/Geomedia	Germany	s.aljanabi@geo-media.de
Alvarez	Juan Marco	SalvaNatura	El Salvador	jma@salvanatura.org
Aminu-Kano	Muhtari	Birdlife International	United Kingdom	muhtari.aminu-kano@birdlife.org
Andersen	Michael	Ministry of Foreign Affairs	Denmark	miande@um.dk or mil@um.dk
Aongola	Lubinda	Ministry of Tourism, Environment and Natural Resources	Zambia	laongola@menr.gov.zm
Araujo	Sonia Indira Montiero de Pina	Direccao Geral de Ambiente	Cabo verde	soniaraujocv@hotmail.com
Arden	Charles Clarke	UNEP DTIE - United Nations Environment Programme, Division of Technology Industry & Economics	France	charles.arden.clarke@unep.fr
Arteaga	Rosalía	OTCA - Amazon Cooperation Treaty Organization (Organización del Tratado de Cooperación Amazónica)	Brazil	rarteaga@otca.org.br
Ash	Neville	UNEP-WCMC - United Nations Environment Programme - World Conservation Monitoring Centre	United Kingdom	neville.ash@unep-wcmc.org
Awoyinka	Kemi	Wetlands International	The Netherlands	kemi.awoyinka@wetlands.org
Azniashvili	Lela	GCCW - Georgian Centre for the Conservation of Wildlife	Georgia	lela@gccw.org
Babin	Didier	Consultative Process Towards and IMOSEB - International Mechanism Of Scientific Expertise on Biodiversity	France	didier.babin@cirad.fr
Bail	Christoph	Ecologic, Institute for International and European Environmental Policy	Germany	bail@ecologic.de
Bailly	Michele	World Bank	France	mbailly@worldbank.org
Baro	Germain	Reporter / Journalist	France	germainbaro@hotmail.fr barogermain@yahoo.fr
Barrera	Hugo	Minister of Environment and Natural Resources	El Salvador	(503) 2267-6276
Barrow	Edmund Geoffrey	IUCN - Regional Office for Eastern Africa	Kenya	Edmund.barrow@iucn.org
Bechtolsheim	Matthias	KfW Bankengruppe	Germany	matthias.bechtolsheim@kfw.de
Behra	Olivier	Man and the Environment	Madagascar	olivierbehra@mate.mg
Bel Barrios	Isabel	Government of the Canary Islands	Belgium	mbarbel@gobiernodecanarias.org
Beltram	Gordana	Ministry of the Environment and Spatial Planning	Slovenia	386 1 309 45 93
Beringhs	Guy	Permanent Representation of Belgium to OECD	France	parisOECD@diplobel.org
Berlekom	Maria	SwedBio	Sweden	Maria.berlekom@cbm.slu.se
Bernard	Michele	Bayer Press	France	Isabelle.casse.ic@bayer-ag.de
Beudels-Jamar	Roseline	Royal Institute of Natural Science of Belgium & CMS	Belgium	roseline.beudels@naturalscience.be

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Bhatt	Seema	Kalpavriksh-Environment Action Group	India	seemabhattach@vsnl.com
Bientema	Nienke	IISD-International Institute for Sustainable Development-Reporting Services	USA	nienke@iisd.org
Bille	Raphael	Consultant - IUCN Regional Office for Europe	France	r_bille@hotmail.com
Bilonda Mbuyi	Brigitte	Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature	Democratic Republic of Congo	mbuyibilonda@yahoo.fr
Birner	Sabrina	International Finance Corporation - Biodiversity and Agricultural Commodities Programme	France	sabrinabirnes@daltonhouse.net
Bishop	Joshua	IUCN - Headquarters	Switzerland	joshua.bishop@iucn.org
Bisiaux	Alice	IISD Reporting Services	USA	alice@iisd.org
Bisset	Robert	UNEP - United Nations Environment Programme	France	Robert.bisset@unep.fr
Björk	Lars	Swedish Scientific Council on Biological Diversity	Sweden	mf94720@tele2.se
Bocanegra	Carolina	Ministry of Natural Resources and Environment	Honduras	carolabocanegra@yahoo.com
Bocharnikov	Vladimir	The Pacific Institute of Geography Russian Academy of Sciences	Russia	vladimir.bocharnikov@vvsu.ru vbocharnikov@yandex.ru
Boiley	Eric	Le Commerce du Bois	France	lecommercedubois@wanadoo.fr
Boot	René	Tropenbos International	The Netherlands	rene.boot@tropenbos.org
Borkent	Pieter	CI - Conservation International	The Netherlands	consintnl@hotmail.com
Bos	Elroy	IUCN - Headquarters	Switzerland	elroy.bos@iucn.org
Bos	Peter	Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality	The Netherlands	p.w.bos@minlnv.nl
Bouamrane	Meriem	UNESCO	France	m.bouamrane@unesco.org
Boucher	Sandrine	MAE - Ministère des Affaires Etrangères	France	sandrine.boucher@diplomatie.gouv.fr
Boussand	Laurence	MEDD - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	Laurence.boussand@ecologie.gouv.fr
Breier	Nicola	Ministry of Environment	Germany	nicola.breier@bmu.bund.de
Broad	Steven	Traffic	United Kingdom	steven.broad@trafficint.org
Brodhag	Christian	MEDD - Délégué Interministériel au Développement Durable, Délégation au Développement Durable, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	christian.brodhag@ecologie.gouv.fr
Brooks	Simon	Vice President, European Investment Bank	Luxemburg	s.dardalhon@eib.org
Brown	Susan	WWF	Switzerland	sbrown@wwfint.org
Brozova	Jana	Ministry of the Environment	Czech Republic	jana_brozova@env.cz
Bryant	Elizabeth	Journalist	France	upiparis@hotmail.com ebbryant@aol.com
Bunnarith	Tep	CEPA - Culture and Environment Preservation Association	Cambodia	tep@cepa-cambodia.org
Burini	Federica	University of Bergamo	Italy	fburini@unibg.it
Bustamante	Xavier	The Equator Nature Foundation	Ecuador	xbustamante@fnatura.org.ec
Buth	Letitia	Ministry of Health and Social development (VSO) of The Netherlands Antilles	Curacao	letitia@mina.vomil.an

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Byamana	Alexis	Helpage Grands Lacs	Rwanda	Helpagerwanda@rwanda1.com byamana1@yahoo.com
Cabanne	Cedric	European Parliament	Belgium	maisler@europarl.eu.int
Cadi	Antoine	Noé Conservation	France	acadi@noeconservation.org
Caesar	Lucinda	St Helena National Trust	United Kingdom	sth.natrust@helanta.sh
Calas	Julien	FFEM - Fonds Français pour l'Environnement Mondial	France	calasj@afd.fr
Campbell	Judith Lynn	Turcs and Caicos Islands Government	Turcs and Caicos Islands	jlcampbell@gov.tc jgarland@gov.tc
Canals	Purificación	DEPANA - Liga para la Defensa del Patrimonio Natural	Spain	pcanals@depana.org
Candelaria	Robert Max	Kabinet Gevolmachtigde Minister of th Dutch Antilles	The Netherlands	candelar@kgmna.nl
Carasco Rueda	Juan Carlos	Conselho Nacional dos Seringueiros	Brazil	juancns@ig.com.br
Catapano	Paola	RAI Educational and NEWTON magazine (Italy)	France	paola.catapano@cern.ch
Cayre	Patrice	IRD - Institut de Recherche pour le Développement	France	drv@paris.ird.fr
Cerezo	Marco Vinicio	FUNDAECO - Fundación para el Ecodesarrollo y la Conservación	Guatemala	m.cerezo@fundaeco.org.gt
Chabason	Lucien	IDDR - Institut du Développement Durable et des Relations Internationales	France	lucien.chabason@iddri.org
Chaffard-Sylla	Solange	SIFEE - Secretariat International Francophone pour l'Evaluation Environnementale	Canada	solange_sylla@yahoo.ca
Chaillou	Bernard	Le Commerce du Bois	France	lecommercedubois@wanadoo.fr
Chaon	Anne	AFP - Agence France-Presse	France	anne.chaon@afp.fr
Chardonnet	Philippe	Fondation IGF - International Foundation for the Conservation of Wildlife	France	igf@fondation-igf.fr
Chartier-Touze	Nathalie	MAE - Ministère des Affaires Étrangères	France	nathalie.chartier-touze@ diplomatie.gouv.fr
Chazaro	Flavio	National Commission for Protected Areas	Mexico	fchazaro@conanp.gob.mx
Cheche	Blandina Maria Mataba	Division of Poverty Eradication, Vice Presidents Office	Tanzania	ndina40@yahoo.com
Chekchak	Tarik	The Cousteau Society	France	t.chekchak@cousteau.org
Chemay	Frederic	Federal Public Service-Health, Food Chain Safety and Environment	Belgium	Frederic.chemay@health.fgov.be
Chouvin	Elisabeth	INRA-DS ECONAT	France	chouvin@paris.inra.fr
Christophersen	Tim	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	tim.christophersen@iucn.org
Chung	Inhee	UNEP	France	ichung@unep.fr
Cohen	Sheldon	The Nature Conservancy	USA	scohen@tnc.org
Collin	Claire	Federal Public Service-Health, Food Chain Safety and Environment	Belgium	Claire.collin@health.fgov.be
Collin	Arnaud	WWF France	France	acollin@wwf.fr
Conde	Sophie	AFIE - Association Française des Ingénieristes Ecologues	France	conde@mnhn.fr
Conde	Javier	Spanish Ministry of Foreign Affairs and Cooperation	Spain	javier.condemi@mae.es
Consolo	Olivier	Concord	Belgium	oconsolo@concordeurope.org
Cools	Jan Willem	European Commission/ DG Development/ DGA B2	Belgium	Jan-Willem.cools@ec.europa.eu

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Corbier	Constance	Agence Française de Développement	France	corbierbarthauxc@afd.fr
Coyette	Etienne	European Commission / DG Environment E1	Belgium	etienne.coyette@ec.europa.eu
Cozannet	Naig	Agence Française de Développement	France	cozannetn@afd.fr
Crowley	Helen	Wildlife Conservation Society	Madagascar	hcrowley@wcs.org
Czajkowski	Alexandre	OMPO - Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental	France	vanneau@ompo.org
Davies	Neil	University of California Berkeley	French Polynesia	ndavies@moorea.berkeley.edu
Davies	Glyn	Zoological Society of London	United Kingdom	Glyn.davies@zsl.org
De Groot	Johannes	Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality	The Netherlands	j.de.groot@minInv.nl
De Longcamp	Marie	WWF	USA	Marie.deLongCamp@wwfus.org
De Meyer	Kalli	Dutch Caribbean Nature Alliance	Bonaire, Dutch Caribbean	kdm@telbonet.an
De Selliers	Jaques	GreenFacts	Belgium	Jaques.deselliers@greenfacts.org
De Walsche	Alma	Mondiaal Magazine	Belgium	alma.dewalsche@mo.be
Deat	Eric	Ministère du Développement Durable Polynésie Française	Tahiti	eric.deat@environnement.min.gov.pf
Debonnet	Guy	UNESCO - World Heritage Centre	France	g.debonnet@unesco.org
Deetes	Tuenjai	Senate	Thailand	tuenjai_d@yahoo.com
Delhaye	Christine	Comite 21	France	delhaye@comite21.org
Deram-Rollason	Lucy	IUCN - Headquarters	Switzerland	lucy.deram@iucn.org
Des Clers	Bertrand	IUCN - Species Survival Commission	France	contact species@iucn.org
Des Clers	Sophie	UCL - University College London - Geography	United Kingdom	sdesclers@gmail.com
Des Rieux	Yves	MAE - Ministère des Affaires Etrangères	France	Yves.des-Rieux@diplomatie.gouv.fr
Descamp	Pierre	Andromède Environnement	France	andromede.oeil@worldonline.com
Desforges	Corinne	Ministry for Overseas Territories and Countries	France	corinne.desforges@outre-mer.gouv.fr
Deutz	Andrew	IUCN - USA Multilateral Office	USA	adeutz@iucn.org
Diaz-Carmona	Javier	Permanent Delegation of Costa Rica to UNESCO	France	j.diaz@unesco.org
Dick	Regis	WWF France	France	rdick@wwf.fr
Dimas	Stavros	Commissioner for the Environment, European Commission	Belgium	Martijn.Quinn@ec.europa.eu
Diouf	Papa Samba	WWF Programme Office (WAMER)	Senegal	psdiouf@wwfSenegal.org
Djoghla	Ahmed	Convention on Biological Diversity Secretariat	Canada	secretariat@biodiv.org
Donatella	Fabrizio	European Commission/ DG Fisheries	Belgium	Fabrizio.Donatella@ec.europa.eu
Douma	Willy	Hivos-Humanist Institute for Coop. with Dev. Countries	The Netherlands	info@hivos.nl
Dounia	Sandjima	Ministère de l'Environnement et de la Pêche	Tchad	facdrem@intnet.td
Du Breil	Louis	European Commission/ EuropAid/ DGA 04	Belgium	louis.de-breil-de-pontbriand@ec.europa.eu
De Pontbriand	Thierry	European Commission/ Delegation to Brazil	Brazil	thierry.dudermel@ec.europa.eu
Dudermel	Thierry	European Commission/ Delegation to Brazil	Brazil	thierry.dudermel@ec.europa.eu
Dumbs	Christian	E.D.F. - Electricité de France - Insular Power Systems Division	France	christian.dumbs@edf.fr

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Echanove	Juan José	European Commission / Delegation to the Philippines	The Philippines	juan-jose.echanove@ ec.europa.eu
Ecolivet	Catherine	Steps for Mankind	UK	cecolivet@gmail.com
Eek	Liina	Ministry of Environment	Estonia	liina.eek@envir.ee
Eguino Bustillos	Sergio Martin	FUNDSNAP	Bolivia	seguino@fundesnap.org
Eisma	Doeke	IUCN - National Committee of the Netherlands	The Netherlands	eisma.doeke@iucn.org
Eklo	Frank	Directorate for Nature Management	Norway	frank.eklo@dirnat.no
Elliot	Joanna R.	African Wildlife Foundation	Kenya	bramin@awf.org
Elouard	Claire	Stichting Sukh Bhumi	The Netherlands	info@sukhbhumi.org
Enestam	Jan-Erik	Ministry of Environment	Finland	matti.nummelin@formin.fi
Erdelen	Walter	UNESCO	France	w.erdelen@unesco.org
Eriyo	Jessica	Minister of Water and Environment	Uganda	jeriyo@parliament.go.ug
Escobar	Elsa Matilde	Nature Foundation of Colombia	Colombia	emescobar@natura.org.co
Espinosa	Maria Fernanda	IUCN- Regional Office for South America	Ecuador	samerica@sur.iucn.org
Essex	Corinda Sebastiana	Government of St. Helena	United Kingdom	cessex@sainthelena.gov.sh
Etaix	Corinne	MEDD - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	corinne.etaix@ecologie.gouv.fr
Fagot	Marc	MEDD - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	Marc.fagot@ecologie.gouv.fr
Fanshawe	John	Birdlife International	United Kingdom	John.fanshawe@birdlife.org.uk
Fauerby Thomsen	Morten	CARE	Denmark	mthomsen@care.dk
Feldmann	Philippe	CIRAD - Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	France	philippe.feldmann@cirad.fr
Femenia	Consuelo	Ministerio de Asuntos Exteriores y Cooperación	Spain	consuelo.femenia@aeci.es
Ferwerda	Willem	IUCN - Netherlands Committee	Netherlands	ferwerda@nciucn.nl
Fincke	Ingeburg Annelie	GTZ - Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit	Germany	annelie.fincke@gtz.de
Fisher	Severin	Enterprises pour l'Environnement	France	sfische@epe-asso.org
Flasbarth	Jochen	Federal Ministry for the Environment	Germany	jochen.flasbarth@bmu.bund.de
Foahom	Bernard	Research Institute of Agronomy and Development	Cameroon	foasipowa@yahoo.fr
Fonseca Sourander	Leticia	TV Global News, Brazil	Belgium	leticia.fonseca@tiscali.be
Forge	Isabelle	Ministère des Affaires Étrangères	France	isabelle.forge@diplomatie.gouv.fr
Fosse	Leif John	Ministry of the Environment, Department for International Cooperation	Norway	ljf@md.dep.no
Fournier	Laure	Fondation d'entreprise TOTAL	France	laure.fournier@total.com
Francis	Sarita Violeta	Montserrat National Trust	Montserrat	franciss@gov.ms
Francois	Jean-Luc	MAE - Ministère des Affaires Étrangères	France	jean-luc.francois@ diplomatie.gouv.fr
Franklin	Anne	Royal Belgian Institute of Natural Sciences	Belgium	anne.franklin@naturalsciences.be
Friederich	Hans	IUCN - Headquarters	Switzerland	hans.friderich@iucn.org
Frison	Emile	International Plant Genetic Resources Institute	Italy	e.frison@cgiar.org
Galey	Bertrand-Pierre	Musée National d'Histoire Naturelle	France	galey@mnhn.fr
Gámez	Rodrigo	Instituto Nacional de Biodiversidad- INBio Civil Society	Costa Rica	rgamez@inbio.ac.cr

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Ganeau	Jane	IUCN - Headquarters	Switzerland	jane.ganeau@iucn.org
Gauer	Denys	MAE - Ministère des Affaires Étrangères	France	denys.gauer@diplomatie.gouv.fr
Gauthier	Claude-Anne	MAE - Ministère des affaires Étrangères	France	claudanne.gauthier@diplomatie.gouv.fr
Gerbeaux	Philippe	IUCN - Regional Office for Oceania	Fiji Islands	philippe.gerbeaux@iucn.org
Ghyoot	Catherine	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	catherine.ghyoot@iucn.org
Gillet	Sarah	WWF	France	sgillet@wwf.org
Ginguld	Michael	World Education	USA	mikeginguld@yahoo.com
Girardin	Brigitte	Ministre Déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie	France	yves.des-rieux@diplomatie.gouv.fr
Giroton	Pascal	IUCN - Regional Office for Mesoamerica	Costa Rica	Pascal.giroton@iucn.org
Glass	Simon	Tristan Natural Resources Department	South Atlantic Islands	tristanrd@uuplus.com
Gnissi Ganou	Agnès	RECOPA - Réseau de Communication sur le Pastoralisme	Burkina Faso	arecopa@fasonet.bf babsyi@yahoo.fr
Gokhelašvili	Ramaz	IUCN - Programme Office Southern Caucasus	Georgia	Ramaz.Gokhelašvili@iucn.org
Gomera	Maxwell	UNEP	Kenya	maxwell.gomera@unep.org
González de la Fe	Cristina	Oficina de Ciencia, Tecnología e Innovación	Spain	cgonfe@gobiernodecanarias.org
Gouin	Remi	Fonds Français pour l'Environnement Mondial	France	gouinr@afd.fr
Graffin	Vincent	MNHN - Muséum National d'Histoire Naturelle	France	vgraffin@mnhn.fr
Gremez	Camille	IUCN - Regional Office for Europe (intern)	Belgium	camillegremez@hotmail.com
Greth	Arnaud	Noé Conservation	Switzerland	agreth@noeconservation.org
Gueye	Kamal	International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD)	Switzerland	gkamal@ictsd.ch
Guillaume	Sylvie	MEDD - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	sylvie.guillaume@ecologie.gouv.fr
Gussenhoven	Sjef	Fondo Ambiental Nacional del Ecuador	Ecuador	sgussenhoven@fan.org.ec
Gutman	Pablo	WWF - Macro Economic Office	USA	Pablo.gutman@wwfus.org
Haas de Saneau	Brunhilde	Horizont 3000	Austria	brunhilde.haasdesaneau1@horizont3000.at
Halley des Fontaines	Ségolène	DGFAR - Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales	France	segolene.halley-des-fontaines@agriculture.gouv.fr
Hance	Cédric-Nathanael	UNESCO - World Heritage Centre	France	c.hance@unesco.org
Handerson	Georges	Ministre du Développement Durable	Tahiti	Eric.deat@environnement.min.gov.pf
Hanley	Nicholas	European Commission/ DG Environment A1	Belgium	nicholas.hanley@ec.europa.eu
Hart	Robert	Reuters Foundation UK	United Kingdom	hartrobertuk@yahoo.co.uk
Hatchwell	Matthew	WCU - Wildlife Conservation Union	United Kingdom	mhatchwell@wcs.org
Hayward	Jacques	Veolia Environnement	France	jacques.hayward@groupve.com

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Hedden-Dunkhorst	Bettina	BfN - German Federal Agency for Nature Conservation	Germany	bettina.hedden-dunkhorst@bfn.de
Helias	Marc	Délégation de la Polynésie française	France	Tél : 01 55 42 66 00
Hendricks	Dirk	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	dirk.hendricks@iucn.org
Hepworth	Robert Geoffrey	Convention on Migratory Species Secretariat	Germany	secretariat@cms.int
Herding	Wiebke	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	wiebke.herding@iucn.org
Hernandez	Sarah	MEDD - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	sarah.hernandez@ecologie.gouv.fr
Herrenschmidt	Véronique	DNP - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Affaires Internationales	France	veronique.herrenschmidt@ecologie.gouv.fr
Hess	David	Conservation International	USA	d.hess@conservation.org
Heymann	Gisela	Radio France International, Brazilian	France	giselaheyman@hotmail.com
Hien	Justin	Ministère des Finances et du Budget	Burkina Faso	enjustindan@yahoo.fr
Hogan	Rolf	WWF International	Switzerland	rolfhogan@yahoo.com
Holon	Florian	Andromède Environnement	France	andromede.oeil@worldonline.com
Hoogveld	Felix	Ministry of Foreign Affairs	The Netherlands	felix.hoogveld@minbuza.nl
Horvat	Andreja	Embassy of Slovenia	France	Andreja.horvat@mzz-dkp.gov.si
Houdet	Joel Robert	A.F.D. : Agence Française de Développement	France	houdetj@afd.fr
Hoven	Ingrid	BMZ - Federal Ministry for Economic Cooperation and Development	Germany	ingrid-gabriela.hoven@bmz.bund.de
Hoyer	Karen	Oikos Y Logos	Germany	oikosylogos@mail.dk
Huet	Paul Emmanuel	iFiA - Interafrican Forest Industries Association	France	ifia@wanadoo.fr
Icard	Pierre	A.F.D. : Agence Française de Développement	France	icardp@afd.fr
Irissin-Mangata	Josianne	Conseil Régional de l'Île de la Réunion	Ile de La Réunion	josiane.irissin-mangata@cr-reunion.fr
Ishwaran	Natarajan	UNESCO	France	n.ishwaran@unesco.org
Jackson	Bill	IUCN - Headquarters	Switzerland	bill.jackson@iucn.org
Jacobs	Noel	World Bank Mesoamerican Barrier System - Oceans	Belize	mbrs@btl.net
Jacques	Jean-Claude	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	jean-claude.jacques@iucn.org
Jakobsen	Alfred	Greenland Home rule Government	Greenland	aerj@gh.gl
Jansen	Ruud	GOB-UNDP Environmental Support Programme	Botswana	rjansen@gov.bw
Jaramillo	Grace Monica	Andean Parliament	Ecuador	gjaramillo@andinanet.net
Jeanneret	Thomas	MAE - Ministère des Affaires Étrangères	France	thomas.jeanneret@diplomatie.gouv.fr
Jeanrenaud	Sally	IUCN - Headquarters	Switzerland	sally.jeanrenaud@iucn.org
Joannot	Pascale	Museum National d'Histoire Naturelle	France	joannot@mnhn.fr
Jorgensen	Aage	NORDECO- Nordic Agency For Development and Ecology	Denmark	aage@nordeco.dk
Jumeau	Jean Ronald	Ministry of Environment and Natural Resources	Seychelles	minister@env.gov.sc
Kabraji	Aban Marker	IUCN - Regional Office for Asia	Thailand	amkrdo@iucn.org
Kaiser	Martin	Greenpeace Germany	Germany	mkaiser@greenpeace.de
Kala	Jagdish	Ministry of Environment and Forest	India	jagdish@wii.gov.in
Kaudia	Alice Akinyi	IUCN - Regional Office for Eastern Africa	Kenya	alice.kaudia@iucn.org

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Kedzierski	Sylvie	Belgian Federal Ministry of Development Cooperation	Belgium	sylvie.kedzierski@diplobel.fed.be
Kennes	Walter	European Commission / DG Development/ DGA B2	Belgium	walter.kennes@ec.europa.eu
Khamprasert	Charuwan	GSEI - Good Governance for Social Development and the Environment Institute Foundation	Thailand	hyanavy25@yahoo.com;
Kirchner	Florian	IUCN - French Committee	France	florian.kirchner@iucn.fr
Kjorven	Olav	UNDP Director Energy and Environment	USA	olav.kjorven@undp.org
Klein	Daniel	IUCN - Environmental Law Centre	Germany	ELCSecretariat@iucn.org
Kleitz	Gilles	MEDD, DNP- Mise en oeuvre de la stratégie nationale pour la Biodiversité	France	gilles.kleitz@ecologie.gouv.fr
Knibbs	Olivia	European Parliament	Belgium	fiona.hall@europarl.europa.eu fhall@europarl.eu.int
Kohl	Andrea	WWF, European Policy Officer	Belgium	akohl@wwfepo.org
Kretsch	Conor	COHAB Initiative	Ireland	info@cohab2005.com
Krimphoff	Jochen	PriceWaterhouseCoopers Audit	France	jochen.krimphoff@fr.pwc.com
Kubinova	Dagmar	Ministry of Foreign Affairs / Permanent representation of the Czech Republic to the EU	Belgium	dagmar_kubinova@mzv.cz
Kuka	Marija	Utrinski Vesnik	Former Yugoslav Republic Macedonia	marijak@utrinski.com.mk marijakuka@yahoo.com
Lamarque	François	ONCFS - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	France	f.lamarque@oncfs.gouv.fr
Langloys	Karine	NOE Conservation	France	Klangloys@noeconservation.org
Langrand	Olivier	Conservation International	USA	o.langrand@conservation.org
Lankester	Martien	Avalon	The Netherlands	office@avalon.nl
Larigauderie	Anne	Diversitas	France	anne_@_diversitas-international.org
Lasen Diaz	Carolina	Conseil de l'Europe	France	carolina.lasen-diaz@coe.int
Latham	Marine	A.D.F. - Assemblée des Départements de France	France	adf@departement.org
Lawson	Gerry	Natural Environment Research Council	United Kingdom	gela@nerc.ac.uk
Le Grand	Simon	European Commission/ DG Development/ DGA B2	Belgium	simon.le-grand@ec.europa.eu
Leal Riesco	Iola	FERN - The Forests and the European Union Resource Network	Belgium	iola@fern.org
Leape	James P.	WWF-International	Switzerland	jleape@wwfint.org
Ledant	Jean-Paul	AGRECO	Belgium	ledant@agreco.be
Lefeuvre	Hervé	WWF US	USA	herve.lefeuvre@wwfus.org
Leiner	Stefan	European Commission – DG Environment E2	Belgium	Stefan.leiner@ec.europa.eu
Lemine Ould Baba	Mohamed	IUCN- Mauritania Liaison Office	Mauritania	mohamed.lemine.ould.baba@iucn.org iucnmauritanie@iucn.org
Leonard	Sylvain	ONF - Office National des Forêts	France	Sylvain.leonard@onf.fr
Letourneux	François	IUCN - French Committee	France	francois.letourneux@iucn.fr
Letrilliant	Marc	MAE - Ministère des Affaires Étrangères	France	marc.letrilliant@diplomatie.gouv.fr

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Lida	Skifte Lennert	Representation of Greenland in Belgium	Belgium	LSL@gh.gl
Linares	Manuel	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France	Argentina	Manu.lina@gmail.com
Lipietz	Alain	European Parliament	Belgium	alain.lipietz@europarl.europa.eu
Loctin	Aude	Fondation Veolia Environnement	France	aude.loctin@veolia.com
Lom	Aboubacry Demba	Ministère du Plan et du Développement Durable du Sénégal, Direction de la Planification Nationale	Senegal	Téléphone : +221 8238891 (Direct); +221 823 29 93 Fax : +221 823 14 37 http://www.plan.gouv.sn
Long	Anthony	WWF, European Policy Office	Belgium	tlong@wwfepo.org
Lopez	Jose Gabriel	IUCN - Headquarters	Switzerland	gabriel.lopez@iucn.org
Loupy	Christian	MVO International	France	c.loupy@mvo-i.com
Loyer	Denis	A.F.D. : Agence Française de Développement	France	loyerd@afd.fr
Lucas	Nicolas	Centro Fueguino para el Desarrollo Sustentable	Argentina	nico@casatierra.org
Luis Brito	Milagros	Canary Islands Government	Spain	milagros.luisbrito@gobiernodecanarias.org
Machado	Joaquim	SYNGENTA	Brazil	joaquim.machado@syngenta.com
Maeresera	Eleanor Gwaringa	Ministry of Finance	Zimbabwe	Tel: 263 4 739 371
Maginnis	Stewart	IUCN - Headquarters	Switzerland	stewart.maginnis@iucn.org
Magne	Rodolfo	Swedish Society for Nature Conservation	Sweden	rodolfo.magne@snf.se
Majeed	Abdullahi	Ministry of Environment, Energy and Water	Republic of Maldives	env@environment.gov.mv
Malmer	Pernilla	Swedish International Biodiversity Programme	Sweden	pernilla.malmer@cbm.slu.se
Mamani	Abel	Minister of Water	Bolivia	soporte@sias.gov.bo ministeriodelagua@hotmail.com
Mamud Venegas	Alex	Vice Minister of Agriculture	Peru	mgamarra@minag.gob.pe amamud@abaco-corp.edu.pe
Manaute	Joseph	Government of New Caledonia	New Caledonia	joseph.manaute@gouv.nc
Manler	Laara	IUCN - Headquarters	Switzerland	laara.manler@iucn.org
Marchais	Julien	Des Eléphants et Des Hommes	France	julien@ deselephantsetdeshommes.org
Marghescu	Tamás	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	tamas.marghescu@iucn.org
Marker Kabraji	Aban	IUCN - Regional Office for Asia	Thailand	amkrdo@iucn.org
Marquie	Catherine	CIRAD - Recherche agronomique au service pays du sud	France	catherine.marquie@cirad.fr
Marsh	Duncan	UN Foundation	USA	dmarsh@unfoundation.org
Martin	Marc-Antoine	French Global Environment Facility	France	martinma@afd.fr
Martin Esquivel	Jose Luis	Canary Islands Government	Spain	jmaresq@gobiernodecanarias.org
Martinez	Carole	IUCN - French Committee	France	Carole.martinez@iucn.fr
Martins	Marilene	Guayapi Tropical	France	info@guayapi.com
Dos Santos				
Massu	Natacha	E.D.F. - Electricité de France	France	natacha.massu@edf.gdf.fr
Masundire	Hillary	IUCN - Commission on Ecosystem Management	Botswana	masundh@mofifi.ub.bw hillary.masundire@iucn.org
Mathevan	Barbara	Man and the Environment	Madagascar	barbara@mate.mg
Matta	Joseph Roland	REPAR - AC - Network of Parliamentarians in Central Africa	Cameroon	mattaroland@yahoo.fr

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Mauvais	Geoffroy	IUCN - Burkina Faso	Burkina Faso	geoffroy.mauvais@iucn.org
Maycock	Joana	Action Aid	Belgium	Joana.Maycock@actionaid.org
Mayerhofer	Eva Maria	European Investment Bank	Luxembourg	e.mayerhofer@eib.org
McPherson	William	IISD Reporting Services	USA	william@iisd.org
Meléndez Ortiz	Ricardo	ICTSD - International Centre for Trade and Sustainable Development	Switzerland	rmelendez@ictsd.ch
Méndez	Javier	ACICAFOC - Asociación Coordinadora Indígena y Campesina de Agroforestería Comunitaria Centroamericana	Costa Rica	info@acicafoc.org
Mersmann	Christian	Global Mechanism of the UN Convention to Combat Desertification	Italy	c.mersmann@ifad.org
Meyer	Paula	Ministère du Développement Durable	Polynésie Française	paula.meyer@environment.min.gov.pf
Michalec	Andrej	Embassy of the Slovak Republic in France	France	michalec@amb-slovaquie.fr
Michel	Jean-Marc	Directeur, DNP - Direction de la Nature et des Paysages, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	jean-marc.michel@ecologie.gouv.fr
Mikos	Philip	European Commission / DG Development/ DGA B2	Belgium	philip.mikos@ec.europa.eu
Mitchell	Paul	ICMM - International Council on Mining and Metals	United Kingdom	paul.mitchell@icmm.com
Mlenge	Wendelin	HASHI	Tanzania	hashi@africaonline.co.tz
Moller Jespersen	Lisbeth	Ministry of Foreign Affairs	Denmark	lisjes@um.dh or mil@um.dk
Moncorps	Sébastien	IUCN - French Committee	France	sebastien.moncorps@iucn.fr
Monti	Lavinia	Ministry of Foreign Affairs	Italy	lavinia.monti@esteri.it
Moreno Moreno	Juan Carlos	Canary Islands Government	Spain	jmaresq@gobiernodecanarias.org
Morice	Emmanuel	MEDD - Chargé de mission, financements internationaux, SAI, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	emmanuel.morice@ecologie.gouv.fr
Morin	Jean Paul	France Coopération Internationale	France	jean-paul.morin@diplomatie.gouv.fr
Moulinas	Gérald	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France	France	gmoulinas@parcs-naturels-regionaux.tm.fr
Mueller	Alexandra	GTZ Deutsche Gesellschaft fuer Technische Zusammenarbeit	Germany	alexandra.mueller@gtz.de
Muffuh	Nelson	Christian Aid	United Kingdom	nmuffuh@christian-aid.org
Muhashy Habiyaemye	François	Royal Belgian Institute of Natural Sciences	Belgium	fmuhashy@naturalsciences.be
Mühlenhöver	Emmanuelle	Conseillère Diplomatique - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	France	emmanuelle.muhenhover@ecologie.gouv.fr
Muntingh	Hemmo	IFAW - International Fund for Animal Welfare	Belgium	hmuntingh@ifaw.org
Murombedzi	James	IUCN - Regional Office for Southern Africa	South Africa	james.murombedzi@iucn.org
Murphy	Patrick	European Commission/ DG Environment B2	Belgium	patrick.murphy@ec.europa.eu
Mvoyi	Chihenyó Gabrielle	IUCN - Regional Office Eastern Africa	Kenya	chihenyó.mvoyi@iucn.org
Naess	Inger	Ministry of Foreign Affairs	Norway	ign@mfa.no
Narup	Asii	Greenland Home Rule Government	Greenland	acn@gh.gl or info@gh.gl

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Naseer	Abdulla	Ministry of Fisheries Agriculture and Marine Resources	Republic of Maldives	abdulla.naseer@fishagri.gov.mv
Ndoye	Elhadji	The Pan African online magazine ContinentPremier.com	Switzerland	g.ndoye@continentpremier.com
Nehrer	Ricardo	Panoramica Comunicacao, Medio Ambiente	Brazil	nehrer@panoramica.tv
Ngantou	Daniel	IUCN - Regional Office for Central Africa	Cameroon	uicnbraac@iucn.org
Nguiffo	Samuel	Centre pour l'Environnement et le Développement	Cameroon	snguiffo@cedcameroun.org
Niagate	Bourama	Direction Nationale de la Conservation de la Nature	Mali	niagate@yahoo.fr
Nianogo	Aimé Joseph	IUCN - Regional Office for West Africa	Burkina Faso	aime.nianogo@iucn.org
Nicholson	Sally	WWF European Policy Office	Belgium	snicholson@wwfepo.org
Nimri	Eman Said	Jordanian Hashemite Fund for Human Development	Jordan	eman.n@johud.org.jo
Normand	Dominique	Juriste Environment	France	
Nummelin	Matti	Ministry of Foreign Affairs	Finland	matti.nummelin@formin.fi
O'Donnell	Lesley	IFAW - International Fund for Animal Welfare	Belgium	info-eu@ifaw.org
Obermayer	Gabrielle	Ministry of Environment	Austria	gabriele.obermayer@lebensministerium.at
Olin	Nelly	MEDD - Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable	France	emmanuelle.muhenhover@ecologie.gouv.fr
Olubamise	Ibironke	Nigerian Conservation Foundation	Nigeria	info@ncf-nigeria.org
Orr	Ian	Biodiplomacy	United Kingdom	biodiplomacy@yahoo.co.uk
Ortega	Valmir Gabriel	IBAMA - Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renovaveis	Brazil	valmir.ortega@ibama.gov.br
Ouedraogo	Lambert	Centre National des Semences Forestières	Burkina Faso	oulage59@yahoo.fr
Oviedo	Gonzalo	IUCN - Headquarters	Switzerland	gonzalo.oviedo@iucn.org
Ozinga	Saskia	FERN- The Forests and the European Union Resource Network	United Kingdom	saskia@fern.org
Paddock	Jean-Paul	WWF - Madagascar and West Indian Ocean Programme	Madagascar	jppaddock@wwf.mg
Palasi	Jean-Philippe	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	jean-philippe.palasi@iucn.org
Palmberg	Johanna	Sida	Sweden	johanna.palmberg@sida.se
Paniagua	Alberto	Peruvian Trust Fund for National Parks and Protected Areas	Peru	apaniagua@profonape.org.pe
Parajua Aranda	Jose Ignaciu	Cluster of Fishing Companies in Third Countries	Spain	jose.parajua@clusterdepesca.com
Paris	Remy	OECD	France	remy.paris@oecd.org
Parmentier	Remi	The Varda Group for Environment and Sustainability	Spain	remi@vardagroup.org
Parry	Glenys	DEFRA - Department for Environment, Food and Rural Affairs	United Kingdom	glenys.parry@defra.gsi.gov.uk
Paudel	Krishna Chandra	Ministry of Forests and Soil Conservation	Nepal	kcpaudel@hotmail.com
Pelegrin	Flora	Institut Français de la Biodiversité	France	flora.pelegrin@gis-ifb.org
Pelembe	Tara	Ascension Island Government	Ascension Island	tara.pelembe@escension.gov.ac
Perrot-Maitre	Daniele	IUCN - Headquarters	Switzerland	dmp@iucn.org
Persic	Ana	UNESCO	France	a.persic@unesco.org

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Petrosillo	Stefania	FEDERPARCHI	Italy	coopinternazionale.federparchi@parks.it
Phillips	Joanna Lisa	Royal Society for the Protection of Birds	United Kingdom	www.rspb.org.uk
Pienkowski	Mike	UK Overseas Territories Conservation Forum	United Kingdom	pienkowski@cix.co.uk pienkowski@cix.compulink.co.uk
Pironio	Enrico	European Commission – EuropAid - AIDCO E6	Belgium	Enrico.pironio@ec.europa.eu
Pirot	Jean-Yves	IUCN - Headquarters	Switzerland	jean-yves.pirot@iucn.org
Plan	Jacques	ONF - Office National des Forêts	France	jacques.plan@onf.fr
Plasmeijer	Anouska	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	anouska.plasmeijer@iucn.org
Porlier	Emmanuel	Délégation de la Polynésie française auprès des Institutions Européennes	Belgium	emmanuel.porlier@delegation.gov.pf
Prip	Christian	Ministry of Environment, Forest and Nature	Denmark	chp@sns.dk
Quick	Catherine	IUCN - Regional Office for Europe (intern)	Belgium	quickcatherine@hotmail.com
Rabotoarison	Charles Sylvain	Ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts	Madagascar	minenv@dts.mg
Raeymaekers	Geert	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	Geert.Raeymaekers@health.fgov.be
Rafiq	Mohammad	IUCN - Headquarters	Switzerland	mohammad.rafiq@iucn.org
Rajaobelina	Leon	Conservation International	Madagascar	lrajaobelina@conservation.org
Ramangason	Guy Suzon	ANGAP - Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées	Madagascar	dg@angap.mg ad@angap.mg
Ramaschiello	Valentina	ECDPM - European Centre for Development Policy Management	The Netherlands	vra@ecdpm.org
Ramiarison	Claudine Mavoarilala	SAGE - Service d'Appui à la Gestion de L'Environnement	Madagascar	ramiaris@wanadoo.mg
Ravalomanana	Onisoa	MVO - Montserrat Volcano Observatory	France	o.ravalomanana@mvo-i.com
Ravel	Claudie	GUAYAPI Tropical	France	info@guayapi.com
Ravi	Ralph	Karnataka Forest Department, Government of Karnataka	India	ravi01ralph@yahoo.com
Reinaud	Guy. F	Pro-Natura	France	Pro-Natura@wanadoo.fr
Remie	Selby	Ministry of Environment and Natural Resources	Seychelles	s.remie@env.gov.sc
Requier-DesJardins	Denis	C3ED,UMR 063 IRD/UVSQ	France	Denis.Requier-Desjardins@c3ed.uvsq.fr
Richard	Dominique	European Environment Agency	France	(+45) 33 36 71 00
Rieb	Ghislain	FFEM - Fonds Français pour l'Environnement Mondial	France	riebg@afd.fr
Rietbergen	Simon	IUCN - Headquarters	Switzerland	simon.rietbergen@iucn.org
Ripley	Steven	UNESCO - World Heritage Centre	France	s.ripley@unesco.org
Riquelme	Christian	A.D.F. Assemblée des Départements de France	France	adf@departement.org
Risso	Sebastian	Greenpeace International (EU Unit)	Belgique	sebastien.risso@diala.greenpeace.org
Ritossa	Silvia	IUCN - French Committee	France	silvia.ritossa@iucn.fr
Rodríguez	Carlos Manuel	Conservation International Foundation	Costa Rica	crodriguez@conservation.org s.lopez@conservation.org

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Rodriguez-Rojas	Roberto	CCAD - Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo (Central American Commission on Environment and Development)	El Salvador	otrebora@es.com.sv rrodriguez@sgsica.org
Roe	Dilys	DFID - UK Department for International Development	United Kingdom	dilys.roe@iied.org
Roggeri	Paolo	European Commission/Joint Research Centre	Italy	Paolo.Roggeri@ec.europa.eu
Roman	Luis Villanueva	GTZ - German Cooperation Development	Peru	
Roux	Jean-Luc	Greenpeace International	The Netherlands	jean-luc.roux@int.greenpeace.org
Roville	Manuelle	IFB - Institut Français de la Biodiversité	France	Manuelle.roville@gis-ifb.org
Rueda	Juan Carlos Carrasco	National Council of Rubber Tappers - Amazon Brazil	Brazil	cns@brnet.com.br
Sainteny	Guillaume	MEDD - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable/ DGE	France	guillaume.sainteny@ecologie.gouv.fr
Salazar	Aleida	Autoridad Nacional del Ambiente	Panamá	a.salazar@anam.gob.pa
Salo	Jukka	Biodiversity Research	Finland	jukka.salo@utu.fi
Sanders	Sarah	Royal Society for the Protection of Birds	United Kingdom	sarah.sanders@rspb.org.uk
Sanguéza	Samuel	Fondo Ambiental Nacional	Ecuador	ssanguéza@fan.org.ec
Santana	Santana Angel Daneris	Ministry of Environmental and Natural Resources	Dominican Republic	areasprotegiadas@medioambiente.gov.do
Schaefer	Christine	GTZ - Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH	Germany	christine.schaefer@gtz.de
Schally	Hugo Maria	European Commission/ DG Environment/ E2	Belgium	hugo-maria.schally@ec.europa.eu
Schemmel	Jan Peter	GTZ - Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH	Germany	jan-peter.schemmel@gtz.de
Schultz	Maria Christina	Swedish Society for Nature Conservation	Sweden	maria.schultz@snf.se
Sen	Sarbani	European Commission/ EuropAid / DGA 04	Belgium	sarbani.sen@ec.europa.eu
Senni	Domittila	Oceana	Spain	d.senni@libero.it
Serot-Almeras	Irene	Fondation Ensemble	France	ialmeras@fondationensemble.org
Sfara	Giorgio	Ministry of Foreign Affairs	Italy	giorgio.sfara@esteri.it
Shepherd	Gillian	IUCN - Commission on Ecosystem Management	United Kingdom	gillshepherd@compuserve.com
Shepherd	Gordon	WWF International	Switzerland	gshepherd@wwfint.org
Shine	Tara	Irish Aid Department for Foreign Affairs	Ireland	tarashine@eircom.net
Shonvadze	Giorgi	Ministry of Environment Protection and Nature Resources	Georgia	gshonvadze@moe.gov.ge
Siakor	Silas	Sustainable Development Institute	Liberia	director@sdiliberia.org
Sigaud	Pierre	MEDD - Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable	France	pierre.sigaud@ecologie.gouv.fr
Sionneau	Jean-Michel	IUCN - Regional Office for Central Africa	Congo	jean-michel.sionneau@iucn.org
Siricio Iro	Teresa	Minister of Environment and Physical Development	Sudan	hcentr@sudanmail.net
Sissoko	Biramou	Projet de Conservation et de Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Eléphants au Mali	Mali	pcvbg@afribone.net.ml

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Smith	Richard David	BioNET-International	United Kingdom	Bionet@bionet.intl.org
Soh	Jean-Claude	Bureau d'appui à la coopération canadienne	Cameroon	Jeanclaude.soh@baccyd.org
Solhaug	Tone	Ministry of Environment	Norway	tone.solhaug@md.dep.no
Some	Laurent	WWF	Cameroon	lsome@wwfcarpo.org
Soto	Bartolomeu	Ministry of Tourism	Mozambique	bsoto@tvcano.co.mz
Steel	Gareth	European Commission/ DG Trade	Belgium	Gareth.steel@ec.europa.eu
Steiner	Achim	UNEP	Kenya	unepinfo@unep.org
Steward	Donald	Birdlife International	Fiji Islands	don@birdlifepacific.org.fj
Stucki	Virpi	IUCN - Headquarters	Switzerland	virpi.stucki@iucn.org
Suthawan Sathirathai	Thanpuying	GSEI - Good Governance for Social Development and the Environment Institute Foundation	Thailand	suthawan@hotmail.com
Swiderska	Krystyna Luna	IIED - International Institute for Environment and Development	United Kingdom	krystyna.swiderska@iied.org
Swynghedaw	Emmanuelle	MEDD - Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable	France	emmanuelle.swynghedaw@ecologie.gouv.fr
Symons	Despina	EBCD - European Bureau for Conservation and Development	Belgium	despina.symons@ebcd.org
Tamoifo	Marie	AJVC - Réseau national des jeunes acteurs environnementaux	Cameroon	tamoifo_marie@hotmail.com jeunesseverte@yahoo.com
Thiaw	Ibrahim	IUCN - Headquarters	Switzerland	mail@iucn.org
Thibon	Maxime	Institut Français de la Biodiversité	France	maxime.thibon@gis-ifb.org
Thong	Nguyen Minh	IUCN - Vietnam Country Office	Vietnam	thong@iucn.org.vn
Thulesen	Judith	Greenland Home Rule Government	Greenland	juth@gh.gl
Tiomoko	Djafarou Ali	CENAGREF - Parc National de la Pendjari	Benin	djafarou1@hotmail.com pendjari@gmx.net
Tippmann	Robert	Ecosecurities	United Kingdom	robert@ecosecurities.com
Tissier	Maryvonne	Institut Français de la Biodiversité	France	maryvonne.tissier@gis-ifb.org
Törnemo	Caroline	Ministry of Foreign Affairs	Sweden	caroline.tornemo@foreign.ministry.se
Torres	Alberto	Administración de Parques Nacionales de Argentina	Argentina	ajtorres@agro.uba.ar
Toye	Raymond	Consultant	France	Raymond.toye@wanadoo.fr
Treves-Habar	Janine	UNESCO - Division of Water Science	France	j.treves-habar@unesco.org
Tubiana	Laurence	IDDRI - Institut du Développement Durable et des Relations Internationales	France	laurence.tubiana@iddri.org
Tuuhia	Vaia	Délégation de la Polynésie française auprès des Institutions Européennes	Belgium	vaia.tuuhia@delegation.gov.pf
Tyrone Saint Louis	Frederic	TV5 - BCI (journalist)	France	
Vadier	Aurélien	Fondation d'entreprise TOTAL	France	www.total.com/fondation/fr/index.htm
Van Ardenne	Agnès	Minister of Development Cooperation	The Netherlands	Tel: +31 70 3486486 Fax: +31 70 3484848
Van Boven	Gwen	Span Consultants	The Netherlands	vanboven@span.nl
van der Linde	Harry	African Wildlife Foundation	South Africa	hvanderlinde@awfsa.org
Van Gool	Miriam	WWF Netherlands	The Netherlands	mgool@wwf.nl
Van Ham	Chantal	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	chantal.vanham@iucn.org
Van Lier	Tatiana	Nationale Postcodeloterij	The Netherlands	Tatiana@postcodeloterij.nl
Van Weissenberg Marina		Ministry of the Environment	Finland	marina.weissenberger@ymparisto.fi

Nom	Prénom	Organisation	Pays	E-Mail
Van Zadelhoff	Erik	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	erik.van.zadelhoff@iucn.org
Veening	Wouter	Institute for Environmental Security	The Netherlands	wveening@envirosecurity.org
Verwer	Stefan	IUCN - National Committee of the Netherlands	The Netherlands	Stefan.verwer@iucn.nl
Verwilghen	Stephan	European Commission/ DG Development DGA D1	Belgium	Stephane.verwilghen@eu.europa.ec
Vidalle	Jean-François	TOTAL	France	Fax: +33147445918
Wahnbaeck	Carolin	IUCN - Headquarters	Switzerland	Carolin.wahnbaeck@iucn.org
Wanjohi Wahome wahomeerastus2002@ yahoo.co.uk		Erastus Commission Division,	Ministry of Finance, Kenya	Kenya Head of the European
Warmenbol	Claire	IUCN - Headquarters	Switzerland	claire.warmenbol@iucn.org
Weatherley	Janice	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	janice.weatherley@iucn.org
Weber	Jacques	IFB - Institut Français de la Biodiversité	France	weber@gis-ifb.org
Wertz	Sheila	Institut du Développement Durable et des Relations Internationales	France	sheila.wertz@iddri.org
Wessels	Hans	Ministry of Foreign Affairs and Cooperation	The Netherlands	hans.wessels@minbuza.nl
Wibmer	Sandra	Austrian Development Agency	Austria	Sandra.wibmer@ada.gv.at
Wickramasinghe	Sarath	Ministry of Environment and Natural Resources	Sri Lanka	wrms@menr.lk
Wide	Johan	Ministry of the Environment	Finland	johan.wide@ymparisto.fi
Wietheger	Lena	IFOAM EU Group- International Federation of Organic Agriculture Movements	Belgium	assistant@ifoam-eu.org
Wijnstekers	Willem	CITES Secretariat	Switzerland	info@cites.org
Winkler	Sebastian	IUCN - Regional Office for Europe	Belgium	sebastian.winkler@iucn.org
Wolf	Leila	Guayapi Tropical	France	info@guayapi.com
Yin	Kim Sean	Ministry of Environment	Cambodia	kimsean_yin@yahoo.com
Zicha	Jiri	Ministry of the Environment	Czech Republic	info@env.cz
Zupancic-Vicar	Marija	IUCN - Regional Councillor	Slovenia	marija.vicar@telemach.net

Boulevard Louis Schmidt 64
1040 Bruxelles
Belgique

Tél +32 2 732 82 99
Fax +32 2 732 94 99
europe@iucn.org

www.iucneurope.org

UICN Bureau Régional pour l'Europe

